

Université de Montréal

**D'un système à l'autre :
facteurs de risque d'incidence LSJPA chez les jeunes pris en charge en
protection de la jeunesse en raison de troubles de comportement**

par

Catherine Pineau-Villeneuve

École de criminologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Maître ès Sciences (M. Sc.)
en criminologie

Août 2015

© Catherine Pineau-Villeneuve, 2015

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé :

D'un système à l'autre : facteurs de risque d'incidence LSJPA chez les jeunes pris en charge en protection de la jeunesse en raison de troubles de comportement

présenté par :

Catherine Pineau-Villeneuve

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Isabelle Daignault, Ph.D

Présidente-rapporteur

Catherine Laurier, Ph.D

Directrice de recherche

Jean-Pierre Guay, Ph.D

Codirecteur de recherche

Danielle Nadeau, Ph.D

Membre du jury

Résumé

Le but premier des services de protection de la jeunesse est de mettre fin à une situation de compromission et d'éviter que celle-ci ne se reproduise. Cependant, une meilleure connaissance des facteurs de risque d'incidence LSJPA chez les jeunes pris en charge en raison de leurs comportements problématiques permettrait de mieux identifier et ainsi, d'adapter les interventions chez ceux se révélant être les plus à risque de délinquance juvénile. La présente étude propose donc de décrire l'ampleur et le risque d'incidence c'est-à-dire, l'application d'une sanction ou d'une mesure en vertu de la LSJPA chez ces jeunes et de déterminer, parmi les facteurs associés au jeune et ceux inhérents à l'intervention, quels en sont les meilleurs prédicteurs. Pour ce faire, des données clinico-administratives des 16 centres jeunesse du Québec ont été utilisées. Ainsi, tous les enfants et adolescents dont le dossier a été fermé à la suite d'une première intervention en protection de la jeunesse en raison de troubles de comportement entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2009 ont été observés (N = 6 630). Des analyses de survie (modèle Kaplan-Meier) ainsi que des régressions de Cox ont été effectuées. Les résultats indiquent qu'un jeune pris en charge en raison de troubles de comportement a 39,7% de risque de migrer vers les services judiciaires pour adolescents dans les cinq années qui suivent la fermeture de son dossier. Sans grande surprise, les garçons présentent un plus grand risque que leurs homologues féminins. Il appert également que le risque d'incidence varie en fonction du sexe et de la présence de maltraitance lors de la prise en charge initiale. De plus, les facteurs associés à l'usager lui-même semblent avoir un impact plus important sur l'incidence que ceux associés à la prise en charge. Aussi, la récurrence dans les services de protection en raison de troubles de comportement mais également en raison de nouveaux éléments liés à la maltraitance sont au nombre des éléments à surveiller avec beaucoup d'attention puisqu'ils sont fortement liés à une migration vers la LSJPA. Les implications cliniques sont discutées et une ouverture sur de futurs travaux est faite.

Mots-clés : troubles de comportement, maltraitance, protection de la jeunesse, facteurs de risque, délinquance, incidence LSJPA, analyses de survie, régression de Cox

Abstract

Among children and youth who have been maltreated, several studies point to the elevated risk of developmental problems such as delinquency and justice system involvement. Presenting serious behavioral problems is a sufficient condition to receive child protection services (CPS) in the province of Quebec; this offers the opportunity to focus on this condition and on the role it may play or not in the subsequent risk of Youth Criminal Justice Act (YCJA) involvement. The primary role of CPS is to end an abusive situation and to prevent its recurrence. However, a better understanding of the risk factors that lead to an YCJA involvement would help to identify and to adapt interventions for those at greatest risk of juvenile delinquency. The aim of this study is to describe the risk of an YCJA event after a first intervention of CPS due to behavioral problems, and to determine the individual and intervention related factors associated with this YCJA involvement. Administrative data from 16 youth centers in the province of Quebec has been used. Thus, all children and adolescents who have had their file closed after a first CPS intervention due to behavioral problems between January 1st 2005 and December, 31st 2009 were observed (N = 6,630). Survival analysis (Kaplan-Meier model) and Cox regression analyzes were performed. The results indicate that youths in the sample present a 39.7% overall risk of YCJA involvement within the 5-year follow-up period. Boys present a higher risk of YCJA involvement than girls, an unsurprising result. It also appears that the risk varies by gender and the presence of co-occurrence of maltreatment at initial report. Individual risk factors seem to have a greater impact on YCJA involvement than those associated with the CPS intervention. Moreover, recurrences of CPS due to behavioral problems but also because of new information related to child's maltreatment are particularly important since they are strongly associated with future YCJA involvement. Implications for theory, research, and practice are discussed.

Keywords : behavioral problems, maltreatment, child protective services, risk factors, delinquency, juvenile justice involvement, survival analysis, Cox regression

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des tableaux.....	v
Liste des figures.....	vii
Liste des sigles.....	viii
Remerciements.....	x
Introduction.....	1
Chapitre 1 : Recension des écrits.....	5
1.1 Le système de protection de la jeunesse québécois.....	6
1.2 La recherche sur les facteurs de risque.....	10
1.3 Que savons-nous des déterminants de l'incidence LSJPA?.....	14
1.3.1 Les facteurs associés au jeune lui-même.....	15
1.3.2 Les motifs de prise en charge.....	22
1.3.3 Les facteurs inhérents à la prise en charge.....	28
1.4 Problématique.....	31
1.4.1 Objectifs de l'étude.....	33
Chapitre 2 : La méthodologie.....	34
2.1 Contexte de l'étude et source des données.....	35
2.1.1 Description de la sous-cohorte.....	36
2.2 Opérationnalisation des variables à l'étude.....	37
2.2.1 Variables indépendantes.....	37
2.2.2 Variable dépendante.....	41
2.3 La stratégie analytique.....	42
2.4 Les limites méthodologiques.....	44
Chapitre 3 : Les résultats.....	46
3.1 Description de l'échantillon.....	47
3.2 Ampleur et risque d'incidence LSJPA.....	52
3.3 Principaux prédicteurs de l'incidence LSJPA.....	58

3.3.1 Garçons TC seulement.....	58
3.3.2 Garçons avec maltraitance	61
3.3.3 Filles TC seulement	64
3.3.4 Filles avec maltraitance.....	66
Chapitre 4 : Interprétation des résultats	69
4.1 Ampleur et risque d'incidence LSJPA.....	70
4.2 Principaux facteurs associés à l'incidence LSJPA.....	71
4.2.1 Les facteurs associés au jeune lui-même	72
4.2.2 Les motifs de prise en charge.....	78
4.2.3 Les facteurs inhérents à l'intervention.....	82
Conclusion	86
Limites des résultats et forces de l'étude	88
Perspectives d'avenir pour la recherche et l'intervention en PJ	90
Bibliographie.....	92
APPENDICE A.....	xii
APPENDICE B.....	xxvii

Liste des tableaux

Tableau 1. Ventilations incluses dans les catégories de troubles de comportement.....	40
Tableau 2. Portrait sociodémographique de l'échantillon	48
Tableau 3. Variables liées au signalement initial.....	49
Tableau 4. Variables liées à la récurrence LPJ	51
Tableau 5. Description de l'incidence lorsqu'il y a lieu	53
Tableau 6. Modèle final (garçons TC seulement) des facteurs associés à l'incidence LSJPA.	59
Tableau 7. Modèle final (garçons avec maltraitance) des facteurs associés à l'incidence LSJPA.	62
Tableau 8. Modèle final (filles TC seulement) des facteurs associés à l'incidence LSJPA.	65
Tableau 9. Modèle final (filles avec maltraitance) des facteurs associés à l'incidence LSJPA.	67
Tableau A.1 Test de colinéarité (échantillon complet).....	xiii
Tableau A.2 Test de colinéarité (par sous-groupes)	xiv
Tableau A.3 Synthèse des variables sociodémographiques de l'échantillon par sous-groupe .xv	
Tableau A.4 Synthèse des variables liées au signalement initial par sous-groupe	xvi
Tableau A.5 Synthèse des variables liées à la récurrence LPJ par sous-groupe.....	xvii
Tableau A.6 Description de l'incidence lorsqu'il y a lieu	xviii
Tableau A.7 Synthèse des comparaisons multiples des courbes Kaplan-Meier (Log-rank) .xviii	
Tableau A.8 Effet simple de chaque variable sur le risque d'incidence LSJPA (garçons TC seulement).....	xix
Tableau A.9 Analyse séquentielle du risque d'incidence LSJPA (RR – garçons TC seulement)	xx
Tableau A.10 Effet simple de chaque variable sur le risque d'incidence LSJPA (garçons avec maltraitance)	xxi
Tableau A.11 Analyse séquentielle du risque d'incidence LSJPA (RR – garçons avec maltraitance)	xxii
Tableau A.12 Effet simple de chaque variable sur le risque d'incidence LSJPA (filles TC seulement).....	xxiii

Tableau A.13 Analyse séquentielle du risque d'incidence LSJPA (RR – filles TC seulement) xxiv

Tableau A.14 Effet simple de chaque variable sur le risque d'incidence LSJPA (filles avec maltraitance) xxv

Tableau A.15 Analyse séquentielle du risque d'incidence LSJPA (RR – filles avec maltraitance) xxvi

Liste des figures

Figure 1. Courbes de risque d'incidence LSJPA en fonction du sexe et de la présence de maltraitance lors du signalement initial.	56
Figure B.1 Schéma du processus d'intervention LPJ	xxviii
Figure B.2 Courbe de risque global d'incidence LSJPA	xxix

Liste des sigles

BDC	Banque de données commune
BDI	Bases de données informationnelles
CJQ	Centres jeunesse du Québec
CJM-IU	Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire
DPJ	Direction/Directeurs de la protection de la jeunesse
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
LSJPA	Loi sur le système de justice pénale pour adolescents
PE-BDC	Projet d'exploitation de la banque de donnée commune
PJ	Protection de la jeunesse
PIJ	Projet Intégration Jeunesse
RR	Risque relatif / ratio de risques
RTS	Réception et traitement des signalements
VD	Variable dépendante
VI	Variable indépendante

*Mais un enfant qui casse, qui frappe, qui fugue, qui ment,
qui vole, il faut bien le punir, non ? Nasser avait éclaté
de rire : un enfant qui fait tout ça, c'est qu'on l'a déjà
trop puni [...] La punition ne vient pas après le crime,
elle le précède, elle le figure, elle l'appelle.*

Annie Leclerc, L'enfant, le prisonnier, 2003

Remerciements

Enfin venu le temps de remercier les gens qui m'ont permis de sortir de cette aventure avec (presque...) toute ma tête!

Tout d'abord, je tiens à remercier Catherine Laurier, ma directrice, celle qui m'a appris un peu plus chaque jour à devenir une meilleure universitaire mais également, une meilleure personne. Merci d'avoir compris que je me mettais déjà assez de pression toute seule et d'avoir respecté mes choix et mon rythme. Un grand merci également à Jean-Pierre Guay, mon co-directeur, celui qui m'a donné ma première chance en recherche. Ton honnêteté et ton absence d'anxiété m'ont redonné espoir lorsque j'en avais le plus besoin. Je suis choyée de vous avoir comme mentors. Merci également aux membres du jury pour avoir favorisé l'amélioration de la qualité de ce mémoire par vos commentaires constructifs.

À toute l'équipe du Centre de recherche du « feu » CJM-IU mais plus particulièrement à Sonia et Marie-Noële pour m'avoir accompagné et soutenu tout au long de ces belles années. À tous les membres des équipes de recherche dans lesquelles j'ai eu le plaisir de travailler mais plus particulièrement à Patricia et Chantal pour avoir su me motiver quand je ne voyais plus le bout et surtout pour votre soutien et votre compréhension. Un merci tout spécial à Geneviève, merci de me faire confiance dans la coordination de ton tout premier « bébé » ainsi qu'aux auxiliaires de recherche du projet *ESCAM*, vous me faites grandir plus que vous ne pourriez l'imaginer.

À mes parents, vous qui m'avez inculqué l'importance de toujours viser l'excellence et de ne pas m'arrêter avant de m'en être approchée. Vous êtes des modèles de volonté et de détermination. À l'ensemble de ma famille pour votre écoute et votre soutien peu importe que vous compreniez ou non ce que je pouvais bien faire de mes journées. À Marie, Emmanuelle et Inès qui ont compris que je les aimais d'amour malgré le fait que je ne retournais pas toujours les appels... À toutes ces personnes qui partagent le *bunker* avec moi au 1001 mais plus particulièrement à Isa et Manue qui comprenaient mieux que quiconque mes envies de tout lâcher pour ouvrir un *Bed & Breakfast* dans l'Ouest. À Stéfanie, celle qui a géré mes anxiétés plus souvent qu'à son tour, une amitié qui a débuté avec la maîtrise et qui, je l'espère, continuera longtemps.

Ba merci mingui Florentin, bolingo na ngaï, moninga na ngaï. Mo kofia na ngaï yé ndé a bakissaka ngaï a ta ba passi niosso na moni na la vie ya ngaï. Ata ngaï nazali kodima té, ozali kopesa ngaï possa ya kolota, pona nazala moto monene na vie ya bisso mibalé. Au pessi ngaï boligno mingui na la vie ya ngaï. Au zo pessa ngaï ébélé na la vie na ngaï oyo na espéréki. Nazali na esengo makassi, pona ozali pembeni na ngaï.

Un tout dernier merci au Centre de recherche du CJM-IU et à l'École de criminologie de l'Université de Montréal pour votre support financier. Malgré le délai un peu plus long que prévu, l'obtention de ces bourses m'a montré que j'étais capable de faire de grandes choses et pour cela, je vous en remercie.

Catherine

Introduction

L'adolescence est une phase de la vie où se produisent d'importants bouleversements (Coslin, 2013). C'est aussi une période de remise en question des règles et des conventions sociales favorisant par le fait même, l'adoption de comportements délinquants (Farrington, 2001; 2003). Bien qu'une majorité d'adolescents rapportent avoir commis des gestes délinquants et même parfois criminels, peu d'entre eux devront vivre avec les conséquences associées à une prise en charge par le système de justice pénale pour adolescents. Au Québec comme au Canada, la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents* (LSJPA), s'applique aux jeunes âgés de 12 à 17 ans qui ont commis une infraction au Code criminel ou à d'autres lois fédérales à caractère pénal (Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux, 2015). Selon les dernières informations rendues publiques par Statistiques Canada, on dénombre pas moins de 94 100 jeunes auteurs présumés d'actes criminels en 2014 (Boyce, 2015). Parmi ces 94 100 jeunes, 55 % ont fait l'objet de mesures autres qu'une mise en accusation, alors que la proportion restante (45 %) ont été officiellement inculpés par la police. Ces jeunes représentent un taux de 4 016 / 100 000 jeunes âgés de 12 à 17 ans en 2014. Au cours de cette même période, ce sont près de 12 000 adolescent(e)s contrevenant(e)s qui ont reçu des services en vertu de la LSJPA au Québec.

Certains jeunes sont particulièrement à risque d'adopter ce genre de comportements et ce, de façon chronique. Ce serait notamment le cas pour les enfants et les adolescents pris en charge par les services de protection de la jeunesse (Currie et Tekin, 2011; Goodkind, Shook, Kim, Pohlig et Herring, 2013; Grogan-Kaylor, Ruffolo, Ortega et Clarke, 2008; Leslie et al., 2010). En effet, peu importe le type de méthodologie utilisé, la très grande majorité des chercheurs en arrivent à la conclusion que ces jeunes font partie d'un sous-groupe

particulièrement à risque de problèmes développementaux de toutes sortes, incluant la délinquance (Crooks, Scott, Wolfe, Chiodo et Killip, 2007; DeGue et Widom, 2009; Fagan, 2005; Hollist, Hughes et Schaible, 2009; Jonson-Reid, 2002; Lemmon, 2006) et même la criminalité à l'âge adulte (Smith, Ireland et Thornberry, 2005). En fait, des études antérieures rapportent que de 9 % à plus de 50 % des jeunes pris en charge par les services de protection de la jeunesse commettront un acte délinquant avant l'âge adulte (Gold, Sullivan et Lewis, 2011; Grogan-Kaylor et al., 2008). Par ailleurs, ces études montrent que les jeunes pris en charge par les services de protection de la jeunesse sont plus à risque de délinquance même lorsque l'on contrôle d'autres facteurs de risque connus tels que le sexe, le statut socio-économique, la famille ou encore, le quartier (Ryan et Testa, 2005; Verrecchia, Fetzer, Lemmon et Austin, 2010). De plus, il appert que les enfants et adolescents ayant vécu des abus ou de la négligence à la maison sont plus nombreux à s'engager dans des comportements violents, délinquants et criminels que ceux qui n'en n'ont pas subis (Lahlah, Van der Knaap et Bogaerts, 2013a).

Au Québec toutefois, les données disponibles à ce jour ne nous permettent pas de connaître la proportion de jeunes qui migrent ultérieurement dans les services judiciaires pour adolescents (Hélie et Laurier, 2012). Plusieurs chercheurs avancent que la majorité des adolescents pris en charge en vertu de la LSJPA n'en sont pas à leur premier contact avec le système (Moreau, 2007; Pauzé et al., 2004; Tourigny et al., 2002). Ainsi, bon nombre d'entre eux auraient déjà été pris en charge par les services de protection de la jeunesse et ce, selon différents motifs de compromission. Dès lors, il est important de se questionner sur les facteurs qui sont possiblement associés avec cette migration vers le système de justice pénale pour adolescents.

Le premier chapitre du mémoire positionne l'objet d'étude à l'intérieur du champ de recherche spécifique aux facteurs de risque de délinquance juvénile et fait l'état des connaissances actuelles sur les déterminants de l'incidence LSJPA chez les jeunes pris en charge par les services de protection de la jeunesse. Le deuxième chapitre décrit l'opérationnalisation des variables, la méthode utilisée et dresse le plan d'analyse. Les résultats propres à chaque objectif sont rapportés au Chapitre 3 et discutés au quatrième chapitre. Les forces et les limites de l'étude sont mises en parallèle avant de dégager des pistes intéressantes pour la recherche et l'intervention.

Chapitre 1 : Recension des écrits

La recension des écrits vise deux grands objectifs. D'une part, mettre en contexte le système de protection de la jeunesse québécois et ses particularités. D'autre part, effectuer un survol des principaux facteurs de risque de délinquance chez les jeunes pris en charge par les services de protection de la jeunesse et ce, à la lumière des particularités du système de protection québécois.

1.1 Le système de protection de la jeunesse québécois

Les données en provenance des établissements de protection, bien que pertinentes lorsqu'on s'intéresse aux jeunes pris en charge par le système de protection de la jeunesse, doivent être interprétées avec prudence. En effet, l'étude des jeunes pris en charge par les services de protection se situe à l'intérieur du vaste champ de recherche que sont les mauvais traitements envers les enfants et elle doit inévitablement tenir compte des particularités inhérentes au système de protection et au contexte socio-judiciaire du pays et de la région dans lesquels ce système opère (Hélie, 2005).

La loi constitutionnelle du Canada délègue aux différentes provinces la responsabilité d'administrer les lois et systèmes pour la protection de l'enfance. Au Québec, les établissements responsables de l'administration des services de protection sont les directions de la protection de la jeunesse (DPJ), localisées dans les centres jeunesse. La majorité des régions du territoire québécois sont desservies par un centre jeunesse incluant une DPJ. Seuls les territoires du Nord-Ouest sont plutôt sous la responsabilité de trois centres à vocations multiples qui ont pour mission de fournir des services aux jeunes en difficulté et à leur famille. Au cours de l'année

2014-2015, les directeurs de la protection de la jeunesse ont traité plus de 86 800 signalements. De ce nombre, près de 30 100 enfants ont fait l'objet d'au moins un signalement retenu et pour lequel une intervention était exigée, ce qui représente 2 % de la population âgée entre 0 et 17 ans (Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux, 2015). C'est la *Loi sur la protection de la jeunesse* du Québec (LPJ) qui définit les situations couvertes par les services de protection de la DPJ, soit celles où la sécurité ou le développement de l'enfant est ou peut être compromis. Plus précisément, les articles 38 et 38.1 de la LPJ définissent comme suit les situations pouvant faire l'objet d'un signalement :

Article 38.

a) lorsque les parents d'un enfant sont décédés ou n'en assument pas de fait le soin, l'entretien ou l'éducation et que, dans ces deux situations, ces responsabilités ne sont pas assumées, compte tenu des besoins de l'enfant, par une autre personne;

b) lorsque les parents d'un enfant ou la personne qui en a la garde ne répondent pas à ses besoins fondamentaux (ou lorsqu'il y a un risque sérieux que les parents d'un enfant ou la personne qui en a la garde ne répondent pas à ses besoins fondamentaux) :

- i. soit sur le plan physique, en ne lui assurant pas l'essentiel de ses besoins d'ordre alimentaire, vestimentaire, d'hygiène ou de logement compte tenu de leurs ressources;
- ii. soit sur le plan de la santé, en ne lui assurant pas ou en ne lui permettant pas de recevoir les soins que requiert sa santé physique ou mentale;

iii. soit sur le plan éducatif, en ne lui fournissant pas une surveillance ou un encadrement approprié ou en ne prenant pas les moyens nécessaires pour assurer sa scolarisation;

c) lorsque l'enfant subit, de façon grave ou continue, des comportements de nature à lui causer un préjudice de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation. Ces comportements se traduisent notamment par de l'indifférence, du dénigrement, du rejet affectif, de l'isolement, des menaces, de l'exploitation, entre autres si l'enfant est forcé à faire un travail disproportionné par rapport à ses capacités, ou par l'exposition à la violence conjugale ou familiale;

d) lorsque l'enfant subit (ou encourt un risque sérieux de subir) des gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation;

e) lorsque l'enfant subit (ou encourt un risque sérieux de subir) des sévices corporels ou est (d'être) soumis à des méthodes éducatives déraisonnables de la part de ses parents ou de la part d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation;

f) lorsque l'enfant, de façon grave ou continue, se comporte de manière à porter atteinte à son intégrité physique ou psychologique ou à celle d'autrui et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation ou que l'enfant de 14 ans et plus s'y oppose.

Article 38.1

- a) s'il quitte sans autorisation son propre foyer, une famille d'accueil ou une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre de réadaptation ou un centre hospitalier alors que sa situation n'est pas prise en charge par le directeur de la protection de la jeunesse;

- b) s'il est d'âge scolaire et ne fréquente pas l'école ou s'en absente fréquemment sans raison;

- c) si ses parents ne s'acquittent pas des obligations de soin, d'entretien et d'éducation qu'ils ont à l'égard de leur enfant ou ne s'en occupent pas d'une façon stable, alors qu'il est confié à un établissement ou à une famille d'accueil depuis un an.

Les alinéas 38a et 38.1c correspondent à la problématique d'abandon. L'alinéa 38b est consacré à la négligence et au risque sérieux de négligence. L'alinéa 38c représente les mauvais traitements psychologiques (ajoutés à la Loi lors de la révision en 2006). Les alinéas 38d et 38e correspondent respectivement aux abus sexuels et aux abus physiques ou au risque sérieux de ceux-ci. L'alinéa 38f correspond aux troubles de comportement sérieux et inclut des problématiques telles que la violence envers les autres, les comportements risqués, la consommation abusive d'alcool et de drogues ou encore, les problèmes relationnels et scolaires. Les alinéas a) et b) de l'article 38.1 sont également considérés sous l'étiquette des troubles de comportement sérieux.

La LPJ établit également les procédures et les balises selon lesquelles les services de protection seront rendus. Chaque fois qu'une situation est signalée aux services de protection,

un processus complexe est enclenché, donnant lieu à une succession d'étapes d'intervention (voir la Figure B.1 en annexe). Bien que globalement, le processus de protection soit relativement similaire d'une juridiction à l'autre, des distinctions caractérisent les différents systèmes. Par exemple, l'inclusion des troubles de comportement de l'enfant comme situation pouvant compromettre sa sécurité ou son développement et donc faire l'objet d'un signalement est une particularité québécoise. Les autres juridictions nord-américaines ne considèrent pas ces situations comme relevant des services de protection mais plutôt comme relevant des services de prévention de la délinquance ou des services aux jeunes contrevenants (Ryan, 2012). Cette spécificité permet de porter une attention particulière à ces jeunes et par le fait même, d'augmenter le corpus des connaissances à ce sujet.

1.2 La recherche sur les facteurs de risque

Dans leur revue systématique de la littérature, Day et Wanklyn (2012) abordent la recherche sur les facteurs de risque de délinquance comme ne faisant pas partie d'une théorie en particulier mais se fondant plutôt sur des modèles théoriques larges tels que la criminologie développementale (Farrington, 2005) et le modèle biopsychosocial (Mash et Wolfe, 2010). D'après ces auteurs, la recherche sur les facteurs de risque « fournit un cadre organisationnel dans lequel il est possible de conceptualiser, modéliser, étudier et expliquer l'interaction complexe des facteurs de risque selon une perspective développementale » (Day et Wanklyn, 2012, p. 5).

Une caractéristique est reconnue comme un facteur de risque si elle est présente avant que le résultat ne soit observé en plus d'être associée de façon significative avec le résultat (Kazdin, Kraemer, Kessler, Kupfer et Offord, 1997). Toujours d'après Day et Wanklyn (2012), les éléments clés d'une bonne définition seraient que 1) le facteur de risque précède le résultat dans le temps, 2) la seule présence du facteur de risque expose un individu à un risque plus élevé de mauvaise adaptation par rapport à quelqu'un choisi au hasard dans la population générale, et 3) la relation entre un facteur de risque et un résultat n'est pas déterministe mais plutôt probabiliste. En d'autres mots, un facteur de risque n'est pas nécessairement la cause du résultat observé.

Les facteurs de risque exercent leur influence par divers mécanismes (Baron et Kenny, 1986). Au nombre de ceux-ci on compte notamment, l'effet de médiation c'est-à-dire que l'influence d'un facteur de risque sur un résultat est due, entièrement ou en partie, à une troisième variable. Un deuxième mécanisme est l'effet de modération c'est-à-dire que le même facteur de risque peut mener à divers résultats comme c'est le cas lorsqu'il est question du sexe de l'enfant, par exemple. De plus, les facteurs de risque liés à la délinquance sont multidimensionnels, ils se manifestent donc dans plusieurs facettes de la vie du contrevenant (Cauffman, 2008; Farrington, 2007; Savignac, 2009). De ce fait, un troisième mécanisme concerne l'effet cumulatif que l'on pourrait décrire ainsi, plus nombreux sont les facteurs de risque auxquels une personne est exposée, plus grande est la probabilité qu'elle affiche le résultat (Van der Laan, Veenstra, Bogaerts, Verhulst et Ormel, 2010). L'accumulation des facteurs de risque augmentent donc la probabilité de commettre des actes délinquants. Ceci, non seulement parce que les facteurs de risque additionnent leurs effets, mais aussi parce qu'ils interagissent entre eux (Appleyard, Egeland, Van Dulmen et Sroufe, 2005). Il est donc difficile

pour le chercheur de départager les effets propres à un facteur de risque de ceux liés à un autre. C'est, entre autre, pour cette raison que plusieurs études ne s'intéressent qu'à un seul facteur de risque et laissent les autres de côté. Cependant, ne pas prendre en compte l'ensemble des facteurs de risque présentés par un individu lors des analyses limite la portée des résultats.

Bien que la recherche sur les facteurs de risque ne puisse pas être utilisée comme base théorique du développement de la délinquance, elle en facilite la conceptualisation à l'intérieur du cadre des théories développementales. Depuis plusieurs années déjà, les études longitudinales sont utilisées en criminologie. Ainsi, la criminologie développementale propose d'étudier les changements s'effectuant dans la conduite déviante des individus tout au long de leur vie et de reconnaître les facteurs qui peuvent expliquer l'apparition, le développement ainsi que la fin de celle-ci (LeBlanc, 2003; LeBlanc, 2010). Ce type de recherches criminologiques permet de faire état de la dynamique des conduites déviantes de la naissance à la fin de la vie (Lanctôt et LeBlanc, 2002). Ainsi, considérant les particularités du système de protection de la jeunesse québécois, deux processus distincts décrits ci-après, menant au développement de comportements délinquants pourraient être observés en fonction des motifs de compromission indiqués lors de la prise en charge initiale.

Tout d'abord, pour les enfants et les adolescents ayant été pris en charge en raison de TC et de maltraitance ou de négligence, il pourrait s'agir de ce que nombre de chercheurs appellent le « cycle de la violence » (Bender, 2010). Bien que ce soit facilement envisageable, il semble toutefois que les processus entre la victimisation et l'adoption de conduites délinquantes soient plus complexes qu'il n'y paraît. En effet, rares sont les enfants victimes d'abus ou de négligence à la maison qui deviennent instantanément des individus violents (Bender, 2010). Ils suivent

plutôt des trajectoires complexes jusqu'à l'adolescence, vivent des problèmes psychologiques ou comportementaux avant de finalement adopter des comportements délinquants ou violents (Moffitt et Caspi, 2001). Ainsi, ce serait plutôt une accumulation d'adversités rencontrées tout au long du développement qui mettrait ces jeunes plus à risque de faire de mauvais choix ou encore, de se retrouver dans de fâcheuses situations (Lemmon, 2006). En fait, les adolescents ayant subi des mauvais traitements ou de la négligence ne se mettraient pas davantage dans des situations où un délit peut être commis comparativement aux autres jeunes de leur âge, mais il semblerait qu'ils s'engagent dans ce type de comportements plus tôt, plus fréquemment et avec une plus grande intensité (Tausig, 2002).

Pour les enfants et les adolescents pris en charge en raison de troubles de comportement exclusivement, il pourrait s'agir des premiers signes du développement d'un comportement délinquant plus grave. En effet, plusieurs chercheurs indiquent que les enfants ayant des comportements perturbateurs au cours de l'enfance sont ceux qui présentent le plus de risque de développer des comportements délinquants chroniques (Yergeau, Toupin, LeCorff et Pauzé, 2010). Ils sont également plus nombreux à présenter d'autres types de facteurs de risque, ce qui a pour effet d'aggraver les problèmes développementaux (Dandreaux et Frick, 2009). De plus, Hélié et Laurier (2012) soulignent que la présence de troubles de comportement lors de la prise en charge initiale est le facteur le plus fortement associé tant avec la récurrence en protection de la jeunesse qu'avec l'incidence LSJPA dans un échantillon de jeunes pris en charge en PJ pour tout type de motifs de compromission.

1.3 Que savons-nous des déterminants de l'incidence LSJPA?

Tel que mentionné précédemment, l'une des particularités du service de protection de la jeunesse au Québec est qu'il est le seul à reconnaître la présence de troubles de comportement sérieux comme un motif de compromission. Quelques études nous renseignent à l'effet que d'autres systèmes prennent en considération les comportements problématiques de leurs usagers (Dandreaux et Frick, 2009; Ryan, 2012; Wright, McMahon, Daly et Haney, 2012). Toutefois, ces comportements problématiques doivent obligatoirement être découverts chez des jeunes déjà pris en charge en raison de maltraitance ou de négligence. Cette particularité québécoise offre la possibilité de se concentrer sur les jeunes qui présentent des comportements problématiques et d'en mesurer l'effet potentiel sur le développement de comportements délinquants plus sévères. Le but premier des services de protection de la jeunesse est de mettre fin à une situation de compromission et d'éviter que celle-ci ne se reproduise. Cependant, une meilleure connaissance des facteurs de risque d'incidence LSJPA chez ces jeunes permettrait de mieux identifier et ainsi, d'adapter les interventions chez ceux se révélant être les plus à risque de délinquance juvénile.

Puisque la présence de troubles de comportements antérieurement à la prise en charge par les services judiciaires pour adolescents n'est que très rarement observée dans la littérature sur les jeunes en protection de la jeunesse, notamment en raison du manque de données à cet effet tel que mentionné précédemment, nous devons nous tourner vers les études qui s'intéressent à un échantillon plus large. Ainsi, la majorité des études qui seront citées dans la présente section s'attardent à des échantillons composés d'enfants et d'adolescents officiellement pris en charge en raison de mauvais traitements.

1.3.1 Les facteurs associés au jeune lui-même

Les auteurs s'intéressant au développement des conduites délinquantes soulignent plus souvent qu'autrement deux grandes catégories de facteurs de risque. Ainsi, on retrouve les facteurs associés au jeune lui-même et ceux inhérents à l'intervention. La première catégorie de facteurs de risque vérifiée dans la présente étude est celle se rapportant directement aux caractéristiques de l'usager lors de la prise en charge initiale. Au nombre de ces caractéristiques, on retrouve notamment le sexe, l'âge au moment de la prise en charge, l'origine ethnoculturelle et la structure familiale.

Le sexe

Le fait d'être un garçon est certainement l'un des facteurs de risque de délinquance les plus cités dans la littérature (Chiu, Ryan et Herz, 2011). Bien que le sexe de l'enfant ou de l'adolescent ne soit pas associé à la prise en charge en protection de la jeunesse, les garçons sont surreprésentés dans les systèmes judiciaires pour adolescents (Goodkind et al., 2013; Puzzanhera, Adams et Sickmund, 2010).

Constater la faible représentation des adolescentes prises en charge en vertu de la LSJPA mène vers diverses explications. Certains auteurs mettent l'accent sur la personne, arguant que la délinquance des filles est différente de celle des garçons, moins fréquente et surtout moins violente (Grogan-Kaylor et al., 2008; Lucia et Jacquier, 2012; Maschi, Schwalbe, Morgen, Gibson et Violette, 2009). D'autres mettent plutôt l'accent sur le traitement des instances judiciaires qu'on dit paternalistes vis-à-vis des filles, ce qui fait qu'on les dirige plutôt vers le

système de protection de la jeunesse en raison de leurs troubles de comportement (Chesney-Lind et Shelden, 2004). Déjà en 2002, Lanctôt et Desaiive indiquaient que pour bien comprendre la nature de la prise en charge des adolescentes, une réponse nuancée devait comprendre ces deux éléments.

La distinction entre les filles et les garçons est d'autant plus importante puisque ceux-ci seraient exposés différemment aux facteurs de risque de la délinquance en plus de réagir différemment à cette exposition (Bélanger et Lanctôt, 2005). Par exemple, dans le cas d'abus ou de négligence vécus à la maison, les filles seraient plus portées à entrer en conflit et à être agressives auprès des membres de leur famille tandis que l'agressivité des garçons ne se limiterait pas seulement à ce cercle restreint, mais serait également dirigée envers la société en général (Herrera et McCloskey, 2001). De plus, les réactions émotionnelles et comportementales des filles suite à des abus diffèrent de celles des garçons (Sullivan, Farrell et Kliwer, 2006). Alors que les garçons ont tendance à réagir en ayant des comportements extériorisés tels que l'agression, la violence et les problèmes de comportement (Bender, 2010), leurs homologues féminins seraient plus susceptibles de répondre aux abus subis par des comportements intériorisés tels que la dépression, les idées suicidaires ou encore, les troubles alimentaires (Maschi et al., 2009).

De plus en plus, les études prennent en compte des garçons et des filles dans leurs échantillons (Bright et Jonson-Reid, 2008; Gorman-Smith et Loeber, 2005; Harachi et al., 2006; Leve, Kim et Pears, 2005). Toutefois, très peu d'attention est portée sur la distinction entre les sexes. Par exemple, on sait que le fait d'être un garçon augmente les risques de prise en charge en vertu de la LSJPA mais on ne sait toujours pas si les filles ont un cheminement différent de

celui des garçons. Malgré la prémisse que les facteurs influençant le développement de comportements problématiques pourraient être les mêmes peu importe le sexe (Moffitt et Caspi, 2001), la nécessité d'un examen des trajectoires développementales en fonction du sexe n'a jamais été remise en question (Gorman-Smith et Loeber, 2005).

L'âge au moment du signalement

Chez les jeunes pris en charge par les services de protection de la jeunesse, l'âge est un facteur de risque de délinquance important. Jusqu'à récemment, un consensus émergeait de la littérature à l'effet que l'exposition précoce à de la maltraitance ou de la négligence augmentait grandement les problèmes développementaux. Cependant, des études récentes indiquent plutôt que la relation entre l'âge à laquelle les mauvais traitements occurred et la délinquance en est une positive (Goodkind et al., 2013; Verrecchia et al., 2010). En d'autres mots, plus l'âge augmente avant la première prise en charge, plus l'enfant ou l'adolescent est susceptible d'adopter des comportements délinquants. Certains chercheurs arrivent à cette conclusion en comparant les comportements délinquants adoptés par des jeunes pris en charge par les services de protection de la jeunesse en bas âge et ceux pour qui la prise en charge arrive plus tard dans la vie (Grogan-Kaylor et al., 2008; Jonson-Reid et Barth, 2000a). Ainsi, ces études sont à même d'identifier une période critique où une prise en charge pourrait être particulièrement délétère (Stewart, Livingston et Dennison, 2008).

Par ailleurs, une étude américaine récente affirme que chez des enfants de 7 à 17 ans pris en charge par les services de protection de la Floride (N = 13 212), chaque année additionnelle

avant la prise en charge augmente les risques de migration vers les services judiciaires pour adolescents de 47 % (Yampolskaya, Armstrong et McNeish, 2011). C'est donc dire que plus on intervient tôt en protection de la jeunesse, plus on est à même de prévenir la délinquance à l'adolescence. Baskins et Sommers (2011) arrivent à des conclusions similaires et ce, autant pour les crimes violents que non-violents. Bright et Jonson-Reid (2008) indiquent qu'une prise en charge tardive peut être le reflet d'une situation trop longtemps ignorée. Celle-ci demandant donc plus de suivi et de services parallèles afin de diminuer les effets négatifs associés à cette attente. D'autres chercheurs émettent l'hypothèse qu'un plus grand nombre de stressseurs sont présents chez les jeunes de 12 à 14 (passage de l'école primaire à secondaire, entrée dans l'adolescence, etc.) et donc, qu'une prise en charge par les services de protection de la jeunesse pourrait ajouter à la détresse vécue par ces jeunes en plus de leur faire perdre leurs repères (Jonson-Reid et Barth, 2000a).

En raison des particularités du système de protection québécois, il est important de s'attarder également aux études qui s'intéressent à la précocité des comportements perturbateurs et non seulement à la prise en charge par les services de protection de la jeunesse. Ainsi, Moffitt (1993) suggère que les jeunes dont les comportements problématiques ont commencé à un plus jeune âge sont ceux qui sont le plus à risque de présenter des comportements délinquants à l'adolescence. Par ailleurs, l'un des facteurs de risque de délinquance les plus puissants est la participation à des infractions générales telles que de menus larcins, des vols ou du vandalisme avant l'âge de 12 ans (Day et Wanklyn, 2012; Keil et Price, 2006). Les données officielles et celles tirées de questionnaires autorévélés montrent que l'apparition précoce de la délinquance expose les adolescents et les adolescentes à un risque accru tant au niveau de la fréquence que de la gravité des infractions commises (Broidy et al., 2003; Moffitt et Caspi, 2001; White,

Moffitt, Earls, Robins et Silva, 1990). De plus, des études longitudinales ont montré qu'il est peu probable qu'un adolescent qui n'a jamais été agressif par le passé se mette tout à coup à présenter de sérieux problèmes de comportement et d'agressivité (Tremblay, 2008). Considérant le fait que la LSJPA ne s'applique qu'à partir de l'âge de 12 ans, les enfants plus jeunes qui présentent des comportements problématiques doivent être référés sous la LPJ. Il est donc possible de penser qu'un jeune pris en charge rapidement par la protection de la jeunesse est encore au stade de l'exploration et qu'il serait possible d'intervenir sur le développement de ses conduites délictueuses. C'est, entre autres, pour cette raison qu'il est important de savoir dans quelles circonstances une prise en charge initiale (LPJ) en raison de troubles de comportement mène à une incidence LSJPA.

L'origine ethnoculturelle

La grande majorité des études s'intéressant aux jeunes pris en charge par le système judiciaire pour adolescents trouvent que les minorités ethniques sont surreprésentées (Bright et Jonson-Reid, 2008). De plus, Chiu et ses collègues (2011) soulignent que les jeunes issus de minorités ethniques sont non seulement surreprésentés dans les systèmes judiciaires mais également dans les systèmes de protection de la jeunesse.

Les travaux de Lahlah et ses collègues (2013a, 2013b) sont particulièrement éclairant sur les raisons expliquant ces différences ethniques. Tout d'abord, la majorité des études considèrent l'origine ethnoculturelle comme une caractéristique uniquement individuelle au même titre que l'âge ou le sexe. Ainsi, il est difficile de départager ce qui est dû à l'ethnicité

comparativement aux conditions socio-économiques dans lesquelles l'enfant évolue, par exemple (Hawkins et al., 2000; Lahlah, Lens, Bogaerts et Van der Knaap, 2013). Ensuite, les approches qui explorent les relations entre les conditions sociales et la délinquance juvénile dans un lieu donné suggèrent que les conditions économiques, politiques et sociales défavorables auxquelles une population est confrontée, comptent pour beaucoup dans le développement et le maintien de comportements délinquants (Demuth et Brown, 2004; Pratt, Turner et Piquero, 2004). En effet, des études ont montré que les facteurs de risque tels que le faible statut socio-économique, le chômage et la marginalisation sociale sont associés à la surreprésentation des jeunes issus des minorités ethniques parmi les délinquants juvéniles. Finalement, les jeunes issus des minorités ethnoculturelles pourraient avoir des difficultés à répondre aux exigences et aux systèmes de valeurs différents d'une culture à l'autre, occasionnant par le fait même des conflits internes et du stress qui mèneraient à des comportements tels que la délinquance (voir entre autres, Agnew, 1992). L'origine ethnique ne serait donc qu'artificiellement liée à la délinquance juvénile. D'autres auteurs ne trouvent pas de relation statistiquement significative entre l'origine ethnoculturelle et l'adoption de comportements délinquants (Grogan-Kaylor et al., 2008).

Au Canada, l'ascendance autochtone des jeunes pris en charge par les services de protection de la jeunesse a un effet important sur la récurrence en PJ. Ce faisant, plusieurs auteurs se demandent si les ressources suite à la fermeture des dossiers en protection de la jeunesse sont suffisantes et adaptées aux réalités des personnes des Premières nations (Hélie et Laurier, 2012). Une réponse inadéquate des ressources externes pourraient mener à une plus grande détresse vécue par les jeunes et leur famille, occasionnant ainsi une plus grande vulnérabilité aux problèmes développementaux.

La structure familiale

Le manque de supervision de la part des parents semble être le plus important facteur de risque de délinquance lié à la gestion familiale (Farrington, 2009) et ce, peu importe le groupe d'âge (Hoeve et al., 2009). Des études ont régulièrement fait ressortir cette relation, selon laquelle plus les jeunes sont surveillés par leurs parents, moins ils sont susceptibles d'adopter des comportements délinquants (Cao, Cao et Zhao, 2004; Derzon, 2010) ou violents (Bélanger et Lanctôt, 2005).

De nombreuses études ont révélé que la séparation des parents et des enfants est un indicateur du comportement délinquant et criminel futur (Baron, 2003; Bender, Thompson, McManus, Lantry et Flynn, 2007; Demuth et Brown, 2004; Jonson-Reid et Barth, 2000a; Lynam, Miller, Vachon, Loeber et Stouthamer-Loeber, 2009; McCord, Widom et Crowell, 2001; Ryan, Hong, Herz et Hernandez, 2010; Ryan, Marshall, Herz et Hernandez, 2008; Ryan et Testa, 2005; Ward et al., 2010). Dans une étude s'intéressant à la relation entre la structure familiale et les comportements délinquants, Kierkus et Hewitt (2009) ont comparé des adolescents vivant avec un parent seul, un parent seul et son nouveau conjoint ou encore, un parent seul et un autre membre de la famille avec des adolescents vivant avec leurs deux parents biologiques. Le fait de vivre dans un foyer dit non traditionnel était lié à une augmentation des risques de délinquance et ce, malgré l'ajout de variables contrôles telles que le statut socioéconomique, l'âge ou la taille de la famille. Tel que souligné par Bélanger et Lanctôt (2005), peu de recherches comparent l'influence de la structure familiale sur l'adoption de comportements délinquants chez les garçons et les filles et lorsqu'elles le font, les résultats sont discordants. Certains chercheurs trouvent que la structure familiale est un meilleur prédicteur

de la délinquance des filles que celle des garçons (Farrington et Painter, 2004) tandis que d'autres indiquent plutôt qu'il n'y a pas de différence entre les sexes (Bélanger et Lanctôt, 2005; Fagan, Van Horn, Hawkins et Arthur, 2007; Latimer, Kleinnecht, Hung et Gabor, 2003).

Selon certaines études, le fait de provenir d'une famille de quatre enfants et plus augmentait le risque de délinquance (Derzon, 2010; Farrington et Loeber, 1999; Wasserman et Seracini, 2001). En fait, ce n'est pas spécifiquement le nombre de frères et sœurs qui compte mais plutôt l'investissement et la supervision de la part des parents qui sont plus difficiles lorsqu'il y a plusieurs enfants dans la même fratrie, ceci est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit d'une famille où l'un des deux parents est absent.

1.3.2 Les motifs de prise en charge

Une recension des écrits portant sur les facteurs de risque de délinquance chez les jeunes pris en charge par les services de protection de la jeunesse ne saurait être complète sans s'intéresser à l'effet de ces motifs de prises en charge.

Maltraitance et négligence

Les mauvais traitements pendant l'enfance ont, depuis plusieurs années, été intégrés à l'étiologie de la délinquance, c'est-à-dire qu'il a été observé que des antécédents de violence physique, sexuelle ou psychologique, ou de négligence sur le plan affectif et physique faisaient augmenter les probabilités d'adopter des comportements délinquants (Bender, 2010; Crooks et

al., 2007; Ryan et Testa, 2004; Verrecchia et al., 2010). Cet effet a été invariablement documenté dans les méta-analyses (Derzon, 2010). De plus, les jeunes seraient exposés à un risque accru de délinquance lorsqu'ils sont victimes de plus d'une forme de mauvais traitements (Cuevas, Finkelhor, Ormrod et Turner, 2009; Crooks et al., 2007; Ford, Elhai, Connor et Frueh, 2010). Les mauvais traitements sont associés à des comportements négatifs d'intériorisation (anxiété, pensées suicidaires, dépression, etc.) et d'extériorisation (comportements à risque, commission de délits) (Herrenkohl et Herrenkohl, 2007; McFarlane, Groff, O'Brien et Watson, 2003). Les auteurs rapportent des prévalences de maltraitance variant de 26 % à 60 % chez des jeunes pris en charge par le système de justice pénale pour adolescents (Bender, 2010; Currie et Tekin, 2006; Ford, Hartman, Hawke et Chapman, 2008; Lemmon, 2006; Mallett, 2014; Sedlak et McPherson, 2010; Stouthamer-Loeber, Loeber, Wei, Farrington et Wilkström, 2002). Bien que la présence d'antécédents de maltraitance soit aussi élevée chez ces jeunes, notons tout de même que la majorité des enfants et adolescents maltraités ne deviendront pas délinquants (Widom, 2003; Yun, Ball et Lim, 2011).

L'effet de la maltraitance semble être plus grand chez les filles que chez les garçons (Bender, 2010; Bright et Jonson-Reid, 2008; Postlethwait, Barth et Guo, 2010). Les filles ayant vécu des abus à la maison sont près de trois fois plus à risque de migrer vers les services judiciaires pour adolescents que les filles de la population générale tandis que cette même proportion serait de 2:1 pour les garçons ayant subi des mauvais traitements comparativement aux garçons de la population générale (Jonson-Reid et Barth, 2000b). De plus, les femmes incarcérées sont significativement plus enclines à rapporter leur passé de victimisation comme l'un des facteurs ayant contribué au développement de leurs comportements délinquants comparativement à leurs homologues masculins (Belknap et Holsinger, 2006).

Par ailleurs, la négligence physique pourrait être la forme la plus criminogène de mauvais traitements infligés aux enfants. La plupart des études portant sur l'incidence relative des sous-types de mauvais traitements pendant l'enfance mettent en évidence le fait que la négligence produit les effets les plus importants sur la délinquance, mesurée notamment par l'incarcération (Jonson-Reid et Barth, 2000b; Smith et al., 2005; Verrecchia et al., 2010). Tel que mentionné plus tôt, cette association avec le comportement criminel pourrait s'expliquer en partie par le manque de supervision parentale, car les enfants victimes de négligence sont moins susceptibles de faire l'objet d'une surveillance parentale adéquate que les enfants qui ne sont pas négligés (Lemmon, 1999). De plus, certains auteurs avancent que l'investissement parental dans les soins, l'éducation et la supervision des enfants permet à ces derniers de créer des liens sociaux forts. Ainsi, lorsqu'il est confronté à des possibilités d'adopter des comportements délinquants, l'enfant ou l'adolescent ayant des liens sociaux solides présente moins de risques de saisir ces opportunités, puisqu'elles peuvent être perçues comme pouvant compromettre ces liens forts établis avec sa famille et son entourage (Hoeve et al., 2009).

Les facteurs spécifiques à la nature des comportements problématiques présentés par les jeunes

Certains facteurs ne sont pas rapportés dans la littérature s'intéressant aux enfants et aux adolescents pris en charge par les services de protection de la jeunesse. Cependant, considérant la particularité du système québécois à l'effet qu'un jeune puisse être pris en charge en raison de ses comportements perturbateurs, il est nécessaire de s'y attarder dans le présent mémoire. Ainsi, les auteurs s'intéressant à la précocité et aux trajectoires associées aux comportements perturbateurs adoptés par certains jeunes nous renseignent sur l'importance de considérer les

types de troubles de comportement adoptés par les jeunes en question (Corrado et Freeman, 2011). De plus, il appert que la plupart des comportements permettant une prise en charge en vertu de la LPJ en raison de troubles de comportement sont des facteurs de risque relativement bien acceptés dans la littérature.

C'est notamment le cas pour les comportements antisociaux et les problèmes de comportement qui englobent un grand éventail de conduites, y compris les infractions criminelles, la consommation de drogues et d'alcool, les comportements sexuels risqués et l'agressivité (Hawkins et al., 2000). Par exemple, Case et Haines (2007) ont constaté que les attitudes et les comportements antisociaux sont parmi les facteurs de risque de délinquance les plus importants et ce, peu importe le sexe, le type d'infraction ou le groupe d'âge. Plusieurs auteurs s'entendent pour dire que la délinquance générale telle que le vol, le vandalisme ou bien encore, la violence envers les autres est un indice de délinquance ultérieure (Gatti, Tremblay et Vitaro, 2009; Shader, 2003) et même de criminalité à l'âge adulte (Hawkins et al., 2000; Shader, 2003). C'est donc dire qu'il y aurait une chronicité des comportements perturbateurs qui évolueraient et s'aggraveraient pour devenir de réels comportements délinquants et criminels (Lipsey et Derzon, 1998).

Par ailleurs, la consommation de drogues et d'alcool est considérée comme un facteur de risque de délinquance (Case et Haines, 2007; Shader, 2003) en plus d'être associée à une augmentation de la fréquence des comportements délinquants et de la durée de la carrière criminelle. Bien que la consommation de drogues ou d'alcool et l'expérimentation pendant l'adolescence soient plutôt normales (Pica et al., 2012), ce comportement est présent à des taux nettement supérieurs chez les jeunes incarcérés (Lambert et al., 2011). Les différences entre les

sexes laissent entrevoir une plus grande probabilité que les femmes consommatrices de drogues et d'alcool voient leurs comportements délinquants augmenter que les hommes dans des situations similaires (Putnis, 2003).

De plus, la recherche soutient l'hypothèse selon laquelle le manque d'assiduité scolaire telle que mesurée par la suspension, l'expulsion, l'absentéisme et le décrochage est un facteur de risque de délinquance (Catalano, Haggerty, Oesterle, Fleming et Hawkins, 2004; Lederman, Dakof, Larrea et Li, 2004). Par ailleurs, l'absentéisme exposerait les jeunes au risque de délinquance à l'âge adulte (McCluskey, Bynum et Patchin, 2004). Farrington (1989) a constaté qu'un taux élevé d'absentéisme entre l'âge de 12 et 14 ans était prédicteur d'un comportement violent pendant l'adolescence. Le décrochage scolaire avant l'âge de 15 ans était également associé à un taux accru de délinquance plus les jeunes avancent en âge. Aussi, il appert que les jeunes placés en famille d'accueil sont exposés à un plus grand risque de délinquance s'ils sont suspendus de l'école (Ryan, Testa et Zhai, 2008) et sont plus susceptibles d'avoir une trajectoire de délinquance chronique s'ils ne sont pas inscrits à l'école que les jeunes placés en famille d'accueil qui sont inscrits à l'école (Ryan, Hernandez et Herz, 2007).

Finalement, lorsqu'il est question de comportement antisocial, les problèmes de santé mentale semblent particulièrement pertinents à prendre en considération pour les femmes. La recherche a montré de façon constante que les délinquantes sont plus souvent atteintes de psychopathologie que les délinquants de sexe masculin et que les femmes dans la population générale (Domalanta, Risser, Roberts et Risser, 2003; Golzari, Hunt et Anoshiravani, 2006). En outre, les études ont démontré que les femmes présentant un nombre élevé de symptômes dépressifs sont plus susceptibles de devenir des délinquantes (Daigle, Cullen et Wright, 2007;

Teplin, Abram, McClelland, Dulcan et Mericle, 2002). Les délinquantes sont également plus susceptibles d'être atteintes de problèmes mentaux de type intériorisé et d'idées suicidaires que les délinquants (Aalsma et Lapsley, 2001).

La récurrence de prise en charge en protection de la jeunesse

La récurrence dans les services de protection de la jeunesse est un phénomène malheureusement fréquent, que ce soit pour de nouveaux éléments liés à de la maltraitance ou la récurrence d'une même situation de compromission. Ainsi, Bae, Solomon et Gelles (2007) trouvent des taux de récurrence variant de 9,3 % à 48,8 %. D'après les auteurs, cette variation dans les pourcentages est principalement due aux différentes définitions et méthodologies utilisées dans la littérature existante. Les écrits sont toutefois clairs à ce sujet : la chronicité des mauvais traitements, peu importe le type, est un facteur de risque d'importance tant au niveau de l'initiation, du maintien et de l'aggravation de la délinquance (Lemmon, 2006; Verrecchia et al., 2010; Yun et al., 2011). De plus, les jeunes pour qui la maltraitance a débutée dans l'enfance et s'est poursuivie jusqu'à l'adolescence sont plus à risque de délinquance que ceux pour qui la maltraitance est concentrée dans l'enfance (Stewart et al., 2008). Cette relation continue d'être importante même lors de l'ajout d'autres facteurs de risque tels que le sexe, le statut socioéconomique ou l'endroit de résidence (Ireland et al., 2002; Van Wert, Ma, Lefebvre et Fallon, 2013). Pour ce qui est de la récurrence en PJ en raison de troubles de comportement, seule l'étude d'Hélie et Laurier (2012) pourrait émettre des hypothèses à ce sujet puisqu'elle utilise des données québécoises, mais aucune distinction au niveau du type de récurrence n'a encore été effectuée à partir de cette base de données. On sait toutefois qu'une chronicité des

comportements perturbateurs est annonciatrice d'une délinquance précoce, plus grave et sur une plus longue période (Yergeau et al., 2010). La prise en charge par les services de protection de la jeunesse semble toutefois jouer un rôle dans la diminution des effets de la récurrence (Lemmon, 2006).

1.3.3 Les facteurs inhérents à la prise en charge

La littérature n'est pas sans équivoque lorsqu'il est question des facteurs de risque inhérents à l'intervention. En effet, plusieurs auteurs arrivent à des conclusions différentes lorsqu'il est temps de mesurer l'impact d'une prise en charge en protection de la jeunesse sur le développement de conduites délinquantes (DeGue et Widom, 2009; Goodkind et al., 2013; Lemmon, 2006). Jonson-Reid (2002) trouve que les enfants pris en charge par les services de protection de la jeunesse qui reçoivent des services à la maison sont moins à risque de délinquance que ceux qui ne reçoivent pas de service ou encore, qui sont placés en milieu substitut. Baskins et Sommers (2011) de leur côté, ne trouvent aucune différence quant au type d'intervention sur la délinquance. Pour leur part, Knorth et ses collègues (2008) trouvent, dans leur méta-analyse rassemblant 27 études publiées entre 1990 et 2005, que les enfants et les adolescents placés ont amélioré leur fonctionnement psychosocial. D'autres encore, trouvent que les enfants pris en charge par les services de protection de la jeunesse auraient une prévalence plus élevée de comportements violents, délinquants et de problèmes développementaux (Ford et al., 2010; Jonson-Reid, 1998; Keil et Price, 2006; Maschi et al., 2008; Van Wert et al., 2013). Toutefois, très peu d'études se sont intéressées aux différentes caractéristiques de la prise en charge outre la présence de placement en milieu substitut.

Par ailleurs, l'addition de plus d'un type de services en protection de la jeunesse (par exemple, placement, intervention dans la famille, rencontres avec un pédopsychiatre ou un psychologue, etc.) est associée de façon positive avec le développement de conduites délinquantes (Grogan-Kaylor et al., 2008). La principale explication qu'en donnent les chercheurs est que ces prises en charge plus complètes ne sont en fait que le témoin de situations particulièrement sévères et que ce sont celles-ci qui augmentent le risque de délinquance chez les enfants et les adolescents.

De plus, Ryan (2012) souligne qu'aucune étude à ce jour n'a pu prendre en compte la prise en charge en protection de la jeunesse en raison d'autres motifs de compromission que la maltraitance ou la négligence. Dans son étude, il émet l'hypothèse que les jeunes placés en protection de la jeunesse qui présentent également des troubles de comportement devraient être plus nombreux à migrer vers le système judiciaire américain puisque les services de protection de la jeunesse ne sont pas adaptés pour ce type de clientèle. Les interventions préconisées ne seraient donc pas en mesure de mettre un frein au développement des comportements délinquants.

En outre, les jeunes pris en charge par les services de protection de la jeunesse qui présenteraient également des comportements perturbateurs seraient plus à risque d'être déplacés d'un milieu substitut à l'autre (Keil et Price, 2006; Leathers, 2006) et seraient pris en charge plus longtemps que ceux ne présentant pas de problèmes de comportement (Baskins et Sommers, 2011). De plus, l'instabilité de placement et la durée des services rendus en protection de la jeunesse font partie des facteurs de risque de délinquance (Ryan et Testa, 2005). En effet, des chercheurs associent cette instabilité de placement à plus de risque de prise en charge par le

système judiciaire pour adolescents (DeGue et Widom, 2009; Goodkind et al., 2013; Jonson-Reid et Barth, 2000a). Cependant, nul n'est en mesure de démontrer que c'est réellement l'instabilité qui augmente le risque de délinquance ou si à l'inverse, ce ne seraient pas plutôt les jeunes qui présentent déjà des comportements problématiques précoces qui sont les plus susceptibles de vivre une instabilité de placement (Newton, Litrownik et Landsverk, 2000; Ryan et Testa, 2005). Bien entendu, le fait que les jeunes soient retirés de leur milieu familial et placés en milieu substitut est le signe d'une situation d'abus ou de négligence plus sévère. Ce ne serait donc pas le placement en lui-même mais plutôt la sévérité de la situation de compromission qui jouerait un rôle dans l'augmentation du risque de délinquance (Goodkind et al., 2013). Finalement, l'instabilité n'affecterait pas également tous les jeunes. Ryan et Testa (2005) soulignent que cela augmenterait le risque de migration vers les services judiciaires pour adolescents chez les garçons, mais pas chez les filles. Au contraire, Chiu et ses collègues (2011) trouvent que les interruptions de placement augmenteraient plutôt le risque de délinquance chez les filles prises en charge par les services de protection de la jeunesse.

1.4 Problématique

Le but ultime des services de protection de la jeunesse est de mettre fin à une situation de compromission et d'éviter que celle-ci ne se reproduise. Toutefois, il semble que les jeunes qui sont pris en charge par les services de protection de la jeunesse fassent partie d'un sous-groupe particulièrement à risque de problèmes développementaux de toutes sortes. C'est d'autant plus vrai lorsqu'il est question de délinquance (Crooks et al., 2007; DeGue et Widom, 2009; Fagan, 2005; Hollist et al., 2009; Jonson-Reid, 2002; Lemmon, 2006) et même de criminalité à l'âge adulte (Smith et al., 2005). Avec tout ce que cela implique comme conséquences à long terme (Goodkind et al., 2013), il est donc primordial de s'intéresser à ce sujet.

La littérature sur les facteurs de risque nous renseigne à l'effet que plusieurs facteurs présents tout au long du développement de l'enfant et de l'adolescent peuvent jouer un rôle dans l'apparition, l'aggravation et la persistance des comportements délinquants (Day et Wanklyn, 2012). Ces facteurs se divisent généralement en deux grandes catégories soit : les facteurs associés directement à l'enfant ou l'adolescent et ceux inhérents à la prise en charge. Un consensus émerge de la littérature sur l'étiologie de la délinquance juvénile quant à l'effet des mauvais traitements subis dans l'enfance sur cette problématique. En effet, nombre de chercheurs en psychologie, en criminologie et en travail social s'attardent à quantifier cette relation et à en définir les limites (Bender, 2010; Crooks et al., 2007; Currie et Tekin, 2006; Ford et al., 2008; Lemmon, 2006; Mallett, 2014; Ryan et Testa, 2004; Sedlak et McPherson, 2010; Stouthamer-Loeber et al., 2002; Verrecchia et al., 2010). Plus souvent qu'autrement, ils en viennent à la conclusion que le fait d'être victime de violence durant l'enfance nuit à la

capacité de l'enfant de se développer de façon saine. Les processus entre les abus subis et le développement de la délinquance ne font toutefois pas l'unanimité et méritent encore plus d'attention (Bender, 2010; Bright et Jonson-Reid, 2008; Postlethwait et al., 2010).

Par ailleurs, bien qu'il y ait une quantité impressionnante d'études s'intéressant aux jeunes pris en charge par les services de protection de la jeunesse, la littérature existante ne s'intéresse qu'aux jeunes négligés ou ayant subi des mauvais traitements (Day et Wanklyn, 2012; Mallett, 2014). Au Québec toutefois, les jeunes pris en charge par les services de protection de la jeunesse en raison de leurs comportements problématiques sont nombreux et ceux-ci seraient encore plus à risque de migrer vers les services judiciaires pour adolescents (Ryan, 2012 ; Yergeau et al., 2010). Dès lors, il est important de s'intéresser à ces jeunes et aux facteurs possiblement associés à ce retour dans les services.

On sait également que la nature des troubles de comportement qui conduisent à une application de la LPJ au Québec sont des facteurs de risque de délinquance juvénile relativement bien acceptés dans la littérature. Parmi ceux-ci, on compte notamment, les problèmes scolaires, les problèmes relationnels parent/enfant, l'abus d'alcool et/ou de drogues ainsi que certains problèmes de santé mentale. Cependant, aucune étude ne permet de comparer les effets de ces facteurs clés sur le développement de comportements délinquants à l'adolescence. Ce même constat est possible au niveau de la relation entre la prise en charge par les services de protection de la jeunesse et l'incidence LSJPA où davantage d'études sont requises. En outre, il n'y a pas de consensus quant à l'effet des facteurs inhérents à la prise en charge sur l'adoption de conduites délinquantes (Baskins et Sommers, 2011; Chiu et al., 2011; DeGue et Widom, 2009; Goodkind et al., 2013; Lemmon, 2006; Ryan et Testa, 2005). De plus, les études recensées qui

documentent les caractéristiques de prise en charge susceptibles d'éclairer ce phénomène ne s'intéressent qu'à un type à la fois et n'en compare pas les effets lors de l'inclusion d'autres facteurs.

1.4.1 Objectifs de l'étude

L'objectif général de ce mémoire est de favoriser la production de connaissances en ce qui a trait à l'incidence c'est-à-dire, l'application d'une sanction ou d'une mesure en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA) chez des jeunes ayant eu une prise en charge initiale en protection de la jeunesse pour troubles de comportement.

Plus spécifiquement, ce projet vise à :

- 1) Décrire l'ampleur et le risque d'incidence LSJPA chez ces jeunes;
- 2) Déterminer, parmi les facteurs associés au jeune et ceux inhérents à la prise en charge, quels sont les meilleurs déterminants de cette incidence.

Chapitre 2 : La méthodologie

2.1 Contexte de l'étude et source des données

Le présent mémoire s'insère dans une étude de cohorte d'envergure qui a exploité les données clinico-administratives des 16 centres jeunesse du Québec (CJ). Sur l'ensemble des CJ du Québec, 29 774 enfants ont eu une intervention qui s'est terminée pendant la période d'admissibilité de l'étude soit du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2009. De ce nombre, 3 877 dossiers ont été fermés au moment du 18^e anniversaire de l'utilisateur et n'ont par conséquent aucune durée d'observation puisqu'ils n'étaient plus à risque d'être signalés à nouveau. La cohorte principale était donc composée de 25 897 enfants dont l'intervention en PJ a pris fin entre 2005 et 2009¹ et qui étaient à risque soit d'un retour dans les services de protection de la jeunesse, soit d'une migration dans les services judiciaires pour adolescents.

Les données utilisées dans ce projet proviennent de l'entrepôt de données PIJ (banque de données informationnelles - BDI) de chacun des CJ. Les BDI sont dénominalisées et ne comportent aucun renseignement permettant d'identifier les usagers. Le projet intégration jeunesse (PIJ) est un serveur sur lequel les intervenants ajoutent certaines des caractéristiques des enfants et des adolescents. Plusieurs facettes de la vie de l'utilisateur sont couvertes, que ce soit au niveau de son profil personnel, de sa famille ou encore, des services qu'il a reçus en LPJ et/ou en LSJPA. Une sauvegarde est faite chaque nuit et compose la banque de données

¹ Il est à noter qu'il y a eu des changements dans la LPJ en 2007. L'article 38 a été modifié pour rendre plus clairs les motifs de signalement. Ainsi, les mauvais traitements psychologiques sont devenus un motif de signalement spécifique. Dans les cas de négligence et d'abus, le risque sérieux que ces événements se produisent a été ajouté afin de permettre le signalement dans ces situations.

informationnelles de chacun des CJ du Québec. C'est donc un système qui aide grandement au suivi des dossiers et, dans le cas échéant, au partage des données administratives entre cliniciens et chercheurs.

2.1.1 Description de la sous-cohorte

Dans le cadre de ce mémoire, la sous-cohorte choisie se compose de tous les enfants et adolescents ayant vu leur dossier fermé à la suite d'une première intervention en protection de la jeunesse en raison de troubles de comportement entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2009. Cette première intervention, de même que toutes les étapes préalables découlant du même signalement, sont désignées comme l'événement « initial ». Bien entendu, ne sont retenus que les enfants et adolescents de la cohorte qui sont nés avant le 31 décembre 1997 puisque les enfants nés après le 31 décembre 1997 ne pouvaient avoir atteint l'âge minimal (12 ans) et ainsi, être à risque de recevoir une ordonnance LSJPA au 31 décembre 2009.

De plus, les enfants et adolescents ayant eu une prise en charge antérieure au signalement initial et ceux dont le dossier relatif au premier signalement LPJ a été fermé en raison d'un motif autre que la fin de la situation à risque ont été exclus de la sous-cohorte. Au sein de la cohorte à l'étude, 8 859 adolescents ont été pris en charge par la Direction de la protection de la jeunesse en raison de troubles de comportement. De ce nombre, ils sont 1 784 pour qui la prise en charge initiale s'est terminée à majorité (18 ans) et 445 à avoir commis un premier délit alors qu'ils étaient pris en charge en protection de la jeunesse. Puisque l'objet du présent mémoire est le risque d'incidence après la fermeture d'une prise en charge initiale, ces jeunes ont donc été

exclus de la sous-cohorte. Ainsi, 6 630 adolescents ont reçus des services pour troubles de comportement en protection de la jeunesse et étaient à risque d'incidence LSJPA. Tous les jeunes de cette cohorte ont été observés à partir de la fermeture de l'intervention initiale jusqu'au 30 juin 2010. Les durées d'observation varient donc entre 6 mois (pour un dossier fermé le 31 décembre 2009) et 5 ans et demi (pour un dossier fermé le 1er janvier 2005).

2.2 Opérationnalisation des variables à l'étude

2.2.1 Variables indépendantes

Dans le cadre de la présente étude, les variables indépendantes (VI) prises en compte sont de plusieurs ordres. Toutes les données proviennent des données clinico-administratives, elles n'ont donc subies que le minimum de transformations afin de rendre compte de la nature exacte des données qui sont colligées par les intervenants. Les VI ont été sélectionnées à la lumière de l'état des connaissances consigné au premier chapitre et en fonction des données disponibles dans l'entrepôt de données PIJ des centres jeunesse du Québec. Parmi les variables pertinentes disponibles, celles qui présentent une fiabilité acceptable étaient privilégiées. Lorsqu'il est question de données clinico-administratives des services de protection de la jeunesse québécois, Hélie (2005) entend par fiabilité acceptable, une variable qui comporte moins de 5 % de données manquantes. Ainsi, l'information concernant l'origine ethnique de l'utilisateur n'a pas pu être utilisée puisque cette variable comportait 30 % de données manquantes. De plus, un test diagnostique a été réalisé en introduisant les VI dans une régression linéaire et aucune multicolinéarité n'a été détectée (Tableaux A.1 et A.2 en Annexe).

Les facteurs associés au jeune lui-même

L'âge au moment du signalement initial est une variable de type continue et varie de 7 à 17 ans.

La présence de récurrence en protection de la jeunesse est définie par le fait de revenir dans les services de protection de la jeunesse après la fermeture de la prise en charge initiale. Cet évènement est divisé en deux variables distinctes soit la récurrence PJ en raison de troubles de comportement exclusivement et la récurrence PJ en raison de nouveaux éléments liés à de la maltraitance (qu'il y ait des troubles de comportement ou non). Ce choix méthodologique s'est fait en s'appuyant sur la littérature existante et puisque la chronicité des comportements perturbateurs est un aspect vérifié dans cette étude. De plus, puisqu'il est difficile de savoir ce qui vient en premier entre certains types de maltraitance et les troubles de comportement, nous avons préféré les diviser de la sorte. En effet, certains auteurs conçoivent les comportements perturbateurs d'un enfant ou d'un adolescent comme le signe d'une situation d'abus vécue à la maison (Bender, 2010). Tandis que d'autres croient plutôt que la maltraitance peut survenir en réaction à ces comportements problématiques.

Le nombre de frères et sœurs varie de 0 à 11 et est une variable continue.

L'ascendance autochtone de l'utilisateur est une variable dichotomique et découle directement de l'information inscrite au dossier de l'utilisateur. Cette variable correspond aux utilisateurs pour lesquels le CJ reçoit une contribution du ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada.

L'indication que l'un des parents de l'utilisateur est absent de sa vie est utilisée pour catégoriser la *famille* de l'utilisateur comme étant *monoparentale*. Cette variable est colligée avec les informations disponibles au moment de la prise en charge initiale. Il n'est pas possible de déterminer depuis combien de temps cette situation est celle qui est vécue par l'enfant ou l'adolescent et sa famille.

Les catégories de troubles de comportement

Le détail des différents motifs de compromission pour lesquels un enfant ou un adolescent est pris en charge par les services de protection de la jeunesse du Québec s'appelle une ventilation. Ces ventilations sont régies par un cadre normatif qui permet une certaine uniformisation à travers l'ensemble du réseau de protection québécois. Un jeune peut présenter jusqu'à 25 ventilations différentes lors d'un signalement en raison de troubles de comportement. Ces ventilations permettent en quelque sorte de qualifier la nature du signalement. Afin de faciliter la compréhension des analyses, il est possible de regrouper celles-ci. *Les catégories de troubles de comportement* ont été regroupées eu égard à la littérature existante. Une attention particulière a été portée à la détection de regroupements conceptuels clairs. On obtient ainsi des grandes catégories de troubles de comportement. La présence ou l'absence de chacune de ces catégories lors du signalement initial est évaluée. Le Tableau 1 présente une synthèse de ces regroupements.

Tableau 1. Ventilations incluses dans les catégories de troubles de comportement

Catégorie de TC	Ventilations
TC non spécifié	Troubles de comportement Autre problèmes de comportement
Problèmes scolaires	Problèmes de comportements scolaires Suspension ou exclusion de l'école Non fréquentation scolaire (refus de l'enfant)
Problèmes relationnels parent/enfants	Problèmes relationnels avec les parents
Consommation alcool/drogue	Consommation problématique de psychotropes Problèmes de toxicomanie
Atteinte aux biens matériels	Vols – vandalisme Pyromanie
Violence envers les autres	Violence verbale Violence physique Autres comportements dangereux pour les autres
Violence sexuelle	Tout type d'abus sexuels commis par l'enfant
Comportements à risque	Fréquentations à risque Prostitution Comportements sexuels inappropriés Fugues répétitives Autres comportements dangereux pour l'enfant
Comportements liés aux drogues	Vente de drogue
Précurseurs de problèmes de santé mentale	Troubles de la personnalité Hyperactivité Comportements autodestructeurs, suicidaires Refus des soins pour sa santé mentale ou physique Autre trouble mental ou affectif Problèmes de jeu excessif

Les facteurs inhérents à la prise en charge

La durée des services LPJ (en mois) est calculée à partir de la réception du signalement initial jusqu'à la fin de l'application des mesures de ce même signalement.

La judiciarisation du signalement LPJ indique si le dossier initial en protection de la jeunesse a dû traverser un processus judiciaire quel qu'il soit. Les mesures qui doivent être prises en vertu de la LPJ sont déterminées soit par une entente sur des mesures volontaires convenues

entre le directeur de la protection de la jeunesse, les deux parents et l'enfant ou le jeune de 14 ans et plus; soit par une ordonnance du tribunal. La judiciarisation du signalement peut donc témoigner de la gravité de la situation de compromission ou encore, de la non-collaboration des parents ou du jeune de 14 ans et plus.

La discontinuité des services est mesurée à partir du nombre d'intervenants responsables assignés au dossier pendant la prise en charge. Il s'agit d'une variable dichotomique et il y a discontinuité lorsqu'il y a plus d'un intervenant par année (Hélie et Laurier, 2012).

La présence d'antécédents en protection de la jeunesse est définie par tout signalement antérieur retenu ou non en PJ. Ce signalement antérieur ne doit pas avoir mené à une prise en charge par les services de protection de la jeunesse du Québec.

La présence d'au moins un placement indique que l'utilisateur a été retiré de son milieu et placé soit dans une ressource formelle du CJ ou dans un milieu informel (confié à une personne significative), au moins une fois entre la réception du signalement initial et la fin de l'application des mesures.

2.2.2 Variable dépendante

L'incidence LSJPA, quant à elle, se définit comme toute application de sanction ou de mesure en vertu de la LSJPA, survenant suite à un premier délit commis après la fermeture de la prise en charge initiale en protection de la jeunesse en raison de troubles de comportement. Il

ne suffit donc pas qu'il y ait eu délit pour qu'il y ait incident LSJPA, il doit y avoir une sanction extrajudiciaire ou une mesure judiciaire qui s'en suit. C'est la date de commission du délit qui est la date de l'incidence LSJPA. Il ne sera évalué que la présence ou l'absence de ce phénomène.

2.3 La stratégie analytique

La première méthode qui vient en tête pour décrire la migration dans les services judiciaires pour adolescents au sein de l'échantillon serait d'utiliser comme variable dépendante une variable binaire indiquant pour chaque jeune s'il y a, oui ou non, la commission d'un délit menant à une sanction ou une mesure en vertu de la LSJPA au cours de la période d'observation. Au niveau descriptif, il en résulterait un pourcentage indiquant la proportion simple des jeunes de la cohorte qui migrent dans les services judiciaires pour adolescents à un moment ou à un autre de la période à l'étude. Au niveau explicatif, l'appartenance à l'une ou l'autre des deux valeurs possibles de la variable dépendante pourrait être prédite par le biais d'une régression logistique ou encore d'une analyse discriminante. Bien que relativement simples, ces méthodes, très répandues en criminologie et dans une partie de la littérature rapportée plus tôt, présentent plusieurs limites. D'abord, du point de vue descriptif, le résultat renseigne peu sur la distribution et l'évolution des incidences dans le temps. Celles-ci surviennent-elles principalement au début ou sont-elles plutôt réparties uniformément tout au long de la période d'observation? Ensuite, comment interpréter cette proportion sachant que les jeunes les plus âgés lors du signalement initial ne sont pas à risque aussi longtemps que les autres parce qu'ils cessent d'être à risque à

18 ans? Finalement, classer « non LSJPA » les jeunes qui ne rencontrent pas d'incidence pendant les 5,5 années de l'étude pose problème car ceux-ci auraient pu être classés « LSPJA » si la période de l'étude s'était prolongée. Cette situation est propre aux données dites « censurées ».

L'analyse de survie (modèle Kaplan-Meier) est la méthode d'analyse qui a été choisie puisqu'elle permet d'estimer l'ampleur de l'incidence LSJPA sur une période de 5,5 ans tout en tenant compte des durées d'observation inégales et des jeunes qui deviennent majeurs avant la fin de l'observation. Cette stratégie d'analyse permet d'estimer le **risque d'incidence LSJPA** sur une période de 5,5 ans. Le risque estimé considère à la fois la présence ou non d'une incidence LSJPA et le temps que chaque enfant cumule en étant à risque mais en n'en rencontrant aucune. Cette notion de temps cumulé à risque sans incidence est désignée dans ce type d'analyse comme la « durée de survie ». Pour les enfants sans incidence, elle correspond au nombre de mois entre la fin de l'intervention initiale (ou l'atteinte de l'âge de 12 ans) et la fin de l'observation (qui correspond au 30 juin 2010 pour la plupart des enfants mais qui correspond à la date du 18^e anniversaire pour les enfants atteignant la majorité avant cette date). Pour les enfants qui présentent une incidence, elle correspond au nombre de mois entre la fin de l'intervention initiale (ou l'atteinte de l'âge de 12 ans) et la survenue de l'incident LSJPA.

Le deuxième objectif, qui consiste à identifier les meilleurs prédicteurs du risque d'incidence LSJPA, est réalisé à l'aide de régressions de Cox. Ce type de régression est particulièrement bien adapté aux données longitudinales datées et censurées. Il s'agit en quelque sorte d'une régression multiple où la variable dépendante est le risque d'incidence issu de la table de survie Kaplan-Meier. Ce que l'on cherche à prédire à l'aide des variables indépendantes

(VI) intégrées au modèle devient alors non seulement l'incidence, mais plus précisément la vitesse à laquelle elle survient. Ce modèle permet l'utilisation de VI continues ou catégorielles, et la valeur de celles-ci peut varier dans le temps. Avant de décrire les résultats des analyses explicatives, quelques précisions s'imposent sur la manière dont les résultats des régressions sont rapportés tout au long de ce mémoire. De façon générale, les modèles bruts (non épurés) sont présentés. Le fait que certaines des VI introduites dans l'équation s'avèrent non significatives à déterminer l'incidence LSJPA est tout aussi éclairant pour la compréhension du phénomène que l'identification des déterminants significatifs. Les résultats présentés s'interprètent en termes de risque relatif (RR). Lorsque la VI est catégorielle ou dichotomique, le RR pour une catégorie donnée indique si le risque augmente ou diminue par rapport à la catégorie de référence. Lorsque la VI est continue, le RR indique si, pour chaque unité additionnelle de cette VI, le risque de récurrence augmente ou diminue. Un RR inférieur à la valeur 1 signifie que le risque diminue alors qu'une valeur supérieure à 1 indique que le risque augmente.

2.4 Les limites méthodologiques

Certaines limites méthodologiques sont présentes dans cette recherche et il est important de les souligner afin d'y apporter une réponse adéquate. Ainsi, certains enfants ont été exclus de la sous-cohorte parce que leur prise en charge initiale en raison de troubles de comportement n'était pas encore fermée lors de la collecte des données. Qui plus est, ce ne sont pas tous les enfants qui présentent des troubles de comportement qui sont signalés à la Direction de la

protection de la jeunesse et il y a encore moins de cas où des mesures sont prises afin de mettre un terme à cette situation (Tourigny et al., 2002). De plus, comme le souligne Hélie (2009), malgré une attention particulière portée sur l'uniformisation des données, les façons de faire et les règles en vigueur peuvent varier d'un CJ à l'autre, ce qui doit se traduire par un effort supplémentaire de la part du chercheur afin de ne pas rendre des conclusions trop hâtives. Finalement, les données des 16 CJ du Québec ne peuvent être croisées ce qui a pour effet de sous-estimer l'incidence. Puisqu'il n'existe pas d'identifiant unique entre les différentes régions, un jeune peut être pris en charge en vertu de la LPJ à Montréal, déménager, être repris en charge à Québec sans que l'on sache que c'est une incidence. Dans cet exemple, cela signifie que même si c'est le même jeune, il apparaîtra deux fois dans la sous-cohorte puisque nous ne pouvons pas savoir que c'est un retour dans les services. Ainsi, le bassin des jeunes pris en charge initialement par la DPJ en raison de troubles de comportement augmente sans que le celui des jeunes qui présentent une incidence en fasse de même.

Chapitre 3 : Les résultats

La première section de ce chapitre présente les caractéristiques de l'échantillon. Les deux sections suivantes décrivent successivement les résultats propres à chacun des deux objectifs du mémoire, sans toutefois les interpréter. L'interprétation et la discussion des résultats figurent au quatrième chapitre.

3.1 Description de l'échantillon

Le Tableau 2 dresse d'abord un portrait sociodémographique de l'échantillon à l'étude. Les résultats présentés au Tableau 3 concernent les variables liées au signalement initial tandis que le Tableau 4 présente les variables liées à la récurrence LPJ. Des analyses descriptives ont été conduites afin de rendre compte de la situation pour l'ensemble de l'échantillon. Ce choix a été fait puisque, à notre connaissance, aucun portrait contemporain de ces jeunes n'avait été fait au Québec.

Tableau 2. Portrait sociodémographique de l'échantillon

	Tous (N = 6 630)		
	Moy	Med	E-T
Nombre de frères et sœurs	0,91	1,00	1,10
	N (%)		
Sexe			
Garçons		3 190 (48,1)	
Filles		3 440 (51,9)	
Langue de communication			
Français		5 969 (90,3)	
Anglais		609 (9,2)	
Autre		34 (0,5)	
Pays de naissance			
Canada		4 703 (70,9)	
Extérieur du Canada		204 (3,1)	
Information non disponible		1 723 (26,0)	
Famille monoparentale		4 541 (68,5)	
Ascendance autochtone		240 (3,6)	
Enfant unique		2 891 (43,6)	

Tout d'abord, rappelons que les 6 630 jeunes composant l'échantillon sont tous les enfants et les adolescents dont le dossier a été fermé à la suite d'une première intervention en protection de la jeunesse en raison de troubles de comportement entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2009. Les données proviennent des 16 centres jeunesse du Québec et sont colligées de façon systématique par les intervenants au dossier. Tel qu'il est possible de le constater dans le Tableau 2, les filles sont légèrement plus nombreuses que les garçons dans la sous-cohorte à l'étude (51,9 % contre 48,1 %). Les enfants et les adolescents de l'échantillon sont majoritairement francophones (90,3 %) et la plupart d'entre eux sont nés au Canada. Près de 70 % de ces jeunes proviennent d'une famille où au moins l'un des deux parents est absent, un peu moins de la moitié des jeunes sont enfant unique et près de 4 % sont d'ascendance autochtone.

Tableau 3. Variables liées au signalement initial

	Tous (N = 6 630)		
	Moy	Med	E-T
Âge au signalement initial (années)	12,9	14,0	2,6
Durée des services (mois)	22,2	17,0	18,0
	N (%)		
Code de priorité du signalement			
Immédiat		1 700 (25,6)	
24 heures		654 (9,9)	
4 jours		3 757 (56,7)	
Information non disponible		519 (7,8)	
Antécédents PJ		6 239 (94,1)	
Judiciarisation du signalement		4 025 (60,7)	
Discontinuité des services (plus d'une assignation par année de prise en charge)		3 366 (50,8)	
Au moins un placement		4 118 (62,1)	
Motif de compromission principal			
Troubles de comportement		4 107 (61,9)	
Négligence (ou risque)		1 997 (30,1)	
Abus physiques (ou risque)		264 (4,0)	
Abus sexuels (ou risque)		134 (2,1)	
Mauvais traitements psycho.		67 (1,0)	
Abandon		61 (0,9)	
Catégories de TC			
TC non spécifiés		1 366 (20,6)	
Problèmes scolaires		2 416 (36,4)	
Problèmes relations parent-enfant		4 215 (63,6)	
Problèmes de consommation (drogues ou d'alcool)		2 127 (32,1)	
Feu - vol - vandalisme		892 (13,5)	
Comportements violents envers les autres (verbale, physique)		3 149 (47,5)	
Violence sexuelle (abus sexuels commis par l'utilisateur)		235 (3,5)	
Comportements à risque pour l'enfant		2 409 (36,3)	
Comportements liés aux drogues		184 (2,8)	
Précurseurs de problèmes de santé mentale		2 375 (35,8)	

Le Tableau 3 présente une synthèse des variables liées au signalement initial. Ainsi, il est possible de constater que les jeunes sont âgés en moyenne de 13 ans lors de ce signalement

initial et sont pris en charge pour une durée moyenne de 22 mois. Plus de la moitié des signalements ont demandé une intervention à l'intérieur d'un délai de 4 jours, c'est-à-dire le niveau de priorité le plus faible. Bien qu'aucun jeune de la sous-cohorte n'ait d'intervention antérieure au signalement initial, la très grande majorité d'entre eux (94,1 %) a déjà eu au moins un signalement antérieur, qu'il ait été retenu ou non. La moitié de ces jeunes ont eu plus d'un intervenant par année d'assigné au dossier pendant leur prise en charge et 62,1 % ont été retiré de leur milieu familial afin d'être placé en milieu formel ou chez des personnes significatives de leur entourage. Sans grande surprise, près de 62 % des jeunes ont les troubles de comportement comme motif principal de compromission, suivi par la négligence (ou le risque sérieux) à 30,1 %. Les 10 % restant étant distribués parmi les autres motifs de compromission prévus par la LPJ. La présence de chacune des catégories de TC est également vérifiée mais rappelons que ces catégories ne sont pas mutuellement exclusives. Ainsi, un jeune peut être pris en charge en raison de plusieurs catégories à la fois. C'est donc 63,6 % des jeunes de l'échantillon qui présentent des problèmes relationnels parent-enfant. Un peu moins de la moitié de la sous-cohorte présentent des comportements violents envers les autres (47,5 %) et le tiers d'entre eux présentent des problèmes scolaires (36,4 %), des comportements à risque (36,3 %), des précurseurs de problèmes de santé mentale (35,8 %) ou des problèmes de consommation (32,1 %). Un jeune sur cinq présente des troubles de comportement non spécifié. Près de 15 % ont été pris en charge en raison de comportements d'atteinte aux biens matériels (13,5 %). Dans une moindre mesure, 3,5 % des jeunes présentent des comportements de violence sexuelle c'est-à-dire, des abus sexuels commis par ceux-ci et des comportements liés aux drogues tels que la vente, la possession et le trafic (2,8 %).

Tableau 4. Variables liées à la récurrence LPJ

	Tous (N = 6 630)		
	Moy	Med	E-T
Âge à la récurrence LPJ (années)	14,3	15,0	2,0
Délai avant récurrence (mois)	10,8	8,0	10,9
Durée des services (mois)	15,8	13,0	12,9
	N (%)		
Récurrence LPJ	1 287 (19,4)		
Récurrence LPJ (TC seulement)	412 (6,2)		
Récurrence LPJ (avec maltraitance)	875 (13,2)		
Motif de compromission principal (récurrence)			
Troubles de comportement	735 (57,0)		
Négligence (ou risque)	338 (26,2)		
Abus physiques (ou risque)	99 (7,7)		
Abus sexuels (ou risque)	46 (3,6)		
Mauvais traitements psycho.	53 (4,1)		
Abandon	18 (1,4)		

Le Tableau 4 présente une courte description des variables liées à la récurrence LPJ lorsqu'il y a lieu. Ainsi, près d'un jeune sur cinq présente une récurrence en protection de la jeunesse après la fermeture de la prise en charge initiale. C'est donc dire qu'une fois le dossier fermé, près de 20 % des jeunes de la sous-cohorte sont revenus dans les services de protection de la jeunesse en raison de troubles de comportement exclusivement (6,2 %) ou suite à de nouveaux éléments liés à de la maltraitance (13,2 %), au cours de la période d'observation. L'âge moyen lors de la récurrence est de 14 ans et survient en moyenne 10,8 mois après la fermeture de la prise en charge initiale. La durée moyenne des services lors de la récurrence est de près de 16 mois donc plus courte que celle de la prise en charge initiale. Le motif principal de compromission dans près de 60 % des cas sont encore une fois, les comportements problématiques, suivi de la négligence (ou du risque sérieux) chez près du tiers des jeunes de la sous-cohorte. Tous les autres motifs de compromission sont présents dans une plus grande

proportion qu'au signalement initial. Ainsi, les abus physiques représentent le motif de compromission principal chez 7,7 % des jeunes, les mauvais traitements psychologiques chez plus de 4 % des jeunes et les abus sexuels chez 3,6 % des jeunes. Bien que l'abandon soit très faiblement représenté dans cette sous-cohorte, notamment en raison de l'âge des jeunes qui la composent, il est tout de même le motif de compromission principal de la récurrence de 18 jeunes.

3.2 Ampleur et risque d'incidence LSJPA

Afin de répondre correctement au premier objectif du mémoire qui était de décrire l'ampleur et le risque d'incidence LSJPA chez les jeunes pris en charge par la protection de la jeunesse en raison de troubles de comportement, des analyses de survie de type Kaplan-Meier ont été effectuées. Eu égard à la littérature rapportée plus haut, il a été décidé de séparer l'échantillon en sous-groupes pour les étapes subséquentes. Ainsi, selon la recension de la littérature, la présence d'éléments liés à de la maltraitance lors du signalement initial et le sexe de l'utilisateur devraient non seulement, permettre de dégager des trajectoires de services différentes mais également, des facteurs de risque distincts pour chacun des sous-groupes. Quatre groupes distincts ont donc été formés en fonction de ces caractéristiques. Le groupe formé des garçons sans maltraitance rassemble 1 074 jeunes et celui des garçons avec maltraitance, 2 116 jeunes. Pour sa part, le groupe formé des filles sans maltraitance rassemble 1 153 jeunes et celui des filles avec maltraitance, 2 287 jeunes. Le Tableau 5 présente d'abord les caractéristiques de l'incidence lorsqu'il y a lieu en fonction des 4 sous-groupes.

Tableau 5. Description de l'incidence lorsqu'il y a lieu

	GARÇONS TC SEULEMENT (N = 1 074)			GARÇONS AVEC MALTRAITANCE (N = 2 116)			FILLES TC SEULEMENT (N = 1 153)			FILLES AVEC MALTRAITANCE (N = 2 287)		
	Moy	Med	E-T	Moy	Med	E-T	Moy	Med	E-T	Moy	Med	E-T
Âge à l'incidence (années)	15,9	16,0	1,1	14,8	15,0	1,6	16,3	16,0	0,8	15,3	16,0	1,5
Délai avant incidence (mois)	16,5	14,0	10,5	21,5	19,0	12,5	16,9	16,0	9,8	19,4	17,0	10,7
Âge à la récidive (années)	16,5	17,0	1,3	15,8	16,0	1,5	17,2	17,0	1,1	15,5	15,0	1,6
Délai avant récidive (mois)	9,7	7,0	7,9	8,3	7,0	8,3	5,5	3,0	5,8	6,2	5,0	5,4
	N (%)			N (%)			N (%)			N (%)		
Incidence LSJPA	215 (20,0)			351 (16,6)			67 (5,8)			135 (5,9)		
Infraction la plus grave												
Crime contre la personne	70 (32,6)			151 (43,0)			27 (40,3)			68 (50,4)		
Crime contre la propriété	99 (46,0)			156 (44,4)			27 (40,3)			52 (38,5)		
Infraction liée à une AAF	1 (0,5)			5 (1,4)			0 (0,0)			0 (0,0)		
Infraction relative aux drogues	33 (15,3)			31 (8,8)			9 (13,4)			11 (8,1)		
Infraction contre l'administration de la justice	4 (1,9)			3 (0,9)			0 (0,0)			1 (0,7)		
Autre infraction	8 (3,7)			5 (1,4)			4 (6,0)			3 (2,2)		
Infraction (tous délits)												
Crime contre la personne	75 (34,9)			159 (45,3)			28 (41,8)			69 (51,1)		
Crime contre la propriété	129 (60,0)			211 (60,1)			33 (49,3)			63 (46,7)		
Infraction liée à une AAF	11 (5,1)			15 (4,3)			1 (1,5)			2 (1,5)		
Infraction relative aux drogues	51 (23,7)			51 (14,5)			13 (19,4)			11 (8,1)		
Infraction contre l'administration de la justice	45 (20,9)			54 (15,4)			10 (14,9)			10 (7,4)		
Autre infraction	23 (10,7)			17 (4,8)			7 (10,4)			5 (3,7)		
Présence de détention préventive	17 (7,9)			22 (6,3)			4 (6,0)			4 (3,0)		
Présence de complices (tous délits)	47 (21,9)			73 (20,3)			8 (11,9)			25 (18,7)		
Présence de récidive après incidence	64 (29,8)			111 (31,6)			13 (19,4)			21 (15,6)		

Tel qu'il est possible de le constater dans le Tableau 5, la proportion simple de jeunes qui migrent vers les services judiciaires pour adolescents pendant la période d'observation varie de 5,8 % (pour les filles TC seulement) à 20 % (pour les garçons TC seulement). Il est également possible de remarquer que les délais avant cette incidence LSJPA sont plus longs chez les jeunes pris en charge initialement en raison de TC et de maltraitance et ce, peu importe le sexe. La trajectoire pour se rendre jusqu'au système de justice pénale pour adolescents semble donc plus longue et complexe chez ces jeunes que chez ceux pris en charge en raison de leurs comportements problématiques exclusivement. Bien que les garçons présentent une incidence à un plus jeune âge que leurs homologues féminins, les garçons et les filles pris en charge en raison de TC exclusivement sont plus vieux lors de celle-ci.

Deux types de variables sont utilisés pour décrire les infractions commises. La première est l'infraction la plus grave et la deuxième, la présence de chaque catégorie de délits qui, à l'instar des catégories de troubles de comportement présentées plus haut, ne sont pas mutuellement exclusives. D'abord, la majorité des infractions les plus graves commises lors de l'incidence LSJPA se concentrent autour des crimes contre la propriété, des crimes contre la personne et des infractions relatives aux drogues et ce, pour tous les jeunes de l'échantillon. Seules les filles prises en charge en raison de TC et de maltraitance présentent une plus grande proportion de crimes contre la personne que de crimes contre la propriété. Lorsque l'on considère l'ensemble des délits commis par les jeunes, on obtient approximativement le même scénario, à l'une chose près que l'on doit ajouter les infractions contre l'administration de la justice. Encore une fois, seules les filles prises en charge en raison de TC et de maltraitance

présentent un pourcentage plus élevé de crimes contre la personne que celui des crimes contre les biens.

Seuls 47 jeunes ont été détenus en attente de leur procès. Sauf pour ce qui est des filles avec maltraitance (dont seulement 3 % ont été détenue préventivement), ce sont entre 6 % et 8 % des jeunes qui ont été contraints à être détenus en attente de leur procès. En moyenne, un jeune sur cinq a commis au moins un délit à l'aide de complices. Seules les filles prises en charge en raison de TC exclusivement se démarquent sur ce point puisque seulement une fille sur 10 dans ce sous-groupe aurait commis un délit à l'aide de complices. Des 768 jeunes qui présentent une incidence LSJPA pendant la période d'observation, près du tiers présente également une récurrence suite à la fermeture de cette prise en charge par le système judiciaire pour adolescents. Les garçons sont deux fois plus nombreux que les filles à présenter une récurrence pendant la période d'observation. Lorsqu'il y a récurrence, elle arrive rapidement c'est-à-dire, entre 5 mois et demi (pour les filles TC exclusivement) et un peu moins de 10 mois après la fermeture du premier dossier en LSJPA (pour les garçons TC exclusivement).

La Figure 1 de la page suivante présente les résultats de l'analyse de survie de type Kaplan-Meier en fonction de chacun des sous-groupes présentés plus haut.

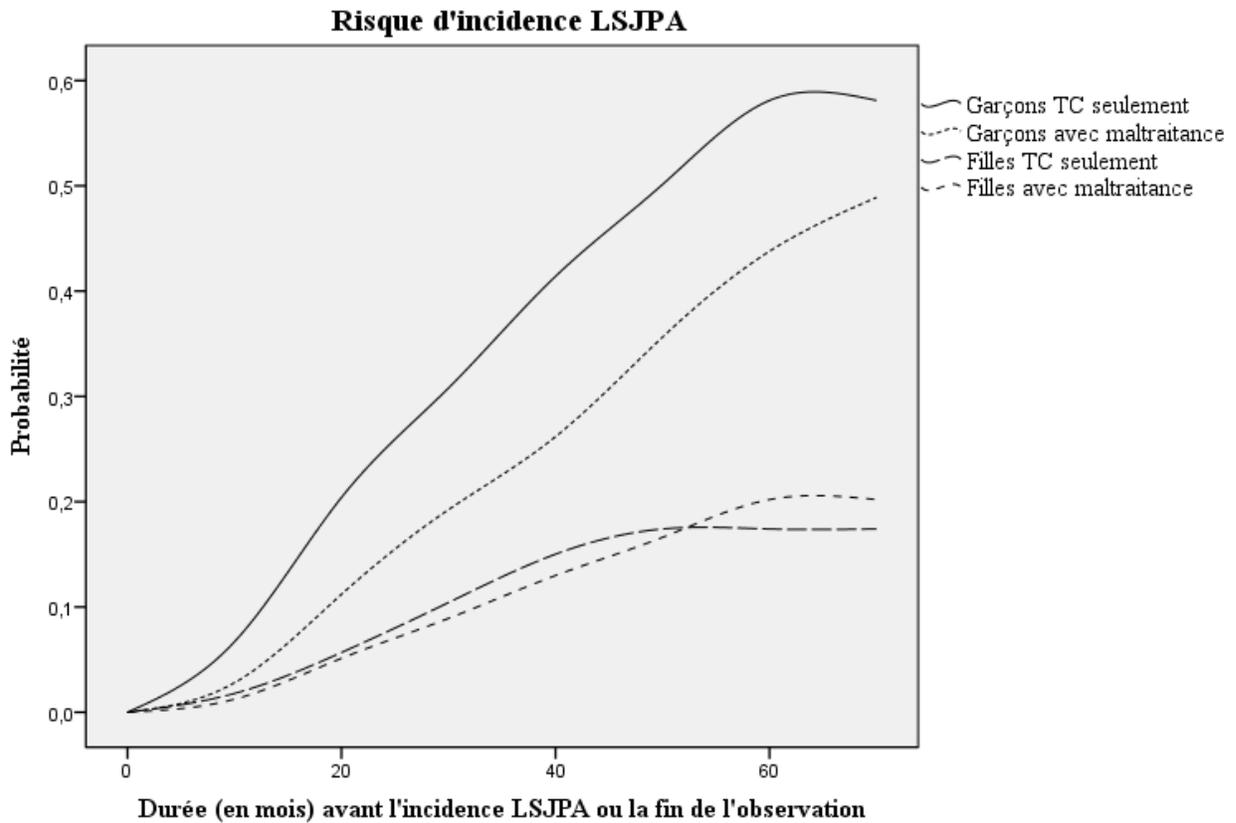


Figure 1. Courbes de risque d'incidence LSJPA en fonction du sexe et de la présence de maltraitance lors du signalement initial.

Le risque global d'incidence pour l'échantillon au complet est de 39,7 % (voir Figure B.2 pour la courbe de risque global). Lorsque les analyses sont effectuées en fonction des différents sous-groupes, tel qu'illustré dans la Figure 1, quatre courbes de risque relativement différentes les unes des autres sont constatées. Sans grande surprise, les garçons présentent un risque d'incidence de deux à trois fois plus élevé que celui de leurs homologues féminins. Les garçons sans maltraitance présentent le risque d'incidence LSJPA le plus élevé de l'échantillon avec 58,1 % de risque de migrer dans les services judiciaires pour adolescents dans les cinq ans suivant la fermeture de leur prise en charge initiale suivis d'assez près par les garçons avec

maltraitance (48,9 %). Pour les filles, c'est plutôt le portrait inverse qui est observé. Les filles prises en charge en raison de TC et de maltraitance présentent un risque global d'incidence LSJPA de 20,2 % comparativement aux filles étant prises en charge exclusivement en raison de leurs comportements problématiques qui présentent un risque de 17,4 % sur cette même période.

Pour trois des quatre sous-groupes, plus le temps avance, plus le risque augmente et ce, de façon relativement stable. Bien qu'il n'y ait pas de différence statistiquement significative entre ces deux sous-groupes (voir Tableau A.7 en annexe), les filles prises en charge en raison de TC exclusivement sont, jusqu'à un certain point, légèrement plus à risque d'incidence LSJPA que les autres filles. D'un point de vue statistique, cela n'est pas surprenant puisqu'aucune fille prise en charge en raison de TC exclusivement ne présente d'incidence LSJPA à partir du 40^{ème} mois. Ce résultat n'est pas sans soulever un problème statistique important de la présente étude, soit le nombre restreint de jeunes filles ayant commis un délit qui a mené à une sanction extrajudiciaire ou à une mesure judiciaire au cours de la période d'observation. D'un autre côté, le fait que les filles prises en charge en raison de TC et de maltraitance dépassent les autres filles à moyen et long terme pourrait également témoigner des effets prolongés d'une prise en charge en protection de la jeunesse chez celles-ci.

3.3 Principaux prédicteurs de l'incidence LSJPA

Cette section du chapitre 3 a pour but de répondre au deuxième objectif du mémoire c'est-à-dire, de déterminer, parmi les facteurs associés au jeune et ceux inhérents à l'intervention, quels sont les meilleurs prédicteurs de l'incidence LSJPA. Les résultats sont présentés en fonction des quatre sous-groupes discutés plus haut.

3.3.1 Garçons TC seulement

Le Tableau 6 de la page suivante présente les détails du modèle final pour les garçons pris en charge en raison de TC exclusivement. Les Tableaux A.8 et A.9 en annexe présentent respectivement, les effets simples de chaque variable sur l'incidence LSJPA et l'analyse séquentielle du risque d'incidence. Dès la première étape, le modèle apporte une contribution significative à l'explication du risque d'incidence ($\chi^2 = 68,57$; $p \leq 0,001$) et chaque étape subséquente améliore significativement l'explication du risque par rapport celle qui la précède.

Tableau 6. Modèle final (garçons TC seulement) des facteurs associés à l'incidence LSJPA.

	β	E.T.	Wald	Exp(β)	I.C. 95%
Facteurs individuels					
Âge au moment du signalement initial	0,361	0,067	29,103***	1,435	1,259-1,637
Récurrence LPJ (TC seulement)	1,200	0,168	51,186***	3,321	2,390-4,613
Récurrence LPJ (avec maltraitance)	1,093	0,216	25,648***	2,985	1,955-4,557
Famille monoparentale	-0,209	0,147	2,009	0,811	0,608-1,083
Nombre de frères et sœurs	0,066	0,073	0,826	1,068	0,926-1,232
Ascendance autochtone	0,026	0,370	0,005	1,026	0,497-2,121
Catégorie de TC lors du signalement initial					
TC non spécifié	0,027	0,210	0,017	1,028	0,681-1,541
Problèmes scolaires	0,230	0,154	2,222	1,259	0,930-1,703
Problèmes relationnels parent/enfants	-0,273	0,194	1,979	0,761	0,520-1,113
Consommation alcool/drogue	0,055	0,178	0,095	1,057	0,745-1,499
Atteinte aux biens matériels	0,162	0,165	0,966	1,176	0,851-1,624
Violence envers les autres	0,255	0,165	2,390	1,290	0,934-1,783
Violence sexuelle	-0,058	0,303	0,037	0,944	0,521-1,708
Comportements à risque	0,195	0,165	1,399	1,216	0,880-1,680
Comportements liés aux drogues	-0,553	0,324	2,916	0,575	0,305-1,085
Précurseurs de problèmes de santé mentale	-0,142	0,159	0,799	0,867	0,635-1,185
Facteurs inhérents à l'intervention					
Durée des services LPJ (en mois)	0,036	0,009	16,046***	1,037	1,019-1,056
Judiciarisation du signalement LPJ	0,474	0,173	7,515**	1,606	1,145-2,253
Discontinuité des services	-0,025	0,147	0,030	0,975	0,731-1,300
Présence d'antécédents en PJ	0,186	0,293	0,401	1,204	0,678-2,138
Présence d'au moins un placement	0,390	0,183	4,550*	1,476	1,032-2,112

-2 Log-likelihood = 2393,668

Khi-carré global (score) = 135,210 ; signification du modèle $\leq 0,001$

† $p \leq 0,10$

* $p \leq 0,05$

** $p \leq 0,01$

*** $p \leq 0,001$

L'examen du modèle issu de la quatrième étape permet de chiffrer concrètement les effets de chaque VI, en tenant compte de toutes les autres VI simultanément. En ce qui concerne les garçons qui ne présentent que des TC lors du signalement initial, le facteur de risque étant le plus fortement associé à l'incidence LSJPA est la récurrence PJ en raison de troubles de

comportement (Wald = 51,19 ; $p \leq 0,001$). L'occurrence de cet évènement augmente de plus de trois fois le risque d'incidence. Ceci n'est pas sans rappeler l'hypothèse de chronicité des comportements perturbateurs émis plus haut. Non loin derrière, la récurrence PJ en raison de nouveaux éléments liés à de la maltraitance augmente de près de trois fois le risque d'incidence au cours de la période d'observation (Wald = 25,65 ; $p \leq 0,001$). Vient ensuite l'âge au moment du signalement initial qui augmente de 1,4 fois le risque d'incidence à chaque nouvelle année d'âge (Wald = 29,10 ; $p \leq 0,001$). C'est donc dire qu'un jeune pris en charge la première fois à 14 ans présente 1,4 fois plus de risques d'incidence LSJPA qu'un jeune pris en charge à 13 ans.

Chaque nouveau mois de durée des services reçus en PJ quant à eux, augmente le risque d'incidence d'un facteur équivalent (Wald = 16,05 ; $p \leq 0,001$). Les garçons pris en charge en raison de leurs comportements problématiques ayant une prise en charge plus longue sont donc plus à risque d'incidence que les autres garçons de ce sous-groupe. La judiciarisation du signalement, un autre témoin d'une situation plus sévère, est également liée à la migration dans les services judiciaires pour adolescents (Wald = 7,52 ; $p \leq 0,01$). Finalement, la présence d'au moins un placement augmente le risque d'incidence de près 1,5 fois pour les jeunes de ce sous-groupe (Wald = 4,55 ; $p \leq 0,05$). Les autres facteurs individuels pris en considération dans l'étude ne se sont pas avérés significatifs pour ce sous-groupe. Il en va de même pour les différentes catégories de TC lors du signalement initial. C'est donc dire qu'il n'y a pas de différence au niveau de l'incidence entre les jeunes de ce sous-groupe et ce, peu importe le type de trouble de comportement pour lequel ils sont pris en charge. La discontinuité des services et la présence d'antécédents PJ ne sont pas liées avec l'incidence dans ce sous-groupe.

3.3.2 Garçons avec maltraitance

Le Tableau 7 présente les détails du modèle final pour les garçons pris en charge en raison de TC et de maltraitance. Les Tableaux A.10 et A.11 en annexe présentent respectivement, les effets simples de chaque variable sur l'incidence LSJPA et l'analyse séquentielle du risque d'incidence. Dès la première étape, le modèle apporte une contribution significative à l'explication du risque d'incidence ($\chi^2 = 113,00$; $p \leq 0,001$) et l'ajout de chaque nouveau bloc de variables améliore significativement l'explication du risque par rapport à l'étape qui la précède. Le modèle semble mieux prédire l'incidence LSJPA chez ces garçons que ceux pris en charge en raison de TC exclusivement.

Tableau 7. Modèle final (garçons avec maltraitance) des facteurs associés à l'incidence LSJPA.

	β	E.T.	Wald	Exp(β)	I.C. 95%
Facteurs individuels					
Âge au moment du signalement initial	0,140	0,035	15,972***	1,150	1,074-1,232
Réurrence LPJ (TC seulement)	1,326	0,156	72,224***	3,766	2,774-5,113
Réurrence LPJ (avec maltraitance)	1,000	0,128	60,526***	2,717	2,112-3,496
Famille monoparentale	-0,014	0,138	0,010	0,986	0,752-1,292
Nombre de frères et sœurs	0,101	0,041	5,928**	1,106	1,020-1,199
Ascendance autochtone	-0,282	0,310	0,827	0,754	0,411-1,385
Catégorie de TC lors du signalement initial					
TC non spécifié	0,436	0,151	8,357**	1,546	1,151-2,077
Problèmes scolaires	0,058	0,118	0,245	1,060	0,842-1,335
Problèmes relationnels parent/enfants	0,126	0,133	0,893	1,134	0,873-1,474
Consommation alcool/drogue	0,201	0,177	1,293	1,223	0,865-1,729
Atteinte aux biens matériels	0,018	0,154	0,014	1,018	0,753-1,378
Violence envers les autres	0,184	0,123	2,222	1,202	0,944-1,530
Violence sexuelle	-0,299	0,290	1,065	0,741	0,420-1,309
Comportements à risque	0,489	0,158	9,526**	1,631	1,195-2,722
Comportements liés aux drogues	0,314	0,351	0,802	1,369	0,688-2,722
Précurseurs de problèmes de santé mentale	0,128	0,118	1,179	1,137	0,902-1,433
Facteurs inhérents à l'intervention					
Durée des services LPJ (en mois)	0,013	0,004	9,842***	1,013	1,005-1,022
Judiciarisation du signalement LPJ	0,017	0,132	0,016	1,017	0,785-1,317
Discontinuité des services	-0,192	0,112	2,920	0,825	0,662-1,029
Présence d'antécédents en PJ	0,074	0,277	0,070	1,076	0,625-1,854
Présence d'au moins un placement	0,257	0,131	3,870*	1,293	1,001-1,671

-2 Log-likelihood = 4455,931

Khi-carré global (score) = 185,349 ; signification du modèle $\leq 0,001$

† $p \leq 0,10$

* $p \leq 0,05$

** $p \leq 0,01$

*** $p \leq 0,001$

Chez les garçons ayant été pris en charge en raison de TC mais également suite à des éléments liés à de la maltraitance, le facteur de risque le plus fortement associé avec l'incidence est encore une fois, la récurrence PJ en raison exclusivement de TC (Wald = 72,22 ; $p \leq 0,001$).

Chez ces jeunes, la présence de ce type de récurrence augmente les risques d'incidence de plus de 3,7 fois. Suivi de très près par la récurrence PJ en raison de nouveaux éléments liés à de la maltraitance qui augmente ces mêmes risques de près de 3 fois (Wald = 60,53 ; $p \leq 0,001$). Pour ces jeunes, l'âge au signalement initial est également lié à l'incidence mais dans une proportion moindre que chez les garçons sans maltraitance (Wald = 15,97 ; $p \leq 0,001$). Le nombre de frères et sœurs est positivement associée à l'incidence. Ainsi, chaque frère et sœur augmente les risques d'incidence d'un facteur de 1,1 (Wald = 5,93 ; $p \leq 0,01$). Par exemple, un jeune qui aurait 2 frères et/ou sœurs aurait 1,21 fois plus de risque d'incidence ($1,1 * 1,1 = 1,21$) qu'un jeune de ce sous-groupe étant enfant unique. Le fait d'être pris en charge en raison de comportements à risque (Wald = 9,53 ; $p \leq 0,01$) ou de TC non spécifié (Wald = 8,36 ; $p \leq 0,01$) augmente respectivement le risque d'incidence de 1,6 et de 1,5 fois comparativement à un jeune ayant le même profil mais n'étant pas pris en charge pour ces motifs précis. Pour ce qui est facteurs associés à l'intervention, seuls la durée des services en protection de la jeunesse (Wald = 9,84 ; $p \leq 0,001$) et la présence d'au moins un placement (Wald = 3,87 ; $p \leq 0,05$) sont liés à l'incidence LSJPA chez ces jeunes. Le fait de vivre dans une famille où l'un des deux parents est absent et l'ascendance autochtone ne sont pas liés à la migration vers les services judiciaires pour adolescents chez les garçons de ce sous-groupe. Même scénario pour la majorité des catégories de troubles de comportement et des facteurs liés à l'intervention tels que la judiciarisation, la discontinuité des services et la présence d'antécédents PJ.

3.3.3 Filles TC seulement

Le Tableau 8 présente les détails du modèle final pour les filles prises en charge en raison de TC exclusivement. Les Tableaux A.12 et A.13 en annexe présentent les effets simples de chaque variable sur l'incidence LSJPA et l'analyse séquentielle du risque d'incidence. Bien que le modèle soit significatif dès la première étape ($\chi^2 = 34,58$; $p \leq 0,001$), on remarque que la contribution à l'explication de l'incidence est plus modeste chez les filles que chez les garçons. Cela pourrait être dû à des considérations statistiques qui seront discutés plus loin. De plus, ce résultat n'est sûrement pas étranger au fait que la grande majorité des filles de l'échantillon ne présente aucune incidence au cours de la période d'observation.

Tableau 8. Modèle final (filles TC seulement) des facteurs associés à l'incidence LSJPA.

	β	E.T.	Wald	Exp(β)	I.C. 95%
Facteurs individuels					
Âge au moment du signalement initial	0,812	0,189	18,454***	2,252	1,555-3,261
Réurrence LPJ (TC seulement)	1,426	0,328	18,880***	4,162	2,187-7,918
Réurrence LPJ (avec maltraitance)	1,372	0,378	13,169**	3,943	1,880-8,274
Famille monoparentale	-0,539	0,281	3,669*	0,583	0,336-1,013
Nombre de frères et sœurs	-0,117	0,163	0,510	0,890	0,646-1,226
Ascendance autochtone	-0,377	1,055	0,128	0,686	0,087-5,423
Catégorie de TC lors du signalement initial					
TC non spécifié	-0,306	0,422	0,523	0,737	0,322-1,686
Problèmes scolaires	-0,116	0,287	0,165	0,890	0,508-1,561
Problèmes relationnels parent/enfants	0,220	0,369	0,354	1,246	0,604-2,568
Consommation alcool/drogue	-0,017	0,285	0,004	0,983	0,562-1,717
Atteinte aux biens matériels	0,274	0,359	0,583	1,316	0,651-2,661
Violence envers les autres	-0,090	0,276	0,106	0,914	0,533-1,570
Violence sexuelle	1,682	1,070	2,470	5,379	0,660-43,838
Comportements à risque	0,441	0,316	1,950	1,554	0,837-2,864
Comportements liés aux drogues	1,018	0,546	3,480	2,768	0,950-8,070
Précurseurs de problèmes de santé mentale	-0,245	0,267	0,842	0,783	0,464-1,321
Facteurs inhérents à l'intervention					
Durée des services LPJ (en mois)	0,060	0,024	6,223**	1,062	1,013-1,113
Judiciarisation du signalement LPJ	0,465	0,323	2,068	1,592	0,845-3,000
Discontinuité des services	-0,124	0,272	0,207	0,884	0,519-1,505
Présence d'antécédents en PJ	-0,319	0,527	0,367	0,727	0,259-2,042
Présence d'au moins un placement	-0,335	0,320	1,098	0,715	0,382-1,339

-2 Log-likelihood = 708,923

Khi-carré global (score) = 55,303 ; signification du modèle $\leq 0,001$

† $p \leq 0,10$

* $p \leq 0,05$

** $p \leq 0,01$

*** $p \leq 0,001$

Bien que le modèle ne soit pas en mesure de prédire l'incidence LSJPA aussi efficacement chez les filles que chez les garçons, certains facteurs de risque se démarquent tout de même. Ainsi, la récurrence PJ en raison de TC augmente le risque d'incidence de plus de 4

fois chez les filles prises en charge en raison de TC exclusivement (Wald = 18,88 ; $p \leq 0,001$). La récurrence PJ en raison de nouveaux éléments liés à de la maltraitance augmente également le risque d'incidence de près de 4 fois (Wald = 13,17 ; $p \leq 0,001$). L'âge au moment initial augmente le risque de 2,2 (Wald = 18,45 ; $p \leq 0,001$). C'est donc dire que chaque nouvelle année ajoutée avant la première prise en charge augmente le risque d'incidence de plus de deux fois. Un résultat étonnant est que le fait de provenir d'une famille où l'un des deux parents est absent diminue le risque d'incidence de près de 2 fois (Wald = 3,67 ; $p \leq 0,001$). Aucune variable caractérisant le type de TC n'est associée de façon statistiquement significative avec l'incidence LSJPA dans ce sous-groupe. Il en va de même pour la majorité des facteurs inhérents à l'intervention où seule la durée des services en protection de la jeunesse est associée à l'incidence (Wald = 6,22 ; $p \leq 0,001$).

3.3.4 Filles avec maltraitance

Le Tableau 9 présente les détails du modèle final pour les filles prises en charge en raison de TC et de maltraitance. À l'instar des autres sous-groupes, les Tableaux A.14 et A.15 en annexe présentent les effets simples de chaque variable sur l'incidence LSJPA et l'analyse séquentielle du risque d'incidence. Bien que le modèle soit significatif dès la première étape ($\chi^2 = 44,71$; $p \leq 0,001$), il semble être plus à même de prédire l'incidence dans ce sous-groupe comparativement à celui des filles prises en charge en raison de TC exclusivement et ce, à chacune des étapes de construction du modèle.

Tableau 9. Modèle final (filles avec maltraitance) des facteurs associés à l'incidence LSJPA.

	β	E.T.	Wald	Exp(β)	I.C. 95%
Facteurs individuels					
Âge au moment du signalement initial	0,100	0,067	2,196	1,105	0,968-1,260
Réurrence LPJ (TC seulement)	1,348	0,276	23,936***	3,850	2,243-6,606
Réurrence LPJ (avec maltraitance)	1,055	0,205	26,496***	2,873	1,922-4,293
Famille monoparentale	0,258	0,226	1,306	1,294	0,832-2,013
Nombre de frères et sœurs	0,124	0,077	2,599	1,131	0,974-1,315
Ascendance autochtone	-0,153	0,525	0,085	0,858	0,307-2,400
Catégorie de TC lors du signalement initial					
TC non spécifié	0,628	0,240	6,832**	1,873	1,170-3,000
Problèmes scolaires	0,041	0,187	0,048	1,042	0,721-1,504
Problèmes relationnels parent/enfants	0,415	0,231	3,221	1,514	0,963-2,380
Consommation alcool/drogue	-0,278	0,226	1,513	0,758	0,487-1,179
Atteinte aux biens matériels	0,384	0,283	1,836	1,468	0,842-2,558
Violence envers les autres	-0,085	0,190	0,199	0,916	0,634-1,332
Violence sexuelle	0,206	0,535	0,148	1,228	0,430-3,505
Comportements à risque	0,444	0,210	4,475*	1,559	1,033-2,354
Comportements liés aux drogues	1,355	0,606	4,991*	3,876	1,181-12,721
Précurseurs de problèmes de santé mentale	-0,038	0,183	0,043	0,963	0,673-1,378
Facteurs inhérents à l'intervention					
Durée des services LPJ (en mois)	0,003	0,009	0,144	1,003	0,987-1,020
Judiciarisation du signalement LPJ	0,378	0,205	3,393 [†]	1,460	0,976-2,184
Discontinuité des services	-0,065	0,180	0,131	0,937	0,658-1,333
Présence d'antécédents en PJ	0,552	0,596	0,858	1,737	0,540-5,582
Présence d'au moins un placement	-0,044	0,207	0,045	0,957	0,637-1,437

-2 Log-likelihood = 1735,011

Khi-carré global (score) = 77,713 ; signification du modèle $\leq 0,001$

[†] $p \leq 0,10$

* $p \leq 0,05$

** $p \leq 0,01$

*** $p \leq 0,001$

Les deux seuls facteurs individuels associés à l'incidence LSJPA chez les filles prises en charge en raison de troubles de comportement et de maltraitance, sont la récurrence PJ en raison de troubles de comportement exclusivement (Wald = 23,94 ; $p \leq 0,001$) et la récurrence PJ en

raison de nouveaux éléments liés à de la maltraitance (Wald = 26,50 ; $p \leq 0,001$). Ces deux types de récurrence augmentent respectivement de près de quatre et de trois fois le risque d'incidence dans les cinq ans suivant la fermeture de l'intervention initiale. Le fait d'être pris en charge en raison de TC non spécifié augmente le risque de près de deux fois (Wald = 6,83 ; $p \leq 0,001$). Les comportements liés aux drogues tels que la possession et le trafic (Wald = 4,99 ; $p \leq 0,001$) ainsi que les comportements à risque (Wald = 4,48 ; $p \leq 0,001$) augmentent respectivement le risque d'incidence de 3,9 et de 1,6 fois. Finalement, une tendance se dégage à l'effet que la judiciarisation du signalement initial serait liée à l'incidence LSJPA chez ces filles. Le fait de devoir passer par un processus judiciaire lors du signalement initial augmente le risque d'incidence de près d'une fois et demie.

Considérations statistiques

Au-delà d'un certain nombre de VI, le modèle de Cox perd de sa robustesse et de sa capacité à détecter les relations existantes. Pour ce type de régression il existe une norme, informelle et approximative, pour estimer le nombre de paramètres pouvant être intégrés à l'équation de régression sans nuire à la puissance statistique : c'est le nombre d'événements (incidences)/10 (Harrell, 2001). Chez les filles de l'échantillon, les modèles testés consomment un plus grand nombre de degrés de liberté que ce qui est recommandé. Cela est facilement détectable par la robustesse générale des modèles finaux qui s'avère plus faible que ceux des garçons et ce, qu'il y ait maltraitance ou non lors du signalement initial. Ces considérations statistiques seront prises en compte et les nuances nécessaires seront apportées lors de la discussion des résultats au chapitre suivant.

Chapitre 4 : Interprétation des résultats

La présente étude poursuivait deux objectifs. Tout d'abord, décrire l'ampleur et le risque d'incidence LSJPA chez les jeunes pris en charge en raison de troubles de comportement par les services de protection de la jeunesse au Québec. Ensuite, déterminer, parmi les facteurs associés au jeune et ceux inhérents à l'intervention, les meilleurs prédicteurs de cette incidence.

4.1 Ampleur et risque d'incidence LSJPA

Il est difficile de comparer l'ampleur et le risque d'incidence LSJPA obtenu dans la présente étude avec celui de recherches antérieures puisque l'échantillon est très différent. Dans la présente étude, le risque cumulé de 39,7 % sur une période de cinq ans est supérieur à la majorité des études recensées par Ryan (2012). Cela pourrait être dû à la particularité du système de protection de la jeunesse québécois à l'effet qu'un jeune peut être pris en charge en raison de ses comportements problématiques. En effet, comparativement aux autres systèmes nord-américains, la DPJ a l'opportunité de garder l'enfant ou l'adolescent dans le système de protection au lieu de l'envoyer directement dans le système de justice pénale pour adolescents. L'hétérogénéité des méthodes et des définitions mentionnée au premier chapitre et caractérisant ce champ d'étude peut également être en cause. Encore une fois, il importe de rappeler que seuls 768 enfants et adolescents de l'échantillon présentent une incidence LSPJA. Il s'agit donc d'un phénomène préoccupant mais relativement rare. Ainsi, seulement 11,6 % des enfants et adolescents réputés pour être les plus à risque de migration vers les services judiciaires pour adolescents s'y sont réellement retrouvés dans les cinq années suivant la fermeture de leur prise en charge initiale.

Les courbes présentées à la Figure 1 renseignent sur la distribution du risque dans le temps en fonction des sous-groupes. Le fait que les filles prises en charge en raison de TC et de maltraitance soient plus à risque d'incidence LSJPA que les autres filles peut sembler étonnant. Toutefois, ce résultat va dans le même sens que ceux de plusieurs études antérieures à l'effet que les filles ayant vécu de la maltraitance ou de la négligence sont hautement à risque de problèmes développementaux (Bender, 2010; Bright et Jonson-Reid, 2008; Postlethwait et al., 2010). De plus, le fait que le risque d'incidence des adolescentes de ce sous-groupe dépasse celui de celles prises en charge en raison de TC exclusivement est très certainement dû au fait qu'aucune fille prise en charge en raison de ses comportements problématiques ne présente d'incidence LSJPA après le 40^e mois. Il est toutefois possible d'émettre l'hypothèse qu'une prise en charge par les services de protection de la jeunesse suite à de la maltraitance ou de la négligence en plus des comportements problématiques diffuse son effet sur une plus longue période que le simple fait d'être pris en charge en raison de TC.

4.2 Principaux facteurs associés à l'incidence LSJPA

Malgré le fait que le lien entre la maltraitance et la délinquance juvénile soit bien établi (Bender, 2010), la majorité des enfants maltraités ou négligés ne commettront pas de délit. Comprendre les divers processus menant à une prise en charge ultérieure par les services judiciaires pour adolescents est donc primordial. En somme, l'étiologie de l'incidence LSJPA suite à une prise en charge en protection de la jeunesse en raison de troubles de comportement apparaît fort complexe. Son étude nécessite la prise en compte simultanée de plusieurs facteurs situés à différents niveaux. Bien au-delà des facteurs mesurables et contrôlables qui peuvent être

intégrés dans une analyse multivariée, aussi rigoureuse soit-elle, toutes sortes d'évènements imprévisibles, sont susceptibles d'agir sur le risque d'incidence. Par exemple, des stratégies d'adaptation développées au contact des intervenants ou la survenue d'un événement inattendu suscitant du stress, pour ne nommer que ceux-là. Malgré cette complexité, il est possible de mettre en évidence l'effet de certains marqueurs à l'œuvre dans la relation qui existe entre une prise en charge par les services de protection de la jeunesse en raison de troubles de comportement et le développement de conduites délinquantes, ce qui constitue un apport considérable au corpus des connaissances. Étant donné la taille importante de certains effets observés dans les sous-groupes, on peut présumer que les limites du présent projet seraient peu susceptibles de modifier les conclusions au sujet des facteurs concernés. Des déterminants tels que la récurrence PJ, qu'il y ait ou non présence de maltraitance, et l'âge au moment du signalement initial ont assurément un rôle à jouer dans le développement de conduites délinquantes. Pour ce qui est des effets moins marquants ou non significatifs dans les sous-groupes à l'étude, d'autres recherches devront être menées sur de plus grandes populations, afin de conclure sur leur importance réelle comme déterminant du risque d'incidence LSJPA.

4.2.1 Les facteurs associés au jeune lui-même

Le sexe

Force est de constater que les garçons de l'échantillon sont grandement plus à risque de migration vers la LSJPA que leurs homologues féminins. Cela est vrai qu'il y ait présence de maltraitance ou non lors du signalement initial. Ces résultats vont dans le même sens que la

littérature antérieure à l'effet que les garçons sont surreprésentés dans les services judiciaires pour adolescents, malgré des proportions similaires de prises en charge en protection de la jeunesse (Goodkind et al., 2013; Puzzanhera et al., 2010).

Pour ce qui est des hypothèses présentées plus tôt selon lesquelles les filles seraient moins présentes en LSJPA dû à la nature de leurs comportements (Grogan-Kaylor et al., 2008; Lucia et Jacquier, 2012; Maschi et al., 2009) ou encore, à cause des attitudes paternalistes des intervenants du système judiciaire (Chesney-Lind et Sheldon, 2004), une analyse exploratoire des délits commis lors de leur première prise en charge en vertu de la LSJPA offre un début de réponse. En effet, le premier délit pour lequel les filles sont prises en charge est plus souvent un délit contre la personne que ce n'est le cas pour les garçons de l'échantillon, pour qui les délits contre la propriété arrivent en premier. C'est d'autant plus vrai pour les filles prises en charge en raison de troubles de comportement et de maltraitance. Cela pourrait donc témoigner du fait que les comportements délinquants des filles doivent être plus sérieux afin qu'elles soient prises en charge en tant que contrevenantes comparativement aux garçons. Bien que la présente étude ne visait pas à répondre à un tel objectif, il est intéressant de s'y attarder.

De plus, la courbe de risque des filles prises en charge en raison de TC et de maltraitance continue d'augmenter tandis que celle des filles prises en charge en raison de TC exclusivement se stabilise à partir du 40^e mois. Un nombre important d'hypothèses pourraient être soulevées pour expliquer cette variation dont certaines ont été présentées précédemment. Il pourrait notamment être question d'une exaspération de la part des intervenants de la DPJ face aux agissements de ces adolescentes. Ainsi, un intervenant au dossier pourrait considérer avoir laissé assez de « chances » et percevoir les comportements de ces jeunes filles comme l'expression

d'une délinquance assumée, le menant à dénoncer certains agissements susceptibles de les faire migrer vers la LSJPA. Le fait que cette chance ne semble pas offerte aux garçons de l'échantillon est préoccupant. En effet, la majorité d'entre eux ont été suivis en vertu de la LSJPA en raison de délits contre les biens. Il y aurait donc un double standard lorsqu'il est question de traiter les comportements délinquants des garçons et des filles puisque ces dernières présentent une délinquance plus grave au début de leur incidence LSJPA comparativement aux garçons.

L'âge au moment du signalement initial

La question de l'âge dans un échantillon comme celui de la présente étude est complexe. En effet, l'analyse des premiers résultats concernant cette variable permet de rendre compte de l'augmentation du risque d'incidence au fur et à mesure que les années avancent avant la première prise en charge. Ces résultats vont dans le sens de ceux d'études antérieures (Goodkind et al., 2013; Verrecchia et al., 2010; Yampolskaya et al., 2013). Plusieurs hypothèses permettent de comprendre cette situation. D'abord, il est certain qu'une prise en charge à un âge plus avancé pourrait être le témoin d'une situation néfaste trop longtemps ignorée tel que Bright et Jonson-Reid (2008) le soulignent. Ainsi, les effets délétères d'un climat familial tendu, violent ou négligent pourraient être gravés dans le développement de ces jeunes et malgré une prise en charge efficace, les services de protection de la jeunesse ne pourraient être en mesure de remédier à la situation.

Ensuite, la prise en charge officielle n'est pas le signe que les enfants et les adolescents viennent tout juste de commencer à présenter des comportements problématiques. Elle peut tout

aussi bien être le témoin d'une situation qui a évolué pendant une certaine période avant de devenir insoutenable pour les parents, les enfants ou le milieu scolaire. Le temps entre le réel développement des troubles de comportement et la prise en charge par la DPJ pourrait faire office de période de structuration des comportements problématiques (Fréchette et LeBlanc, 1987; Moffitt, 1993). Un autre indice qui fait tendre l'explication vers cette hypothèse est que l'effet de l'âge est plus important chez les garçons et les filles qui ont été pris en charge en raison de TC exclusivement comparativement aux jeunes de l'échantillon qui présentaient également de la maltraitance ou de la négligence lors du signalement initial. Ce résultat n'est pas sans questionner l'aspect de la LPJ qui oblige le recours à cette loi en tout dernier recours. Peut-être qu'une prise en charge dès les premiers signes de TC chez les enfants et les adolescents adoptant ces conduites permettrait de remédier rapidement à la situation et par le fait même, d'empêcher la chronicité de ces comportements. De plus, il est important de ne pas négliger le rôle que jouent les institutions scolaires dans la prise en charge de ces comportements problématiques. En effet, bien que les professionnels scolaires soient obligés de signaler une situation de compromission au système de protection de la jeunesse québécois, il semble primordial d'ajuster les interventions lorsqu'il est question de troubles de comportement. Un examen approfondi du type de signalant répertorié dans les bases de données clinico-administratives pourrait certainement renseigner à ce niveau. Une offre de services adéquate envers ces jeunes permettrait sans aucun doute de diminuer les conséquences néfastes associées au développement de comportements délinquants.

Finalement, il est probable que les jeunes pris en charge initialement à un âge plus avancé démontrent réellement plus de comportements délinquants lors de leur retour dans les services de protection d'où la décision de référer directement au système de justice pénale pour

adolescents. Un jeune plus avancé en âge peut commettre des actes de nature criminelle plus aisément qu'un adolescent plus jeune. Par exemple frapper quelqu'un à 12 ans ou 16 ans; bien que le geste reste le même, celui-ci ne comporte certainement pas les mêmes conséquences pour la ou les victimes.

L'origine ethnoculturelle

La présente étude n'a pas pu utiliser les informations au sujet de l'origine ethnoculturelle des jeunes de l'échantillon en raison du trop grand nombre de données manquantes. L'indication de l'ascendance autochtone a donc été utilisée puisqu'elle a déjà été mise en relation avec la récurrence en protection de la jeunesse (Hélie, 2005 ; Hélie et Laurier, 2012). Elle ne s'est toutefois pas avérée concluante dans la présente étude et ce, peu importe le sous-groupe. Cela peut être de nature méthodologique c'est-à-dire que l'absence de relation pourrait être due au très petit nombre de jeunes ayant cette caractéristique (N = 240). Ou encore, les problèmes de références vers les ressources adéquates suite à une prise en charge en PJ pourraient ne pas avoir d'impact sur le développement des conduites délinquantes chez ces jeunes. D'autres études seraient nécessaires afin de quantifier cette relation, mais considérant le petit nombre de cas répertoriés, une méthodologie qualitative pourrait être envisagée.

La structure familiale

Pour ce qui est de la structure familiale des jeunes de l'échantillon telle que mesurée par l'absence de l'un des deux parents et le nombre de frères et sœurs, on trouve des résultats divergents en fonction des différents sous-groupes. Ainsi, il n'y a pas de relation entre ces variables et l'incidence LSJPA pour les garçons pris en charge en raison de troubles de comportement exclusivement et pour les filles prises en charge en raison de TC et de maltraitance.

Chez les garçons pris en charge en raison de TC et de maltraitance, le nombre de frères et sœurs augmente le risque d'incidence c'est-à-dire que plus un garçon de ce sous-groupe a de frères et sœurs, plus il est à risque. Il est possible de faire le rapprochement entre cette caractéristique et des parents épuisés par les responsabilités parentales. Puisque nous ne savons pas s'il s'agit de jeunes étant principalement négligés (parents n'étant plus en mesure de gérer les comportements perturbateurs de l'enfant) ou maltraités (réponse inadéquate aux TC de l'enfant), il est difficile de statuer sur l'explication de cette relation. Il est toutefois plausible de penser que plus il y a des enfants, plus la discipline et la supervision peuvent être mises à rude épreuve (Derzon, 2010), augmentant par le fait même les opportunités d'adopter des conduites délinquantes sans que les parents n'interviennent.

Chez les filles prises en charge en raison de TC exclusivement, l'absence de l'un des deux parents est associée de façon négative avec l'incidence LSJPA. En d'autres mots, l'absence de l'un des deux parents « protège » les filles de ce sous-groupe de migrer vers les services judiciaires pour adolescents. Bien que ce résultat puisse paraître étonnant, il pourrait être dû à une responsabilisation accrue de ces filles qui doivent aider à la maison et dans les tâches

quotidiennes diminuant par le fait même, le développement de leurs conduites délinquantes. Par ailleurs, peut-être que les interventions par les professionnels de la DPJ s'orientent vers cette responsabilisation de l'adolescente comparativement à leurs homologues masculins. De plus, certains auteurs se sont intéressés spécifiquement à l'influence de la séparation des parents sur le comportement délinquant des adolescents. Ils trouvent, entre autre chose, que la séparation peut être due à une multitude de conflits et de facteurs de stress qui entrent également en ligne de compte dans le développement de comportements délinquants (Farrington, 2009). L'un des parents ayant quitté, la situation familiale pourrait s'en trouver améliorée.

4.2.2 Les motifs de prise en charge

Malgré la présence de facteurs de risque largement reconnus dans la littérature quant à leur effet sur le développement de comportements délinquants chez les enfants et les adolescents pris en charge par les services de protection de la jeunesse, certains motifs spécifiques de signalement tels que mesurés par les catégories de troubles de comportement, ont un impact sur le risque d'incidence LSJPA. C'est d'autant plus vrai pour les garçons et les filles qui sont également pris en charge en raison de maltraitance ou de négligence, du moins dans notre échantillon. Cette information est d'une importance capitale tant au niveau de la prévention de la délinquance que de l'intervention auprès des jeunes les plus vulnérables. En effet, savoir qu'un garçon pris en charge en raison de maltraitance et de TC non spécifié ou de comportements à risque renseigne sur le risque d'incidence LSJPA dans les cinq ans suivant la fermeture de la prise en charge initiale. Dans le cas des comportements risqués pris par ces jeunes, on peut penser que les fréquentations à risque et les fugues seraient les plus fortement

associés. C'est donc dire qu'il pourrait s'agir là des premiers signes d'un cheminement vers la délinquance.

Chez les filles prises en charge en raison de maltraitance et de TC, plusieurs catégories entretiennent une relation avec l'incidence LSJPA. Encore une fois, il est primordial de s'y intéresser lors de la prise en charge initiale puisque cela nous renseigne grandement sur les conséquences néfastes qui menacent les filles de ce sous-groupe. Lors de l'analyse plus détaillée des types de TC qui sont liés à l'incidence, force est de constater que se sont majoritairement des comportements qui pourraient faire écho aux hypothèses de Bender (2010) comme quoi, les troubles de comportement ne sont que l'expression des abus subis à la maison. En effet, les TC non spécifiés, les problèmes relationnels parent/enfant et les comportements à risque sont trois des quatre types de TC qui sont liés avec l'incidence LSJPA chez ces filles. Ceci démontre une situation complexe au niveau des relations interpersonnelles. Pour ce qui est des comportements liés aux drogues, c'est certainement le type de troubles de comportement qui permet de départager le mieux les filles de ce sous-groupe qui migreront vers la LSJPA dans les cinq années suivant la fermeture de leur prise en charge initiale. Ces informations devraient donc être considérées comme cruciales lors de la prise en charge et de la détermination des interventions qui seront préconisées dans l'accompagnement de ces jeunes filles.

Chez les garçons pris en charge exclusivement en raison de TC, on remarque au Tableau A.9 que certaines catégories de troubles de comportement étaient liées avec l'incidence LSJPA avant l'ajout du dernier bloc de variables. Il semblerait donc que les facteurs inhérents à la prise en charge aient un impact assez grand dans la relation pour supprimer totalement les effets simples entre chacune des catégories de comportements problématiques et l'incidence LSJPA.

Qu'il n'y ait pas de relation statistiquement significative entre les diverses catégories de TC et l'incidence LSJPA chez ces garçons ne veut pas dire que le type de troubles de comportement n'est pas une variable à prendre en compte lors de la prise en charge initiale. Mais plutôt que les garçons de ce sous-groupe, dans cet échantillon bien précis, ne se distinguent tout simplement pas à ce niveau.

Chez les filles prises en charge en raison de TC exclusivement, seuls les comportements liés aux drogues tels la possession, la vente ou le trafic sont associés de façon statistiquement significative avec l'incidence LSJPA. Il est possible de faire le parallèle entre les études qui rapportent des comportements délinquants de moins grande importance chez les filles comparativement aux garçons et ce résultat. Ainsi, il semble que les filles de ce sous-groupe qui présentent ce type de comportements seraient, à l'instar de la majorité des garçons en plein développement de leur délinquance, clairement dans une trajectoire menant à des comportements délinquants plus graves et plus structurés.

La récurrence de prise en charge en protection de la jeunesse

Bien que les profils de facteurs de risque soient relativement différents d'un sous-groupe à l'autre, certains facteurs ressortent à tout coup comme ayant un impact sur le développement des comportements délinquants. C'est notamment le cas pour la récurrence en protection de la jeunesse suite à la fermeture de la prise en charge initiale. Qu'il y ait présence de maltraitance ou non lors du signalement et de la récurrence, ce facteur augmente les risques de 2,7 fois (récurrence avec maltraitance chez les garçons TC avec maltraitance) à plus de 4 fois (récurrence

TC exclusivement chez les filles TC seulement) selon les groupes étudiés. C'est donc dire que peu importe la nature de la récurrence, si un jeune pris en charge en raison de troubles de comportement revient dans les services de protection après la fermeture de cette première prise en charge, les risques qu'il migre vers la LSJPA dans les 5 ans sont très élevés. Bien entendu, la récurrence d'une prise en charge en protection de la jeunesse est le signe d'une situation problématique et par le fait même, un témoin direct de la gravité de la situation. En ce sens, il n'est pas particulièrement étonnant que ce soit ces jeunes qui migrent vers la LSJPA. Ceci n'est toutefois pas sans poser un défi supplémentaire aux professionnels qui devraient adapter leurs interventions en fonction de ces éléments. Les services de protection de la jeunesse doivent utiliser cette opportunité d'avoir le jeune et sa famille sous supervision afin de diminuer les risques d'incidence LSJPA.

De plus, être en mesure de prendre en charge un enfant ou un adolescent en raison de ses propres agissements problématiques devrait être perçu comme une occasion d'intervention. Le fait qu'un jeune soit pris en charge en raison de TC ne doit pas empêcher les professionnels d'englober la famille au complet dans les interventions. Par ailleurs, Clément et ses collègues (2009) montrent un certain désengagement de la part des parents lorsque les jeunes sont pris en charge en raison de leurs propres comportements. Les professionnels du système de protection de la jeunesse doivent donc redoubler d'efforts afin de leur faire comprendre l'importance du lien parent-enfant dans le développement de conduites délinquantes plus graves. La négligence dont fait partie le désengagement parental est l'un des plus grands facteurs de risque de problèmes développementaux chez les jeunes pris en charge par les services de PJ (Jonson-Reid et Barth, 2000b; Smith et al., 2005; Verrecchia et al., 2010). Il est donc primordial de conscientiser les parents à ce niveau même si le jeune est incontrôlable et qu'ils sont épuisés.

Bien que les deux variables associées à la récurrence en protection de la jeunesse soient certainement celles qui ont le plus grand impact sur l'incidence LSJPA, celles-ci ne devraient pas être perçues comme représentant l'inefficacité des services de protection (Doyle, 2002). Par ailleurs, à court terme, la récurrence est réputée pour refléter la vigilance active des services de protection à détecter de nouveaux faits, alors qu'à long terme, elle semble être la réaction des familles les plus vulnérables à cette vigilance qui s'estompe avec le temps.

4.2.3 Les facteurs inhérents à l'intervention

Les facteurs inhérents à l'intervention semblent avoir un plus grand impact chez les garçons que chez les filles de l'échantillon. C'est d'autant plus vrai pour les garçons pris en charge en raison de TC exclusivement. Ce résultat peut sembler surprenant considérant la nature des comportements adoptés par ces jeunes, mais il semble au contraire que ces jeunes soient les plus vulnérables aux modalités de l'intervention. Tant la durée des services, que la judiciarisation ou la présence d'un placement lors de la prise en charge initiale sont associés avec l'incidence LSJPA chez ces jeunes. Il est certain qu'une situation plus longue, la présence d'un placement et le fait de devoir passer devant le tribunal pour convenir des interventions qui seront posées sont des caractéristiques d'une situation plus grave. Ainsi, un garçon présentant de troubles de comportement très sévères pourrait se voir obligé de passer par tout ce processus déstabilisant. Tel que souligné dans des études antérieures, la séparation entre les parents et l'enfant est un facteur de risque bien connu de délinquance (Jonson-Reid, 2002). Il est également possible qu'un jeune qui présente de sévères troubles de comportement soit plus à risque de se faire transférer d'un milieu de placement à l'autre (Keil et Price, 2006; Leathers, 2006) et soit

pris en charge plus longtemps (Baskins et Sommers, 2011). Chez les garçons pris en charge en raison de TC et de maltraitance et les filles prises en charge en raison de TC exclusivement, ce sont également des indicateurs de gravité qui sont associés avec l'incidence LSJPA. À la lumière de ces résultats et de ceux présentés plus haut, ces deux sous-groupes de jeunes semblent partager quelques facteurs de risque d'incidence communs.

La discontinuité des services ne s'est pas avérée significativement associée avec l'incidence LSJPA et ce, dans tous les sous-groupes à l'étude. Ce résultat est intéressant puisque des efforts sont souvent déployés afin qu'une relation de confiance entre l'intervenant ressource et l'utilisateur se développe. À la lumière de ces quelques résultats, la relation pourrait être plus complexe qu'il n'y paraît. Ainsi, d'autres facteurs de risque auraient un poids plus grand lorsqu'il est question de prédire le développement de comportements délinquants suite à une prise en charge en raison de TC.

La relation entre la présence d'antécédents en protection de la jeunesse et l'incidence LSJPA ne s'est pas avérée significative. Cela pourrait tout simplement être dû au fait que la très grande majorité des enfants et adolescents de l'échantillon présentaient cette caractéristique. Cette trop grande proportion pourrait ne pas avoir permis de départager les jeunes qui présentent une incidence LSJPA et ceux n'en présentent pas. Ce résultat est tout de même préoccupant. En effet, bien qu'aucun jeune de l'échantillon n'ait déjà eu une prise en charge antérieure à la prise en charge pour laquelle il était observé dans la présente étude, la presque totalité d'entre eux avait déjà été signalé (sans que ce signalement ne soit retenu et jugé fondé) en protection de la jeunesse. C'est donc dire qu'ils étaient déjà connus des services de protection de la jeunesse que ce soit pour des troubles de comportement ou des abus ou de la négligence vécus à la maison. De plus, il est d'autant plus logique que les études antérieures n'arrivent pas à s'entendre sur les

effets des facteurs inhérents à l'intervention puisque, dans un même échantillon, des résultats différents sont obtenus en fonction des sous-groupes. Force est de constater toutefois que des interventions optimales prendraient en compte le sexe de l'utilisateur, mais également les motifs précis pour lesquels celui-ci est pris en charge.

Bender (2010) propose d'effectuer un changement dans la nature des services de protection de la jeunesse afin de passer de services réactifs à une programmation préventive. Un consensus émerge de la littérature au sujet des conséquences associées tant à la maltraitance qu'aux troubles de comportement précoces, le système de protection de la jeunesse aurait donc avantage à anticiper les problèmes avant qu'ils ne surviennent. Des ressources financières limitées, un nombre trop élevé de dossiers et des contraintes de temps imposées aux professionnels du réseau constitueraient toutefois des obstacles à ces services. Une démarche qui rendrait les fonds existants plus facilement accessibles aux cliniciens qui identifient les jeunes à risque serait d'autant plus pertinente dans un contexte de restructuration tel que le vit le Québec présentement. Une diminution de la charge de travail pour les professionnels qui interviennent auprès des familles aux prises avec des problèmes multiples, de consommation ou de santé mentale serait également bénéfique. Certains auteurs rapportent qu'il est possible de modifier les services déjà existants dans les systèmes de protection de la jeunesse afin d'améliorer leur capacité à répondre aux besoins psychosociaux des jeunes pris en charge (Jonson-Reid et Barth, 2000b).

Tel que discuté plus tôt, l'adoption de comportements problématiques à l'adolescence pourrait être, pour certains jeunes victimes de maltraitance ou de négligence, une stratégie d'adaptation utilisée pour faire face à un environnement familial perturbé. Dans cette optique, en traitant les troubles de comportement comme une problématique isolée et indépendante de

l'histoire personnelle et familiale des adolescents, il est possible que le passé de ces jeunes soit occulté et que le caractère réactionnel du comportement soit évacué. L'adolescent se retrouve donc seul à porter le fardeau des mesures du système de protection de la jeunesse. Au niveau de la pratique, des interventions de type *wrap around*, c'est-à-dire, englobant le milieu familial et social de l'adolescent, pourraient constituer une avenue particulièrement intéressante à suivre.

Enfin, cette étude est en mesure de suggérer quelques implications pour le système de justice pénale pour adolescents également. Par exemple, les antécédents de maltraitance, de négligence ou de troubles de comportement d'un jeune pris en charge en vertu de la LSJPA devraient faire l'objet d'une attention particulière. Ainsi, les professionnels au dossier seraient plus à même de déterminer les interventions qui s'avèreront les plus efficaces. De la même façon que les troubles de comportement en protection de la jeunesse ne devraient pas être pris isolément, nous croyons que l'histoire des adolescents qui transigent par le système judiciaire pour adolescents devrait toujours être abordée et prise en compte dans l'intervention.

Conclusion

Le but de la présente étude était de décrire l'ampleur et l'évolution du risque d'incidence LSJPA et d'en identifier les principaux déterminants. Ainsi, le risque d'incidence LSJPA dans les cinq années suivant un premier signalement en protection de la jeunesse en raison de troubles de comportement a été estimé à l'aide de la table de survie et les analyses multivariées ont permis d'identifier les facteurs explicatifs du risque. À ce stade-ci, il importe de rappeler que la majorité des enfants et adolescents pris en charge par les services de protection de la jeunesse ne migreront pas vers le système judiciaire pour adolescents.

Le présent mémoire ne souscrit à aucun courant théorique particulier si ce n'est le paradigme des facteurs de risque. Le phénomène du développement de la délinquance est approché dans une perspective d'épidémiologie sociale tout en profitant des connaissances développées dans divers champs d'études tels que la criminologie, la psychologie et le travail social. Cette approche non restrictive a permis de détecter des effets insoupçonnés pouvant ouvrir la voie à d'éventuels modèles théoriques du développement de la délinquance chez les enfants et les adolescents pris en charge par les services de protection de la jeunesse en raison de troubles de comportement. Les résultats suggèrent que de tels modèles devraient tenir compte à la fois des facteurs individuels et familiaux, mais également des caractéristiques de l'intervention. Ce mémoire démontre également l'importance de traiter ce type d'échantillon en fonction de deux variables clés c'est-à-dire, le sexe de l'utilisateur et la cooccurrence de maltraitance. En effet, les résultats tendent à montrer que les profils de risque de même que les facteurs qui sont déterminants dans la migration vers les services judiciaires pour adolescents sont différents selon ces sous-groupes.

Bien entendu, les services de protection de la jeunesse doivent s'intéresser aux événements qui découlent directement et rapidement d'une prise en charge initiale puisqu'il s'agit de leur but premier. Nous croyons toutefois qu'un regard vers l'avenir et les conséquences possibles à plus long terme ne devraient pas être oubliés. Tel que souligné par Barth et Jonson-Reid (2000), une observation à vie n'est certainement pas nécessaire mais une compréhension et une attention portée sur ces conséquences à long terme permettrait de mieux outiller les enfants, les adolescents et les familles qui transigent par les services de protection de la jeunesse.

Limites des résultats et forces de l'étude

Il ne fait nul doute qu'une étude ne peut à elle seule tenir compte de tous les déterminants de la délinquance, étant donné la complexité de cet objet de recherche. Les facteurs associés au développement de comportements délinquants chez les jeunes pris en charge par les services de protection de la jeunesse ont été largement documentés. Les particularités du système québécois en font toutefois un cas à part et des études effectuées auprès de ces populations bien précises étaient nécessaires. La présente étude devrait être considérée comme une première étape dans la compréhension du phénomène et d'autres études sont nécessaires pour affiner cette réalité.

À l'instar d'autres auteurs utilisant des données clinico-administratives, nous croyons qu'il y a plusieurs avantages à utiliser ce type de données. Celles-ci permettent une compréhension détaillée des prises en charge tant au niveau des caractéristiques de l'enfant ou de l'adolescent, mais également en termes des interventions effectuées (Fluke, Edwards, Kutzler, Kuna et Tooman, 2000; Pandiani et Banks, 2003; Yampolskaya et al., 2011).

Ce type de données comporte cependant son lot de limites. En effet, certains facteurs qui n'ont pu être considérés dans la présente étude contribueraient certainement à raffiner la compréhension de l'incidence LSJPA. Par conséquent, le fait de ne pas être en mesure d'intégrer des facteurs de protection tels que l'attachement à l'école, les pairs prosociaux ou les conditions de vie favorables (Ouellet et Hodgins, 2014), nous apparaît comme une limite importante. Aussi, certaines caractéristiques connues pour avoir un lien avec le développement de comportements délinquants n'ont pu être observées puisqu'elles ne font pas partie des informations colligées par les interventions dans le système de suivi PIJ. C'est le cas notamment pour certaines caractéristiques associées à des traits de personnalité. Un autre exemple de variable non mesurée est la sévérité des mauvais traitements au signalement initial. Aucun indicateur de sévérité fiable n'était disponible parmi les données utilisées dans la présente étude. Néanmoins, la prise en charge, qui peut à certains égards être vue comme un indicateur de sévérité, était considérée dans les analyses. De plus, certaines caractéristiques familiales importantes, notamment les indicateurs socio-économiques comme le revenu, le type d'habitation et le niveau de scolarité, n'ont pu être intégrées aux analyses en raison de données manquantes. Il est difficile d'anticiper l'effet qu'aurait eu l'introduction de ces indicateurs socio-économiques dans les modèles. Nous croyons tout de même qu'une plus grande utilisation de ce type de données permettrait aux intervenants de réaliser le potentiel des informations qu'ils colligent de façon quotidienne.

De plus, certains enfants pris en charge en raison de troubles de comportement exclusivement pourraient également être victimes de violence ou de négligence à la maison mais que cette situation n'ai pas été portée à l'attention de la PJ. Tel que discuté précédemment, la maltraitance ou la négligence pourraient donc jouer un rôle important dans le développement des comportements délinquants de ces jeunes mais de par la nature des données, il nous est

impossible de répondre à cette limite. Ainsi, une attention particulière doit être portée afin de ne pas simplifier à outrance les relations très complexes qui existent entre une prise en charge initiale en raison de troubles de comportement et l'incidence LSJPA.

Perspectives d'avenir pour la recherche et l'intervention en PJ

En tenant compte des forces et des limites énoncées plus haut, il est possible, à partir des résultats de notre étude, d'identifier des avenues intéressantes pour la recherche future et les pratiques en protection de la jeunesse.

La particularité du système de protection québécois permet de prendre en charge un jeune aux premiers signes de comportements problématiques. Cela représente une grande opportunité, d'autant plus que les interventions peuvent viser le jeune et sa famille. La présente étude représente une première étape dans la compréhension du phénomène et apporte quelques pistes d'intervention et de solution. Toutefois, plus de travaux sont nécessaires afin de rendre compte de la réalité complexe vécue par les enfants et les adolescents pris en charge par la DPJ. Les résultats réaffirment les différences significatives entre les garçons et les filles, mais développent également tout un pan de la littérature encore trop méconnu à ce jour. Les jeunes pris en charge en raison de troubles de comportement devraient faire partie des priorités au même titre que les jeunes qui ont vécu des abus ou de la négligence à la maison. Une attention particulière devrait être portée sur ces jeunes puisqu'ils représentent un sous échantillon encore plus à risque de problèmes développementaux parmi des jeunes déjà à haut risque (Crooks et al., 2007; DeGue et Widom, 2009; Fagan, 2005; Gold et al., 2011; Grogan-Kaylor et al., 2008;

Hollist et al., 2009; Jonson-Reid, 2002; Lemmon, 2006; Ryan et Testa, 2005; Verrecchia et al., 2010).

Or, il est bien de prendre en charge les jeunes qui présentent des comportements problématiques, mais encore faut-il être en mesure de répondre adéquatement à leurs besoins spécifiques. Le fait que le Québec soit l'un des seuls systèmes, sinon le seul, à considérer les troubles de comportement sérieux comme un motif de compromission, place avantageusement la province par rapport aux autres provinces du Canada et aux autres pays. Ainsi, le développement du savoir-faire québécois en matière de protection de l'enfance devrait être une source de fierté.

Bibliographie

- Aalsma, M.C. et Lapsley, D.K. (2001). A Typology of Adolescent Delinquency: Sex Differences and Implications for Treatment. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 11(3), 173-191.
- Agnew, R. (1992). Foundation for a General Strain Theory of Crime and Delinquency. *Criminology*, 30(1), 47-87.
- Appleyard, K., Egeland, B., Van Dulmen, M.H.M. et Sroufe, A.L. (2005). When more is not better: the role of cumulative risk in child behavior outcomes. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 46(3), 235-245.
- Bae, H-O., Solomon, P.L. et Gelles, R.J. (2007). Abuse type and substantiation status varying by recurrence. *Children and Youth Services Review*, 29(7), 856-869.
- Baron, S.W. (2003). Self-control, social consequences, and criminal behavior: Street youth and the general theory of crime. *Journal of Research in Crime & Delinquency*, 40(4), 403-425.
- Baron, R.M. et Kenny, D.A. (1986). The moderator-mediator variable distinction in social psychological research: Conceptual, strategic, and statistical considerations. *Journal of Personality and Social Psychology*, 51, 1173-1182.
- Barth, R.P. et Jonson-Reid, M. (2000). Outcomes after child welfare services: Implications for the design of performance measures. *Children and Youth Services Review*, 22(9-10), 763-787.
- Baskins, D.R. et Sommers, I. (2011). Child Maltreatment, Placement Strategies, and Delinquency. *American Journal of Criminal Justice*, 36(2), 106-119.
- Bélangier, A. et Lanctôt, N. (2005). La régulation familiale et les comportements violents à l'adolescence : existe-t-il des différences sexuelles? *Criminologie*, 38(2), 173-194.

- Belknap, J. et Holsinger, K. (2006). The Gendered Nature of Risk Factors for Delinquency. *Feminist Criminology*, 1(1), 48-71.
- Bender, K. (2010). Why do some maltreated youth become juvenile offenders? A call for further investigation and adaptation of youth services. *Children and Youth Services Review*, 32(3), 466-473.
- Bender, K., Thompson, S.J., McManus, H., Lantry, J. et Flynn, P.M. (2007). Capacity for survival: Exploring strengths of homeless street youth. *Child and Youth Care Forum*, 36(1), 25- 42.
- Boyce, J. (2015). *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2014*. Centre canadien de la statistique juridique : Statistiques Canada – n° 85-002-X au catalogue.
- Bright, C.L. et Jonson-Reid, M. (2008). Onset of juvenile court involvement: Exploring gender-specific associations with maltreatment and poverty. *Children and Youth Services Review*, 30(8), 914-927.
- Broidy, L.M., Nagin, D.S., Tremblay, R.E., Bates, J.E., Brame, B., Dodge, K.A., Fergusson, D., Horwood, J.L., Loeber, R., Laird, R., Lynam, D.R., Moffitt, T.E., Pettit, G.S., Vitaro, F. (2003). Developmental Trajectories of Childhood Disruptive Behaviors and Adolescent Delinquency: A Six-site, Cross-National Study. *Developmental Psychology*, 39(2), 222-245.
- Cao, L., Cao, J. et Zhao, J. (2004). Family, welfare, and delinquency. *Journal of Criminal Justice*, 32(6), 565-576.
- Case, S. et Haines, K. (2007). Offending by young people: A further risk factor analysis. *Security Journal*, 20, 96-110.
- Catalano, R.F., Haggerty, K.P., Oesterle, S., Fleming, C.B. Hawkins, D.J. (2004). The Importance of Bonding to School for Healthy Development Findings from the Social Development Research Group. *Journal of School Health*, 74(7), 252-262.

- Cauffman, E. (2008). Understanding the female offender. *The Future of Children*, 18(2), 119-142.
- Chang, J.J., Chen, J.J. et Brownson, R.C. (2003). The role of repeat victimization in adolescent delinquent behaviors and recidivism. *Journal of Adolescent Health*, 32(4), 272-280.
- Chesney-Lind, M. et Shelden, R.G. (2004). *Girls, Delinquency, and Juvenile Justice* (3^e ed.). Belmont, CA: Thomson-Wadsworth.
- Chiu, Y-L., Ryan, J. P. et Herz, D. C. (2011). Allegations of maltreatment and delinquency: Does risk of juvenile arrest vary substantiation status? *Children and Youth Services Review*, 33(6), 855-860.
- Clément, M-E., Chamberland, C., Tourigny, M. et Mayer, M. (2009). Taxinomie des besoins des enfants dont les mauvais traitements ou les troubles de comportement ont été jugés fondés par la direction de la protection de la jeunesse. *Child Abuse & Neglect*, 33(10), 750-765.
- Corrado, R. R. et Freeman, L. F. (2011). *Jeunes à risque de commettre des crimes et des infractions graves tout au long de leur vie : profils de risque, trajectoires et interventions*. Centre national de prévention du crime. Ottawa : Sécurité publique du Canada.
- Coslin, P.G. (2013). *Psychologie de l'adolescent*. Armand Colin.
- Crooks, C. V., Scott, K. L., Wolfe, D. A., Chiodo, D. et Killip, S. (2007). Understanding the Link Between Childhood Maltreatment and Violent Delinquency: What Do Schools Have to Add? *Child Maltreatment*, 12(3), 269-280.
- Cuevas, C.A., Finkelhor, D., Ormrod, R. et Turner, H. (2009). Psychiatric diagnosis as a risk marker for victimization in a national sample of children. *Journal of Interpersonal Violence*, 24(4), 636-652.

- Currie, J. et Tekin, E. (2006). Understanding the Cycle: Childhood Maltreatment and Future Crime. *The Journal of Human Resources*, 47(2), 509-549.
- Daigle, L.E., Cullen, F.T. et Wright, J.P. (2007). Gender differences in the predictors of juvenile delinquency: Assessing the generality-specificity debate. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 5(3), 254-286.
- Dandreaux, D.M. et Frick, P.J. (2009). Developmental Pathways to Conduct Problems: A Further Test of the Childhood and Adolescent-Onset Distinction. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 37(3), 375-385.
- Day, D.M. et Wanklyn, S.G. (2012). *Détermination et définition des principaux facteurs de risque du comportement antisocial et délinquant chez les enfants et les jeunes*. Centre national de prévention du crime. Rapport de recherche : 2012-03.
- DeGue, S. et Widom, C.S. (2009). Does out-of-home placement mediate the relationship between child maltreatment and adult criminality? *Child Maltreatment*, 14(4), 344-355.
- Demuth, S. et Brown, S. (2004). Family structure, family process and adolescent delinquency: The significance of parental absence versus parental gender. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 41(1), 58-81.
- Derzon, J.H. (2010). The correspondence of family feature with problem, aggressive, criminal, and violent behavior: A meta-analysis. *Journal of Experimental Criminology*, 6(3), 263-292.
- Domalanta, D.D., Risser, W.L., Roberts, R.E. et Risser, J.M. (2003). Prevalence of depression and other psychiatric disorders among incarcerated youths. *Journal of the American Academy of Child Adolescent Psychiatry*, 42(4) 477-484.
- Doyle, J.J. (2012). Causal effects of foster care: An instrument-variables approach. *Children and Youth Services Review*, 35(7), 1143-1151.

- Fagan, A.A., Van Horn, M.L., Hawkins, J.D. et Arthur, M.W. (2007). Gender similarities and differences in the association between risk and protective factor and self-reported serious delinquency. *Prevention Science*, 8(2), 115-124.
- Fagan, A.A. (2005). The Relationship between Adolescent Physical Abuse and Criminal Offending: Support for an Enduring and Generalized Cycle of Violence. *Journal of Family Violence*, 20(5), 279-290.
- Farrington, D. P. (1989). Early predictors of adolescent aggression and adult violence. *Violence and Victims*, 4(2), 79-100.
- Farrington, D.P. (1994). Childhood, adolescent and adult features of violent males. Dans L.R. Huesman (dir.), *Aggressive behavior: Current perspectives* (p. 215-240). New York, Plenum Press.
- Farrington, D.P (2001). *What has been learned from self-reports about criminal careers and the causes of offending?* : Home Office Online Report.
- Farrington, D.P. (2003). Developmental and life course criminology: Key theoretical and empirical issues – The 2002 Sutherland award address. *Criminology*, 41(2), 221-255.
- Farrington, D.P. (2005). Childhood Origins of Antisocial Behavior. *Clinical Psychology and Psychotherapy*, 12(3), 177-190.
- Farrington, D.P. (2007). Childhood risk factors and risk-focused prevention. Dans M. Maguire, R. Morgan et R. Reiner (dir.), *The Oxford Handbook of Criminology* (p. 602-640). Oxford (Royaume-Uni), Oxford University Press.
- Farrington, D.P. (2009). Conduct disorders, aggression, and delinquency. Dans R.M. Lerner et L. Steinberg (dir.), *Handbook of Adolescent Psychology* (3e éd., p.683-722), Hoboken (New Jersey).
- Farrington, D. P. et Loeber, R. (1999). Transatlantic replicability of risk factors in the development of delinquency. Dans P. Cohen, C. Slomkowski et L. N. Robins (dir.),

Historical and geographical influences on psychopathology (p.299-329), Mahwah (New Jersey), Lawrence Erlbaum.

Farrington, D. P., Loeber, R., Jolliffe, D., & Pardini, D. A. (2008). "Promotive and risk processes at different life stages. Dans R. Loeber, D. P. Farrington, M. Stouthamer-Loeber, & H. Raskin White (Eds.), *Violence and Serious Theft: Development and Prediction from Childhood to Adulthood* (p. 169-230). New York: Routledge.

Farrington, D.P et Painter, K.A. (2004). *Gender differences in offending: implications for risk-focused prevention*. Home Office Online Report.

Fluke, J.D., Edwards, M., Kutzler, P., Kuna, J. et Tooman, G. (2000). Safety, permanency, and in-home services: Applying administrative ate. *Child welfare*, 79(5), 573-595.

Ford, J.D., Hartman, J.K., Hawke, J. et Chapman, J.F. (2008). Traumatic Victimization, Posttraumatic Stress Disorder, Suicidal Ideation, and Substance Abuse Risk among Juvenile Justice-Involved Youth. *Journal of Child & Adolescent Trauma*, 1(1), 75-92.

Ford, J.D., Elhai, J.D., Connor, D.F. et Frueh, B.C. (2010). Poly-victimization and risk of posttraumatic, depressive, and substance use disorders and involvement in delinquency in a national sample of adolescents. *Journal of Adolescent Health*, 46(6), 545-552.

Fréchette, M. & Le Blanc, M. (1987). *Délinquances et délinquants*. Chicoutimi : Gaétan Morin.

Gatti, U., Tremblay, R. et Vitaro, F. (2009). Iatrogenic effect of juvenile justice. *Child Psychology and Psychiatry*, 50(8), 991-998.

Gold, J., Sullivan, M.W. et Lewis, M. (2011). The relation between abuse and violent delinquency: The conversion of shame to blame in juvenile offenders. *Child Abuse & Neglect*, 35(7), 459-467.

Golzari, M., Hunt, S.J. et Anoshiravani, A. (2006). The health status of youth in juvenile detention facilities. *Journal of Adolescent Health*, 38(6), 776-782.

- Goodkind, S., Shook, J.J., Kim, K.H., Pohlig, R.T. et Herring, D.J. (2013). From Child Welfare to Juvenile Justice: Race, Gender, and System Experiences. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 11(3), 249-272.
- Gorman-Smith, D. et Loeber, R. (2005). Are Developmental Pathways in Disruptive Behaviors the Same for Girls and Boys? *Journal of Child and Family Studies*, 14(1), 15-27.
- Grogan-Kaylor, A., Ruffolo, M.C., Ortega, R.M. et Clarke, J. (2008). Behaviors of youth involved in the child welfare system. *Child Abuse & Neglect*, 32(1), 35-49.
- Harachi, T.W., Fleming, C.B., White, H.R., Ensminger, M.E., Abbott, R.D., Catalano, R.F. et Haggerty, K.P. (2006). Aggressive behavior among girls and boys during middle childhood: predictors and sequelae of trajectory group membership. *Aggressive Behavior*, 32(4), 279-293.
- Harrell, F.E. (2001). *Multivariable Modeling Strategies*. New York (E-U): Springer.
- Hawkins, D.J., Herrenkohl, T.I., Farrington, D.P., Brewer, D., Catalano, R.F., Harachi, T.W. et Cothorn, L. (2000). *Predictors of Youth Violence*. Juvenile Justice Bulletin. U.S. Department of Justice: Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Hélie, S. et Laurier, C. (2012). *Récurrence de la violence, subie ou agie, suite à la fermeture d'un premier signalement avec prise en charge en protection de la jeunesse : ampleur du risque et facteurs associés*. Projet d'exploitation de la banque de données commune PIJ (PE-BDC). Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.
- Hélie, S. (2005). *Fréquence et déterminants de la récurrence du signalement en protection de la jeunesse : Analyse de survie d'une cohorte montréalaise (thèse de doctorat)*. Université du Québec à Montréal.
- Hélie, S. (2009). Promesses et défis entourant l'exploitation des données administratives en protection de la jeunesse au Québec. *Santé, Société et Solidarité*, 8(1), 139-144.

- Herrenkohl, T.I. et Herrenkohl, R.C. (2007). Examining the Overlap and Prediction of Multiple Forms of Child Maltreatment, Stressors, and Socioeconomic Status: A Longitudinal Analysis of Youth Outcomes. *Journal of Family Violence*, 22(7), 553-562.
- Herrera, V.M. et McCloskey, L.A. (2001). Gender differences in the risk for delinquency among youth exposed to family violence. *Child Abuse & Neglect*, 25(8), 1037-1051.
- Hoeve, M., Dubas, J.S., Eichelsheim, V.I., Van der Laan, P.H., Smeenk, W. et Gerris, J.R.M. (2009). The Relationship between Parenting and Delinquency: A Meta-Analysis. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 37(6), 749-775.
- Hollist, D.R., Hughes, L.A. et Schaible, L.M. (2009). Adolescent maltreatment, negative emotion, and delinquency: An assessment of general strain theory and family-based strain. *Journal of Criminal Justice*, 37(4), 379-387.
- Jonson-Reid, M. et Barth, R.P. (2000a). From placement to prison: The path to adolescent incarceration from child welfare supervised foster or group care. *Children and Youth Services Review*, 22(7), 493-516.
- Jonson-Reid, M. et Barth, R.P. (2000b). From maltreatment report to juvenile incarceration: The role of child welfare services. *Child Abuse & Neglect*, 24(4), 505-520.
- Jonson-Reid, M. (2002). Exploring the relationship between child welfare intervention and juvenile corrections involvement. *American Journal of Orthopsychiatry*, 72(4), 559-576.
- Kazdin, A.E., Kraemer, H.C., Kessler, R.C., Kupfer, D.J. et Offord, D.R. (1997). Contributions of risk-factors research to developmental psychopathology. *Clinical Psychology Review*, 17(4), 375-406.
- Keil, V. et Price, J.M. (2006). Externalizing behavior disorders in child welfare settings: Definition, prevalence, and implications for assessment and treatment. *Children and Youth Services Review*, 28(7), 761-779.

- Kierkus, C.A. et Hewitt, J.D. (2009). The contextual nature of the family structure/delinquency relationship. *Journal of Criminal Justice*, 37(2), 123-132.
- Lahlah, E., Lens, K.M.E., Bogaerts, S. et Van der Knaap, L.M. (2013a). When love hurts: Assessing the intersectionality of ethnicity, socio-economic status, parental connectedness, child abuse, and gender attitudes in juvenile violent delinquency. *Child Abuse & Neglect*, 37(11), 1034-1049.
- Lahlah, E., Van der Knaap, L.M. et Bogaerts, S. (2013b). Dangerous boys or boys in danger? Examining the relationship between ethnicity, child abuse and violent offending. *European Journal of Criminology*, 10(6), 641-658.
- Lambert, G., Haley, N., Jean, S., Frappier, J.-Y, Otis, J. et Roy, E. (2011). *Sexe, drogues et autres questions de santé : Étude sur les habitudes de vie et les comportements associés aux infections transmissibles sexuellement chez les jeunes hébergés dans les centres jeunesse du Québec*. Rapport de recherche. Montréal : Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et Institut national de santé publique du Québec. Direction de santé publique.
- Lanctôt, N. et Desai, B. (2002). La nature de la prise en charge des adolescentes par la justice : jonction des attitudes paternalistes et du profil comportemental des adolescents. *Déviance et Société*, 4(26), 463-478.
- Lanctôt, N. & Le Blanc, M. (2002). Explaining adolescent females' involvement in deviance. *Crime and Justice*, 29, 113-202.
- Les centres jeunesse du Québec (2015). *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux*. Association des centres jeunesse du Québec.
- Latimer, Kleinknecht, S., Hung, K. et Gabor, T. (2003). *The correlates of self-reported delinquency: An analysis of the National Longitudinal Survey of Children and youth*. Ottawa, Ontario: Department of Justice Canada.

- Leathers, S.J. (2006). Placement disruption and negative placement outcomes among adolescents in long-term foster care: The role of behavior problems. *Child Abuse & Neglect*, 30(3), 307-324.
- Le Blanc, M. (2003). La conduite délinquante des adolescents : son développement et son explication. Dans M. Le Blanc, M. Ouimet et D. Szabo. *Traité de criminologie empirique* (3^e éd., p. 367-420.) Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Le Blanc, M. (2010). Un paradigme développemental pour la criminologie : développement et autorégulation de la conduite délinquante. *Criminologie*, 43(2), p. 401-428.
- Lederman, C.S., Dakof, G.A., Larrea, M.A. et Li, H. (2004). Characteristics of adolescent females in juvenile detention. *International Journal of Law and Psychiatry*, 27(4), 321-337.
- Lemmon, J.H. (1999). How child maltreatment affects dimensions of juvenile delinquency in a cohort of low-income urban youths. *Justice Quarterly*, 16(2), 357-376.
- Lemmon, J.H. (2006). The Effects of Maltreatment Recurrence and Child Welfare Services on Dimensions of Delinquency. *Criminal Justice Review*, 31(1), 5-32.
- Leslie, M.D., James, S., Monn, A., Kauten, M.C., Zhang, J. et Aarons, G. (2010). Health-Risk Behaviors in Young Adolescents in the Child Welfare System. *Journal of Adolescent Health*, 47(1), 26-34.
- Leve, L.D., Kim, H.K. et Pears, K.C. (2005). Childhood Temperament and Family Environment as Predictors of Internalizing and Externalizing Trajectories Form Ages 5 to 17. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 33(5), 505-520.
- Lipsey, M.W. et Derzon, J.H. (1998). Predictors of violent or serious delinquency in adolescence and early adulthood: A synthesis of longitudinal research. Dans R. Loeber, D.P. Farrington (eds.), *Serious & violent juvenile offenders: Risk factors and successful interventions* (p. 86-105). Thousand Oaks, CA, US: Sage Publications.

Loi sur la protection de la jeunesse, L. C. 2009

Loi sur le système de justice pénale pour adolescents, L.C. 2002, chapitre 1.

Lucia, S. et Jacquier, V. (2012). Délinquance, victimisation et facteurs de risque : différences et similitudes entre les filles et les garçons. *Déviance et Société*, 36(2), 171-199.

Lynam, D.R., Miller, D.J., Vachon, D., Loeber, R. et Stouhamer-Loeber, M. (2009). Psychopathy in Adolescence Predicts Official Reports of Offending in Adulthood. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 7(3), 189-207.

Mallett, C.A. (2014). Youthful Offending and Delinquency: The Comorbid Impact of Maltreatment, Mental Health Problems, and Learning Disabilities. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 31(4), 369-392.

Maschi, T., Hatcher, S.S., Schwalbe, C.S. et Rosato, N.S. (2008). Mapping the social service pathways of youth to and through the juvenile justice system: A comprehensive review. *Children and Youth Services Review*, 30(12), 1376-1385.

Maschi, T., Schwalbe, C.S., Morgen, K., Gibson, S., et Violette, N.M. (2009). Exploring the influence of gender on adolescents' service needs and service pathways. *Children and Youth Services Review*, 31(2), 257-264.

Mash, E.J., et Wolfe, D.A. (2010). *Abnormal child psychology* (4^e ed.). Belmont, CA: Thompson Wadsworth.

McCluskey, C.P., Bynum, T.S. et Patchin, J.W. (2004). Reducing Chronic Absenteeism: an Assessment of an Early Truancy Initiative. *Crime & Delinquency*, 50(2), 214-234.

McCord, J., Widom, C.S., Crowell, N.A. (2001). *Juvenile crime, juvenile justice*. Washington, DC: National Academy Press.

McFarlane, J.M., Groff, J.Y., O'Brien, J.A. et Watson, K. (2003). Behaviors of Children Who Are Exposed and Not Exposed to Intimate Partner Violence: An Analysis of 330 Black, White, and Hispanic Children. *Pediatrics*, 112(3), 202-207.

- Moffitt, T.E. (1993). Adolescence-limited and life-course-persistent antisocial behavior: A developmental taxonomy. *Psychological Review*, 100(4), 674-701.
- Moffitt, T.E. & Caspi, A. (2001). Childhood predictors differentiate life-course persistent and adolescence-limited antisocial pathways among males and females. *Development and Psychopathology*, 13(2), 355-375.
- Moreau, J-A. (2007). *Services sociaux et judiciaires de la naissance à la mi-adolescence : est-il possible de prédire les trajectoires délinquantes futures?* Université de Montréal : mémoire de maîtrise, 112 pages.
- Newton, R.R., Litrownik, A.J. et Landsverk, J.A. (2000). Children and youth in foster care: disentangling the relationship between problem behaviors and number of placements. *Child Abuse & Neglect*, 24(10), 1363-1374.
- Ouellet, F. et Hodgins, S. (2014). Synthèse des connaissances sur les facteurs de protection liés à la délinquance. *Criminologie*, 47(2), 231-262.
- Pandiani, J.A. et Banks, S.M. (2003). Large Data Sets Are Powerful. *Psychiatric Services*, 54(5), 745-749.
- Pauzé, R., Toupin, J., Déry, M., Mercier, H., Cyr, M., Cyr, F., Frappier, J.-Y., Robert, M. & Chamberland, C. (2004). *Portrait des jeunes âgés de 0-17 ans et de leur famille desservis par les Centres jeunesse du Québec, leurs parcours dans les services et leur évolution dans le temps*. Montréal : Groupe de recherche sur les inadaptations sociales de l'enfance, Université de Sherbrooke.
- Pica, L.A., Traoré, I., Bernèche, F., Laprise, P., Cazale, L., Camirand, H., Berthelot, M. et Plante, N. (2012). *L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011. Le visage des jeunes d'aujourd'hui : leur santé physique et leurs habitudes de vie, Tome 1*. Québec : Institut de la statistique du Québec, 258 pages.

- Postlethwait, A.W., Barth, R.P. et Guo, S. (2010). Gender variation in delinquent behavior changes of child welfare-involved youth. *Children and Youth Services Review*, 32(3), 318-324.
- Pratt, T.C., Turner, M.G. et Piquero, A.R. (2004). Parental Socialization and Community Context: A Longitudinal Analysis of the Structural Sources of Low Self-control. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 41(3), 219-243.
- Putnis, A.L. (2003). Substance use and the prediction of young offender recidivism. *Drug and Alcohol Review*, 22, 401-408.
- Puzzanchera, C., Adams, B. et Sickmund, M. (2010). *Juvenile Court Statistics*. Washington, DC, US: Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention
- Ryan, J.P et Testa, M.F. (2005). Child maltreatment and juvenile delinquency: Investigating the role of placement and placement instability. *Children and Youth Services Review*, 27(3), 227-249.
- Ryan, J.P. (2012). Substitute Care in Child Welfare and the Risk of Arrest: Does the Reason for Placement Matter? *Child Maltreatment*, 17(2), 164-171.
- Ryan, J.P., Hernandez, P.M. et Herz, D. (2007). Developmental Trajectories of Offending for Male Adolescents Leaving Foster Care. *Social Work Research*, 31(2), 83-93.
- Ryan, J.P., Hong, J.S., Herz, D. et Hernandez, P.M. (2010). Kinship foster care and the risk of juvenile delinquency. *Children and Youth Services Review*, 32(12), 1823-1830.
- Ryan, J.P., Marshall, J.M., Herz, D. et Hernandez, P.M. (2008). Juvenile delinquency in child welfare: Investigating group home effects. *Children and Youth Services Review*, 30(9), 1088-1099.
- Ryan, J.P., Testa, M.F. et Zhai, F. (2008). African American Males in foster Care and the risk of Delinquency: The Value of Social Bonds and Permanence. *Child Welfare*, 87(1), 115-140.

- Savignac, J. (2009). *Familles, jeunes et délinquance : Portrait des connaissances et programmes de prévention de la délinquance juvénile en milieu familial* (Rapport de recherche PS4-68/2009F). Ottawa, Canada : Centre national de prévention du crime.
- Sedlak, A.J. et McPherson, K. (2010). *Survey of Youth in Residential Placement: Youth's Needs and Services*. Washington, DC, US: Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Shader, M. (2003). *Risk Factors for Delinquency: An Overview*. Washington, DC, US: Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Smith, C.A., Ireland, T.O. et Thornberry, T.P. (2005). Adolescent maltreatment and its impact on young adult antisocial behavior. *Child Abuse & Neglect*, 29(10), 1099-1119.
- Stewart, A., Dennison, S. et Waterson, E. (2002). *Pathways from child maltreatment to juvenile offending*. Washington, DC: Criminology Research Council.
- Stewart, A. Livingston, M. et Dennison, S. (2008). Transitions and turning points: Examining the links between child maltreatment and juvenile offending. *Child Abuse & Neglect*, 32(1), 51-66.
- Stouthamer-Loeber, M., Loeber, R., Wei, E., Farrington, D.P. et Wikström, P.H. (2002). Risk and promotive effects in the explanation of persistent serious delinquency in boys. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 70(1), 111-123.
- Sullivan, T.N., Farrell, A.D. et Kliewer, W. (2006). Peer victimization in early adolescence: Association between physical and relational victimization and drug use, aggression, and delinquent behaviors among urban middle school students. *Development and Psychopathology*, 18(1), 119-137.
- Taussig, H.N. (2002). Risk behaviors in maltreated youth placed in foster care: A longitudinal study of protective and vulnerability factors. *Child Abuse & Neglect*, 26(11), 1179-1199.

- Teplin, L.A., Abram, K.M., McClelland, G.M., Dulcan, M.K. et Mericle, A.A. (2002). Psychiatric Disorders in Youth in Juvenile Detention. *Archives of General Psychiatry*, 59(12), 1133-1143.
- Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Bouchard, C., Chamberland, C., Cloutier, R. et Lavergne, C. (2002). *Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec*. Montréal : Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales, 10 pages.
- Tremblay, R. E. (2008). *Développement de l'agressivité physique depuis la jeune enfance jusqu'à l'âge adulte*. Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants : Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants, 7 pages.
- Van der Laan, A.M., Veenstra, R., Bogaerts, S., Verlust, F.C. et Ormel, J. (2010). Serious, Minor, and non-Delinquents in Early Adolescence: The Impact of Cumulative Risk and Promotive Factors. The TRAILS Study. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 38(3), 339-351.
- Van Wert, M., Ma, J., Lefebvre, R. et Fallon, B. (2013). An Examination of Delinquency in a National Canadian Sample of Child Maltreatment-Related Investigations. *International Journal of Child and Adolescent Resilience*, 1(1), 48-59.
- Verrecchia, P.J., Fetzer, M.D., Lemmon, J.H. et Austin, T.L. (2010). An Examination of Direct and Indirect Effects of Maltreatment Dimensions and Other Ecological Risks on Persistent Youth Offending. *Criminal Justice Review*, 35(2), 220-243.
- Ward, A.K., Day, D.M., Bevc, I., Sun, Y., Rosenthal, J.S. et Duchesne, T. (2010). Criminal Trajectories and Risk Factors in a Canadian Sample of Offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 37(11), 1278-1300.
- Wasserman, G.A. et Seracini, A.M. (2001). Family risk factors and interventions. Dans R. Loeber et D.P. Farrington (dir.), *Child delinquents: Development, intervention and services' needs* (p. 165-189). Thousand-Oaks, CA: Sage Publications.

- White, J.L., Moffitt, T.E., Earls, F., Robins, L. et Silva, P.A. (1990). How early can we tell?: Predictors of childhood conduct disorder and adolescent delinquency. *Criminology*, 28(4), 507-535.
- Widom, C.S. (2003). Understanding child maltreatment and juvenile delinquency: The research. Dans J. Wiig, C.S. Widom et J. Tuell (eds.), *Understanding child maltreatment and juvenile delinquency. From research to effective program, practice and systematic solutions*, Washington, DC, US: CWLA Press.
- Wright, J.P., McMahon, P.M., Daly, C. et Haney, J.P. (2012). A Quasi-Experimental in Early Intervention Involving Collaboration between Schools and the District Attorney's Office. *Criminology & Public Policy*, 11(2), 227-249.
- Yampolskaya, S., Armstrong, M.I. et McNeish, R. (2011). Children Placed in Out-of-Home Care: Risk Factors for Involvement with the Juvenile Justice System. *Violence and Victims*, 26(2), 231-245.
- Yergeau, E., Toupin, J., LeCorff, Y. et Pauzé, R. (2010). La persistance des troubles des conduites chez les garçons âgés de 6 à 11 ans : effets principaux et interaction du contexte familial et du tempérament des enfants. *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, 13(2), 145-158.
- Yun, I., Ball, J.D., Lim, H. (2011). Disentangling the Relationship between Child Maltreatment and Violent Delinquency: Using a Nationally Representative Sample. *Journal of Interpersonal Violence*, 26(1), 88-110.

APPENDICE A

TABLEAUX

Tableau A.1 Test de colinéarité (échantillon complet)

	VIF *
Facteurs individuels	
Âge au moment du signalement initial	2,089
Récurrence LPJ (TC seulement)	1,064
Récurrence LPJ (maltraitance)	1,155
Famille monoparentale	1,022
Nombre de frères et sœurs	1,048
Ascendance autochtone	1,063
Catégorie de TC lors du signalement initial	
TC non spécifié	1,165
Problèmes scolaires	1,104
Problèmes relationnels parent/enfants	1,236
Consommation alcool/drogue	1,440
Atteinte aux biens matériels	1,073
Violence envers les autres	1,134
Violence sexuelle	1,055
Comportements à risque	1,339
Comportements liés aux drogues	1,058
Précurseurs de problèmes de santé mentale	1,031
Facteurs inhérents à l'intervention	
Durée des services LPJ (en mois)	1,946
Judiciarisation du signalement LPJ	1,330
Discontinuité des services	1,029
Présence d'antécédents en PJ (signalements antérieurs retenus ou non)	1,052
Présence d'au moins un placement	1,385

* Variance Inflation Factor (1/Tolerance)

Tableau A.2 Test de colinéarité (par sous-groupes)

	VIF *			
	Garçons TC seulement	Garçons maltraitance	Filles TC seulement	Filles maltraitance
Facteurs individuels				
Âge au moment du signalement initial	1,760	1,935	1,567	2,151
Récurrence LPJ (TC seulement)	1,106	1,067	1,063	1,088
Récurrence LPJ (maltraitance)	1,077	1,150	1,076	1,203
Famille monoparentale	1,040	1,023	1,050	1,046
Nombre de frères et sœurs	1,048	1,059	1,082	1,053
Ascendance autochtone	1,050	1,069	1,049	1,087
Catégorie de TC lors du signalement initial				
TC non spécifié	1,237	1,216	1,254	1,138
Problèmes scolaires	1,212	1,128	1,152	1,090
Problèmes relationnels parent/enfants	1,413	1,226	1,291	1,194
Consommation alcool/drogue	1,571	1,415	1,281	1,320
Atteinte aux biens matériels	1,122	1,106	1,055	1,056
Violence envers les autres	1,244	1,144	1,130	1,121
Violence sexuelle	1,319	1,055	1,110	1,023
Comportements à risque	1,275	1,261	1,275	1,344
Comportements liés aux drogues	1,101	1,109	1,035	1,024
Précurseurs de problèmes de santé mentale	1,086	1,076	1,046	1,026
Facteurs inhérents à l'intervention				
Durée des services LPJ (en mois)	1,818	2,004	1,804	2,036
Judiciarisation du signalement LPJ	1,432	1,358	1,377	1,316
Discontinuité des services	1,065	1,033	1,069	1,027
Présence d'antécédents en PJ	1,133	1,034	1,181	1,042
Présence d'au moins un placement	1,435	1,411	1,361	1,346

* Variance Inflation Factor (1/Tolerance)

Tableau A.3 Synthèse des variables sociodémographiques de l'échantillon par sous-groupe

	GARÇONS TC SEULEMENT (N = 1 074)			GARÇONS AVEC MALTRAITANCE (N = 2 116)			FILLES TC SEULEMENT (N = 1 153)			FILLES AVEC MALTRAITANCE (N = 2 287)		
	Moy	Med	E-T	Moy	Med	E-T	Moy	Med	E-T	Moy	Med	E-T
Nombre de frères et sœurs	0,7	0,0	0,9	1,1	1,0	1,2	0,6	0,0	0,8	1,0	1,0	1,1
	N (%)			N (%)			N (%)					
Langue de communication												
Français	964 (89,8)			1 898 (89,7)			1 024 (88,8)			2 083 (91,1)		
Anglais	101 (9,4)			204 (9,6)			116 (10,1)			188 (8,2)		
Autre	9 (0,8)			14 (0,7)			13 (1,1)			16 (0,7)		
Pays de naissance												
Canada	773 (72,0)			1 556 (73,5)			764 (66,3)			1 610 (70,4)		
Extérieur du Canada	47 (2,9)			60 (2,9)			65 (3,0)			78 (3,4)		
Information non disponible	270 (25,1)			500 (23,6)			354 (30,7)			599 (26,2)		
Famille monoparentale	657 (61,2)			1 557 (73,6)			705 (61,1)			1 622 (70,9)		
Ascendance autochtone	37 (3,4)			74 (3,5)			50 (4,3)			79 (3,5)		
Enfant unique	558 (52,0)			791 (37,4)			620 (53,8)			922 (40,3)		

Tableau A.4 Synthèse des variables liées au signalement initial par sous-groupe

	GARÇONS TC SEULEMENT (N = 1 074)			GARÇONS AVEC MALTRAITANCE (N = 2 116)			FILLES TC SEULEMENT (N = 1 153)			FILLES AVEC MALTRAITANCE (N = 2 287)		
	Moy	Med	E-T	Moy	Med	E-T	Moy	Med	E-T	Moy	Med	E-T
Âge au signalement initial (années)	13,9	14,0	1,8	11,4	12,0	2,9	14,3	14,0	1,3	13,1	14,0	2,4
Durée des services (mois)	18,4	15,0	11,3	26,1	20,0	22,1	17,7	15,0	10,0	22,7	17,0	18,7
	N (%)			N (%)			N (%)			N (%)		
Code de priorité du signalement												
Immédiat	316 (29,4)			346 (16,4)			426 (36,9)			612 (26,8)		
24 heures	94 (8,8)			192 (9,1)			95 (8,2)			273 (11,9)		
4 jours	546 (50,8)			1 415 (66,9)			531 (46,1)			1 265 (55,3)		
Information non disponible	118 (11,0)			163 (7,7)			101 (8,8)			137 (6,0)		
Antécédents PJ	984 (91,6)			2 000 (94,5)			1 072 (93,0)			2 183 (95,5)		
Judiciarisation du signalement	665 (61,9)			1 255 (59,3)			736 (63,8)			1 369 (59,9)		
Discontinuité des services	502 (46,7)			1 108 (52,4)			543 (47,1)			1 213 (53,0)		
Au moins un placement	729 (67,9)			1 112 (52,6)			842 (73,0)			1 435 (62,7)		
Motif de compromission principal												
Troubles de comportement	1074 (100,0)			858 (40,5)			1 153 (100,0)			1 022 (44,7)		
Négligence (ou risque)				1 040 (49,1)						957 (41,8)		
Abus physiques (ou risque)				127 (6,0)						137 (6,0)		
Abus sexuels (ou risque)				33 (1,6)						101 (4,4)		
Mauvais traitements psycho.				31 (1,5)						36 (1,6)		
Abandon				27 (1,3)						34 (1,5)		
Catégories de TC												
TC non spécifiés	212 (19,7)			447 (21,1)			266 (23,1)			441 (19,3)		
Problèmes scolaires	420 (39,1)			873 (41,3)			379 (32,9)			744 (32,5)		
Problèmes relations parent-enfant	724 (67,4)			1 255 (59,3)			801 (69,5)			1 435 (62,7)		
Problèmes de consommation	510 (47,5)			361 (17,1)			556 (48,2)			700 (30,6)		
Feu - vol - vandalisme	258 (24,0)			305 (14,4)			126 (10,9)			203 (8,9)		
Comportements violents envers les autres	659 (61,4)			1 122 (53,0)			522 (45,3)			846 (37,0)		
Violence sexuelle	85 (7,9)			113 (5,3)			10 (0,9)			27 (1,2)		
Comportements à risque pour l'enfant	409 (38,1)			387 (18,3)			701 (60,8)			912 (39,9)		
Comportements liés aux drogues	84 (7,8)			45 (2,1)			30 (2,6)			25 (1,1)		
Précurseurs de problèmes de santé mentale	335 (31,2)			722 (34,1)			464 (40,2)			854 (37,3)		

Tableau A.5 Synthèse des variables liées à la récurrence LPJ par sous-groupe

	GARÇONS TC SEULEMENT (N = 1 074)			GARÇONS AVEC MALTRAITANCE (N = 2 116)			FILLES TC SEULEMENT (N = 1 153)			FILLES AVEC MALTRAITANCE (N = 2 287)		
	Moy	Med	E-T	Moy	Med	E-T	Moy	Med	E-T	Moy	Med	E-T
Âge à la récurrence LPJ (années)	15,3	15,0	1,3	13,6	14,0	2,1	15,6	16,0	1,1	14,3	15,0	1,9
Délai avant récurrence (mois)	8,9	6,0	9,7	12,8	10,0	11,8	7,5	5,0	7,3	10,1	7,0	10,7
Durée des services (mois)	13,5	12,0	10,6	18,1	16,0	13,8	12,3	11,0	10,9	15,2	13,0	12,9
	N (%)			N (%)			N (%)			N (%)		
Récurrence LPJ	173 (16,1)			532 (25,1)			143 (12,4)			441 (19,3)		
Récurrence LPJ (TC seulement)	139 (12,9)			270 (12,7)			105 (9,1)			215 (9,4)		
Récurrence LPJ (avec maltraitance)	34 (3,2)			262 (12,4)			38 (3,3)			226 (9,9)		
Récurrence LPJ	173 (16,1)			532 (25,1)			143 (12,4)			441 (19,3)		
Récurrence LPJ (TC seulement)	108 (62,4)			133 (25,0)			76 (53,1)			95 (21,5)		
Récurrence LPJ (TC + mvt)	2 (1,2)			5 (0,9)			3 (2,1)			9 (2,1)		
Récurrence LPJ (mvt seulement)	63 (36,4)			394 (74,1)			64 (44,8)			337 (76,4)		

Tableau A.6 Description de l'incidence lorsqu'il y a lieu

	Tous		
	Moy	Med	E-T
Âge à l'incidence (années)	15,9	16,0	1,6
Délai avant incidence (mois)	19,3	17,0	11,6
	N (%)		
Incidence LSJPA	768 (11,6)		
Infraction la plus grave			
Crime contre la personne	316 (41,1)		
Crime contre la propriété	334 (43,5)		
Infraction liée à une AAF	6 (0,8)		
Infraction relative aux drogues	84 (10,9)		
Infraction contre l'administration de la justice	8 (1,0)		
Autre infraction	20 (2,6)		
Infraction (tous délits)			
Crime contre la personne	331 (43,1)		
Crime contre la propriété	436 (56,8)		
Infraction liée à une AAF	29 (3,8)		
Infraction relative aux drogues	126 (16,4)		
Infraction contre l'administration de la justice	119 (15,5)		
Autre infraction	52 (6,8)		
Présence de détention préventive	47 (6,1)		
Présence de complices (tous délits)	154 (19,7)		
Présence de récidive après incidence	209 (27,2)		

Tableau A.7 Synthèse des comparaisons multiples des courbes Kaplan-Meier (Log-rank)

	GARÇONS TC SEULEMENT (1)	GARÇONS AVEC MALTRAITANCE (2)	FILLES TC SEULEMENT (3)	FILLES AVEC MALTRAITANCE (4)
1	-	51,527***	99,145***	202,260***
2	-	-	25,797***	69,464***
3	-	-	-	0,973
4	-	-	-	-

Tableau A.8 Effet simple de chaque variable sur le risque d'incidence LSJPA (garçons TC seulement)

	β	E.T.	Wald	Exp(β)
Facteurs individuels				
Âge au moment du signalement initial	0,151	0,046	10,694***	1,163
Récurrence LPJ (TC seulement)	0,950	0,153	38,500***	2,585
Récurrence LPJ (avec maltraitance)	0,509	0,192	7,011**	1,664
Famille monoparentale	-0,179	0,141	1,605	0,836
Nombre de frères et sœurs	0,088	0,070	1,579	1,091
Ascendance autochtone	-0,075	0,361	0,043	0,928
Catégorie de TC lors du signalement initial				
TC non spécifié	-0,010	0,181	0,003	0,990
Problèmes scolaires	0,292	0,137	4,562*	1,339
Problèmes relationnels parent/enfants	0,361	0,157	5,271*	1,435
Consommation alcool/drogue	0,495	0,142	12,085***	1,640
Atteinte aux biens matériels	0,301	0,154	3,829*	1,351
Violence envers les autres	0,368	0,146	6,341**	1,445
Violence sexuelle	-0,829	0,270	9,419**	0,436
Comportements à risque	0,461	0,142	10,575***	1,586
Comportements liés aux drogues	-0,168	0,310	0,294	0,845
Précurseurs de problèmes de santé mentale	-0,152	0,152	1,002	0,859
Facteurs inhérents à l'intervention				
Durée des services LPJ (en mois)	0,015	0,005	8,435**	1,015
Judiciarisation du signalement LPJ	0,742	0,147	25,489***	2,100
Discontinuité des services	0,119	0,137	0,759	1,126
Présence d'antécédents en PJ (signalements antérieurs retenus ou non)	0,476	0,277	2,967 [†]	1,610
Présence d'au moins un placement	0,783	0,155	25,570***	2,189

[†] $p \leq 0,10$

* $p \leq 0,05$

** $p \leq 0,01$

*** $p \leq 0,001$

Tableau A.9 Analyse séquentielle du risque d'incidence LSJPA (RR – garçons TC seulement)

	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3
Facteurs individuels			
Âge au moment du signalement initial	1,213***	1,197***	1,435***
Récurrence LPJ (TC seulement)	3,038***	2,931***	3,321***
Récurrence LPJ (avec maltraitance)	2,439**	2,611***	2,985***
Famille monoparentale	0,888	0,865	0,811
Nombre de frères et sœurs	1,054	1,063	1,068
Ascendance autochtone	1,044	1,037	1,026
Catégorie de TC lors du signalement initial			
TC non spécifié		1,319	1,028
Problèmes scolaires		1,368*	1,259
Problèmes relationnels parent/enfants		0,820	0,761
Consommation alcool/drogue		1,193	1,057
Atteinte aux biens matériels		1,121	1,176
Violence envers les autres		1,318 [†]	1,290
Violence sexuelle		0,717	0,944
Comportements à risque		1,235	1,216
Comportements liés aux drogues		0,569 [†]	0,575 [†]
Précurseurs de problèmes de santé mentale		0,830	0,867
Facteurs inhérents à l'intervention			
Durée des services LPJ (en mois)			1,037***
Judiciarisation du signalement LPJ			1,606**
Discontinuité des services			0,975
Présence d'antécédents en PJ (signalements antérieurs retenus ou non)			1,204
Présence d'au moins un placement			1,476*
Khi-carré	68,572***	88,776***	135,210***

[†] p ≤ 0,10

* p ≤ 0,05

** p ≤ 0,01

*** p ≤ 0,001

Tableau A.10 Effet simple de chaque variable sur le risque d'incidence LSJPA (garçons avec maltraitance)

	β	E.T.	Wald	Exp(β)
Facteurs individuels				
Âge au moment du signalement initial	0,073	0,024	9,694**	1,076
Récurrence LPJ (TC seulement)	0,967	0,140	47,620***	2,631
Récurrence LPJ (avec maltraitance)	0,628	0,111	31,819***	1,873
Famille monoparentale	0,151	0,133	1,276	1,163
Nombre de frères et sœurs	0,048	0,042	1,312	1,049
Ascendance autochtone	-0,187	0,306	0,372	0,830
Catégorie de TC lors du signalement initial				
TC non spécifié	0,408	0,129	9,977**	1,504
Problèmes scolaires	-0,029	0,107	0,075	0,971
Problèmes relationnels parent/enfants	0,322	0,115	7,810**	1,380
Consommation alcool/drogue	0,656	0,138	22,537***	1,926
Atteinte aux biens matériels	0,313	0,141	4,934*	1,368
Violence envers les autres	0,234	0,108	4,702*	1,264
Violence sexuelle	-0,503	0,283	3,162 [†]	0,605
Comportements à risque	0,679	0,130	27,199***	1,971
Comportements liés aux drogues	0,608	0,321	3,591*	1,837
Précurseurs de problèmes de santé mentale	0,157	0,110	2,027	1,170
Facteurs inhérents à l'intervention				
Durée des services LPJ (en mois)	0,003	0,003	1,459	1,003
Judiciarisation du signalement LPJ	0,008	0,108	0,005	1,008
Discontinuité des services	-0,061	0,107	0,330	0,940
Présence d'antécédents en PJ (signalements antérieurs retenus ou non)	0,285	0,273	1,095	1,330
Présence d'au moins un placement	0,481	0,109	19,653***	1,618

[†] $p \leq 0,10$

* $p \leq 0,05$

** $p \leq 0,01$

*** $p \leq 0,001$

Tableau A.11 Analyse séquentielle du risque d'incidence LSJPA (RR – garçons avec maltraitance)

	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3
Facteurs individuels			
Âge au moment du signalement initial	1,114***	1,076**	1,150***
Récurrence LPJ (TC seulement)	3,632***	3,545***	3,766***
Récurrence LPJ (avec maltraitance)	2,536***	2,529***	2,717***
Famille monoparentale	1,070	1,048	0,986
Nombre de frères et sœurs	1,083 [†]	1,100**	1,106**
Ascendance autochtone	0,788	0,802	0,754
Catégorie de TC lors du signalement initial			
TC non spécifié		1,847***	1,546**
Problèmes scolaires		1,073	1,060
Problèmes relationnels parent/enfants		1,216	1,134
Consommation alcool/drogue		1,355 [†]	1,223
Atteinte aux biens matériels		0,997	1,018
Violence envers les autres		1,133	1,202
Violence sexuelle		0,789	0,741
Comportements à risque		1,626**	1,631**
Comportements liés aux drogues		1,205	1,369
Précurseurs de problèmes de santé mentale		1,134	1,137
Facteurs inhérents à l'intervention			
Durée des services LPJ (en mois)			1,013***
Judiciarisation du signalement LPJ			1,017
Discontinuité des services			0,825 [†]
Présence d'antécédents en PJ (signalements antérieurs retenus ou non)			1,076
Présence d'au moins un placement			1,293*
Khi-carré	113,000***	166,034***	185,349***

[†] p ≤ 0,10

* p ≤ 0,05

** p ≤ 0,01

*** p ≤ 0,001

Tableau A.12 Effet simple de chaque variable sur le risque d'incidence LSJPA (filles TC seulement)

	β	E.T.	Wald	Exp(β)
Facteurs individuels				
Âge au moment du signalement initial	0,532	0,137	15,136***	1,702
Récurrence LPJ (TC seulement)	1,141	0,287	15,764***	3,130
Récurrence LPJ (avec maltraitance)	0,541	0,334	2,618 [†]	1,717
Famille monoparentale	-0,418	0,257	2,646 [†]	0,659
Nombre de frères et sœurs	-0,080	0,148	0,294	0,923
Ascendance autochtone	-0,339	0,718	0,222	0,713
Catégorie de TC lors du signalement initial				
TC non spécifié	-0,341	0,360	0,895	0,711
Problèmes scolaires	-0,099	0,254	0,153	0,906
Problèmes relationnels parent/enfants	0,401	0,319	1,582	1,494
Consommation alcool/drogue	0,409	0,247	2,756 [†]	1,506
Atteinte aux biens matériels	0,562	0,319	3,113 [†]	1,755
Violence envers les autres	0,063	0,245	0,066	1,065
Violence sexuelle	0,040	1,009	0,002	1,041
Comportements à risque	0,569	0,268	4,508*	1,767
Comportements liés aux drogues	1,124	0,517	4,722*	3,078
Précurseurs de problèmes de santé mentale	-0,009	0,249	0,001	0,991
Facteurs inhérents à l'intervention				
Durée des services LPJ (en mois)	-0,004	0,014	0,068	0,996
Judiciarisation du signalement LPJ	0,546	0,263	4,311*	1,726
Discontinuité des services	-0,064	0,249	0,067	0,938
Présence d'antécédents en PJ (signalements antérieurs retenus ou non)	-0,150	0,465	0,103	0,861
Présence d'au moins un placement	-0,094	0,258	0,134	0,910

[†] $p \leq 0,10$

* $p \leq 0,05$

** $p \leq 0,01$

*** $p \leq 0,001$

Tableau A.13 Analyse séquentielle du risque d'incidence LSJPA (RR – filles TC seulement)

	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3
Facteurs individuels			
Âge au moment du signalement initial	1,830***	1,821***	2,252***
Récurrence LPJ (TC seulement)	3,422***	3,783***	4,162***
Récurrence LPJ (avec maltraitance)	3,190**	3,216***	3,943***
Famille monoparentale	0,672	0,634	0,583*
Nombre de frères et sœurs	0,865	0,862	0,890
Ascendance autochtone	0,736	0,605	0,686
Catégorie de TC lors du signalement initial			
TC non spécifié		0,942	0,737
Problèmes scolaires		1,015	0,890
Problèmes relationnels parent/enfants		1,286	1,246
Consommation alcool/drogue		0,962	0,983
Atteinte aux biens matériels		1,430	1,316
Violence envers les autres		0,905	0,914
Violence sexuelle		4,617	5,379
Comportements à risque		1,508	1,554
Comportements liés aux drogues		2,750 [†]	2,768 [†]
Précurseurs de problèmes de santé mentale		0,821	0,783
Facteurs inhérents à l'intervention			
Durée des services LPJ (en mois)			1,062**
Judiciarisation du signalement LPJ			1,592
Discontinuité des services			0,884
Présence d'antécédents en PJ (signalements antérieurs retenus ou non)			0,727
Présence d'au moins un placement			0,715
Khi-carré	34,576 ***	45,898***	55,303***

[†] p ≤ 0,10

* p ≤ 0,05

** p ≤ 0,01

*** p ≤ 0,001

Tableau A.14 Effet simple de chaque variable sur le risque d'incidence LSJPA (filles avec maltraitance)

	β	E.T.	Wald	Exp(β)
Facteurs individuels				
Âge au moment du signalement initial	0,017	0,041	0,178	1,018
Récurrence LPJ (TC seulement)	0,986	0,248	15,783***	2,680
Récurrence LPJ (avec maltraitance)	0,772	0,178	18,795***	2,163
Famille monoparentale	0,176	0,216	0,661	1,192
Nombre de frères et sœurs	0,115	0,065	3,103 [†]	1,121
Ascendance autochtone	-0,261	0,508	0,265	0,770
Catégorie de TC lors du signalement initial				
TC non spécifié	0,465	0,217	4,583*	1,592
Problèmes scolaires	0,009	0,177	0,003	1,009
Problèmes relationnels parent/enfants	0,484	0,203	5,707**	1,623
Consommation alcool/drogue	0,100	0,200	0,251	1,105
Atteinte aux biens matériels	0,437	0,266	2,684 [†]	1,547
Violence envers les autres	0,213	0,175	1,482	1,237
Violence sexuelle	0,434	0,509	0,727	1,543
Comportements à risque	0,572	0,174	10,776***	1,772
Comportements liés aux drogues	1,070	0,585	3,352 [†]	2,917
Précurseurs de problèmes de santé mentale	0,034	0,178	0,036	1,034
Facteurs inhérents à l'intervention				
Durée des services LPJ (en mois)	0,001	0,005	0,077	1,001
Judiciarisation du signalement LPJ	0,332	0,176	3,550 [†]	1,394
Discontinuité des services	0,071	0,173	0,171	1,074
Présence d'antécédents en PJ (signalements antérieurs retenus ou non)	0,720	0,584	1,520	2,054
Présence d'au moins un placement	0,324	0,178	3,322 [†]	1,382

[†] $p \leq 0,10$

* $p \leq 0,05$

** $p \leq 0,01$

*** $p \leq 0,001$

Tableau A.15 Analyse séquentielle du risque d'incidence LSJPA (RR – filles avec maltraitance)

	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3
Facteurs individuels			
Âge au moment du signalement initial	1,088 [†]	1,074	1,105
Récurrence LPJ (TC seulement)	3,823***	3,666***	3,850***
Récurrence LPJ (avec maltraitance)	2,717***	2,767***	2,873***
Famille monoparentale	1,227	1,310	1,294
Nombre de frères et sœurs	1,126	1,148 [†]	1,131
Ascendance autochtone	0,661	0,833	0,858
Catégorie de TC lors du signalement initial			
TC non spécifié		2,025**	1,873**
Problèmes scolaires		1,070	1,042
Problèmes relationnels parent/enfants		1,542*	1,514 [†]
Consommation alcool/drogue		0,768	0,758
Atteinte aux biens matériels		1,448	1,468
Violence envers les autres		0,926	0,919
Violence sexuelle		1,308	1,228
Comportements à risque		1,582*	1,559*
Comportements liés aux drogues		3,509*	3,876*
Précurseurs de problèmes de santé mentale		0,954	0,963
Facteurs inhérents à l'intervention			
Durée des services LPJ (en mois)			1,003
Judiciarisation du signalement LPJ			1,460 [†]
Discontinuité des services			0,937
Présence d'antécédents en PJ (signalements antérieurs retenus ou non)			1,737
Présence d'au moins un placement			0,957
Khi-carré	44,717***	71,973***	77,713***

[†] p ≤ 0,10

* p ≤ 0,05

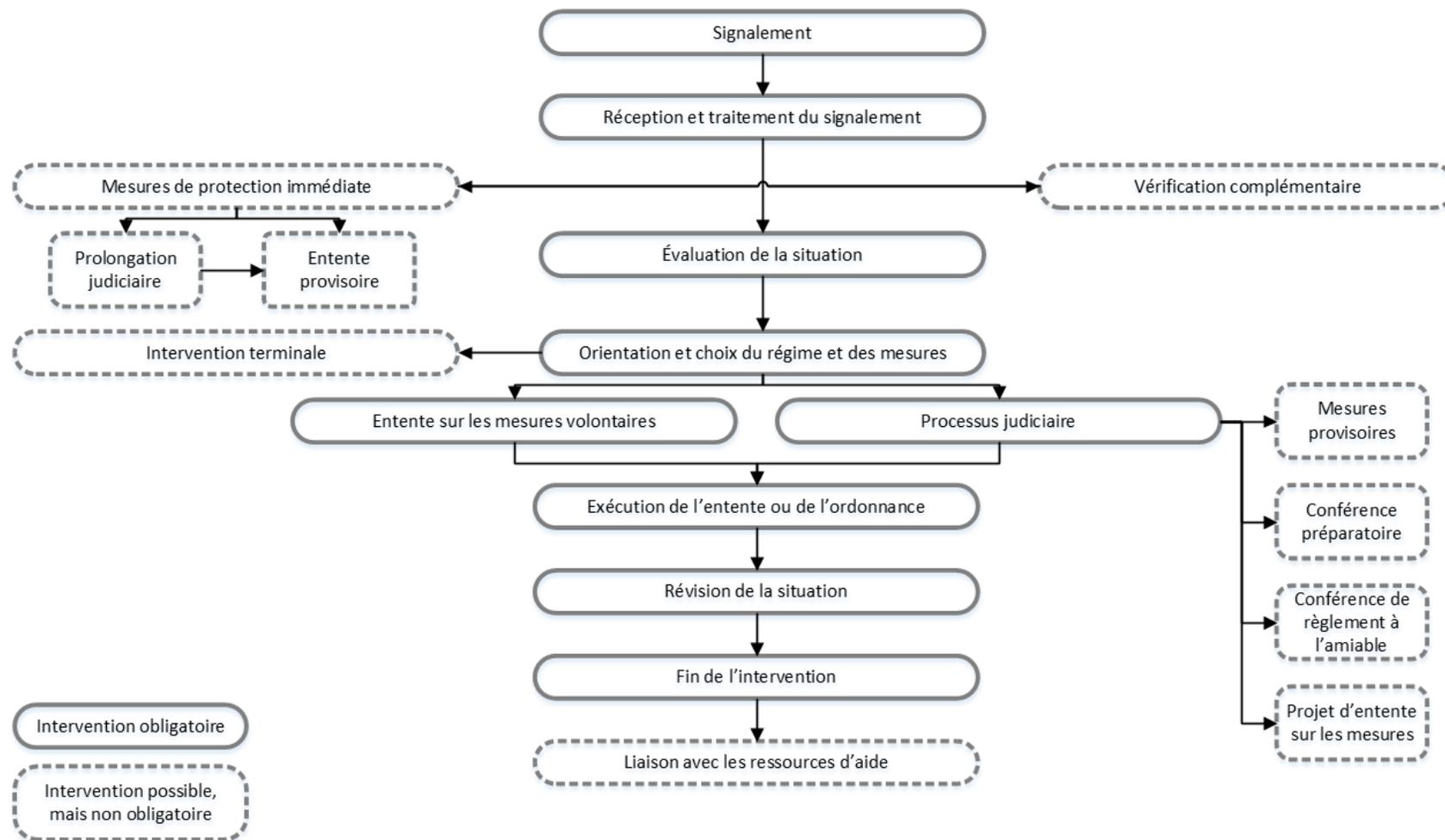
** p ≤ 0,01

*** p ≤ 0,001

APPENDICE B

FIGURES

Figure B.1 Schéma du processus d'intervention LPJ



Source : Les centres jeunesse du Québec (2015). *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux*. Association des centres jeunesse du Québec.

Figure B.2 Courbe de risque global d'incidence LSJPA

